

Diagnostic aide alimentaire et accès aux droits dans l'Ain

Version finale (décembre 2021)

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| I. Publics en situation de précarité dans l'Ain | 8 |
| A. La précarité dans l'Ain : une réalité fragmentée | 8 |
| 1. Chiffres clés de la précarité dans l'Ain | 8 |
| 2. Un territoire dynamique avec des enjeux de mobilité, de ruralité et d'emploi transfrontaliers | 10 |
| 3. Des indicateurs socio-économiques positifs mais une évolution récente inquiétante en lien avec la crise..... | 13 |
| 4. Approche territoriale de la précarité dans l'Ain..... | 14 |
| B. Les publics de l'aide alimentaire dans l'Ain | 16 |
| 1. Les profils des publics..... | 16 |
| 2. Evolution des publics depuis le début de la crise sanitaire et sociale | 18 |
| 3. Impacts de la crise sur les personnes | 18 |
| 4. Une augmentation des besoins en aide alimentaire difficiles à quantifier mais une inquiétude partagée..... | 20 |
| C. Les principaux besoins des publics de l'aide alimentaire | 22 |
| 1. Les demandes récurrentes des personnes : le lien social et l'appui aux démarches | 23 |
| 2. Trois difficultés majeures : payer ses factures, effectuer des démarches en ligne et accéder aux minima sociaux | 23 |
| 3. Autres difficultés : l'accès au logement, à la santé et à un travailleur social | 24 |
| 4. Deux enjeux récurrents : mobilité et langue..... | 25 |
| 5. La perspective des acteurs orientant les personnes vers l'aide alimentaire | 25 |
| II. L'aide alimentaire dans l'Ain, une réponse partielle aux besoins..... | 26 |
| A. L'organisation de l'aide alimentaire dans l'Ain | 26 |
| 1. L'aide alimentaire « traditionnelle »..... | 27 |
| 2. Les acteurs institutionnels | 29 |
| B. Les différents types d'aide alimentaire | 32 |
| 1. Les colis et paniers alimentaires : la modalité d'aide la plus courante dans le département | 33 |
| 2. Les aides en chèques, tickets, bons ou aides financières ciblées sur l'alimentation . | 35 |
| 3. Les repas chauds ou froids, restauration collective, collations : une modalité d'aide encore rare dans le département | 37 |
| 4. Les épiceries sociales ou solidaires | 37 |
| 5. D'autres aides encore peu développées : ateliers cuisines, nutrition et dotations spécifiques..... | 40 |

| | | |
|-------------|---|-----------|
| C. | Couverture territoriale de l'aide alimentaire | 40 |
| D. | Accès aux droits et maillage territorial..... | 42 |
| 1. | Un maillage délicat | 42 |
| 2. | Une réorganisation du service social départemental | 43 |
| 3. | Un développement progressif des Maisons France Services | 44 |
| 4. | Une baisse continue des aides financières « exceptionnelles » depuis 2017 | 45 |
| 5. | Le paradoxe aindinois..... | 46 |
| III. | Obstacles et leviers pour l'accès à l'alimentation et aux droits des publics en précarité alimentaire..... | 47 |
| A. | Lutter contre le non-recours et la perte de lien social | 47 |
| 1. | Une augmentation du non-recours liée à divers facteurs..... | 47 |
| 2. | Des projets en cours ou à venir pour améliorer l'accès aux droits..... | 51 |
| B. | Améliorer l'orientation par la coordination | 57 |
| 1. | La collaboration interinstitutionnelle, un exercice délicat | 57 |
| 2. | Renforcer les coordinations au niveau local..... | 58 |
| 3. | Freins à l'orientation des publics..... | 60 |
| 4. | Leviers pour une meilleure coordination | 61 |
| IV. | Approches territoriales | 64 |
| A. | Bourg-en-Bresse : une coordination qui redémarre | 64 |
| 1. | Une démarche de mobilisation qui s'appuie sur des années d'expérience | 64 |
| 2. | Enjeux : multiplicité des acteurs et orientation | 65 |
| 3. | Feuille de route..... | 67 |
| B. | Bugey-Sud : s'appuyer sur le PAT pour améliorer les liens entre producteurs et mangeurs 69 | |
| 1. | Une démarche de mobilisation au niveau communal et intercommunal | 69 |
| 2. | Des enjeux propres aux territoires ruraux : mobilité, concentration des services, et précarité invisible | 69 |
| 2. | Bases d'un plan d'action..... | 71 |
| V. | Préconisations / Bases pour un plan d'action départemental | 72 |
| VI. | Conclusion..... | 78 |
| VII. | Annexes | 79 |
| 1. | Liste des 38 membres du Collectif l'Ain pour l'Autre | 79 |
| 2. | Liste des 14 Entretiens menés par l'Ansa..... | 80 |
| 3. | Liste des 108 répondants à l'enquête | 81 |

INTRODUCTION

Une crise révélatrice des difficultés d'accès à l'alimentation pour une part croissante de la population

Depuis mars 2020, **la crise sanitaire et sociale a révélé et accentué l'ampleur de la précarité en France**, et la question de l'accès à l'alimentation, qui semblait « réglée » et déléguée aux acteurs de l'aide alimentaire a resurgi fortement. La crise a fait émerger de **nouveaux besoins et de nouveaux publics précaires**, et **la crainte d'un basculement dans la pauvreté d'une part importante de la population**.

En effet, la situation des personnes déjà précaires s'aggrave tandis que de nouvelles situations se dégradent brusquement. Le **BAROMETRE IPSOS ET SECOURS POPULAIRE 2020**¹ nous alerte sur ce point : 2% d'augmentation des Français sur le point de basculer dans la précarité entre 2019 et 2020, malgré un « bouclier social » important. **L'alimentation est devenue en 2020 une inquiétude prioritaire**, au même titre que le paiement du loyer et des dépenses d'énergie. Selon **L'ETUDE ABENA**, **12% des adultes** en population générale vivent dans des ménages se trouvant dans une **situation d'insécurité alimentaire**². Ces difficultés entraînent des restrictions et des privations chez 40% des Français, en termes de qualité mais aussi de quantité dans les assiettes. Les publics les plus touchés sont ceux ayant subi **une perte de revenu importante, les femmes et les jeunes**. La sécurité alimentaire est fortement – mais pas uniquement – corrélée au revenu : la moitié des personnes avec un revenu mensuel net du foyer inférieur à 1200 euros n'arrive pas à manger 3 repas sains par jour³.

Un engagement fort des acteurs publics, privés et associatifs pendant la crise, incarné par le Collectif l'Ain pour l'Autre

Plongés dans des situations d'exception et d'urgence, **les acteurs institutionnels, associatifs et les citoyens se sont fortement mobilisés** pour apporter aide et soutien aux publics vulnérables pendant la crise. Beaucoup ont découvert **ou redécouvert la richesse du tissu associatif** local, mais aussi la **difficulté à organiser et coordonner les réponses**, chacun agissant dans l'urgence, avec ses moyens et son réseau, avec toute la complexité liée au respect des mesures sanitaires et au cloisonnement de nos systèmes administratifs.

Le paysage de l'aide alimentaire, traditionnellement assez cloisonné et fortement lié aux dons de denrées et au bénévolat, a vu émerger différentes initiatives de coopération. La période est aussi marquée par **un engagement plus marqué de l'Etat sur la question alimentaire**, via des appels à projets, subventions, aides exceptionnelles et la distribution massive de tickets services, et un engagement important des collectivités.

Dans le département de l'Ain, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS – devenue DDETS en avril 2021) et le Conseil départemental de l'Ain ont pris l'initiative de **réunir fréquemment les acteurs publics et associatifs du département pendant la crise**, pour faciliter le partage d'information, gagner en efficacité et soutenir les acteurs locaux. Ce groupe s'est structuré au sein du **Collectif l'Ain pour l'Autre**, et a réalisé un travail de veille, d'alerte, de mutualisation et de recensement, pour **répondre dans l'urgence aux besoins des personnes en situation de précarité** sur l'ensemble du territoire, notamment en matière **d'alimentation et d'hygiène**. Les associations ont exprimé des besoins logistiques et financiers croissants pour

¹ Baromètre Ipsos et Secours populaire de 2020

² ORS Ile-de-France, (2013). Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolution depuis 2004-2005, (184 pages).

³ Baromètre Ipsos et Secours populaire de 2018

pouvoir assurer une continuité des services d'aide alimentaire auprès des publics traditionnels de l'aide alimentaire, mais aussi de « nouveaux » publics moins identifiés. Le Collectif a répondu aux attentes des différents acteurs qui ont répondu présent aux nombreuses réunions et ont pu mener des actions concrètes pour améliorer l'accès aux aides du territoire.

Le diagnostic : un outil pour pérenniser, objectiver et ancrer les actions du Collectif dans la durée

A la fin 2020, le groupe ambitionne de se pérenniser, et de dépasser la simple « réaction » à l'urgence – qui se prolonge. Un groupe de travail issu du Collectif mène une réflexion sur « l'accès aux biens essentiels ». C'est dans ce cadre **que la DDCS – avec l'aval du Collectif - missionne l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) pour avancer et concrétiser ces réflexions, en réalisant un travail de diagnostic et en expérimentant, sur des territoires pilotes, des coordination locales autour de l'accès aux biens essentiels.**

Un premier travail de recensement des lieux d'aide alimentaire a été réalisé par la DDCS pendant la crise, mais n'est pas exhaustif. Par ailleurs, les études existantes de la précarité sur le territoire abordent peu l'accès à l'alimentation – les enquêtes 2010 et 2016 d'Alfa3a, une partie de l'étude de la MRE d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il s'agit donc dans ce diagnostic de prendre comme point de départ les publics de l'aide alimentaire et l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité pour mener une réflexion plus globale sur :

- **L'accès aux droits** des personnes en situation de précarité dans l'Ain ;
- **La coordination entre acteurs** associatifs, institutionnels et les personnes concernées au niveau local.



Le diagnostic : une base pour construire collectivement des actions utiles

Le présent diagnostic s'appuie sur une revue de littérature, des entretiens qualitatifs et un questionnaire diffusé à 250 acteurs aindinois qui totalise 108 réponses. Il s'agit d'une **version quasi définitive**, complétée avec :

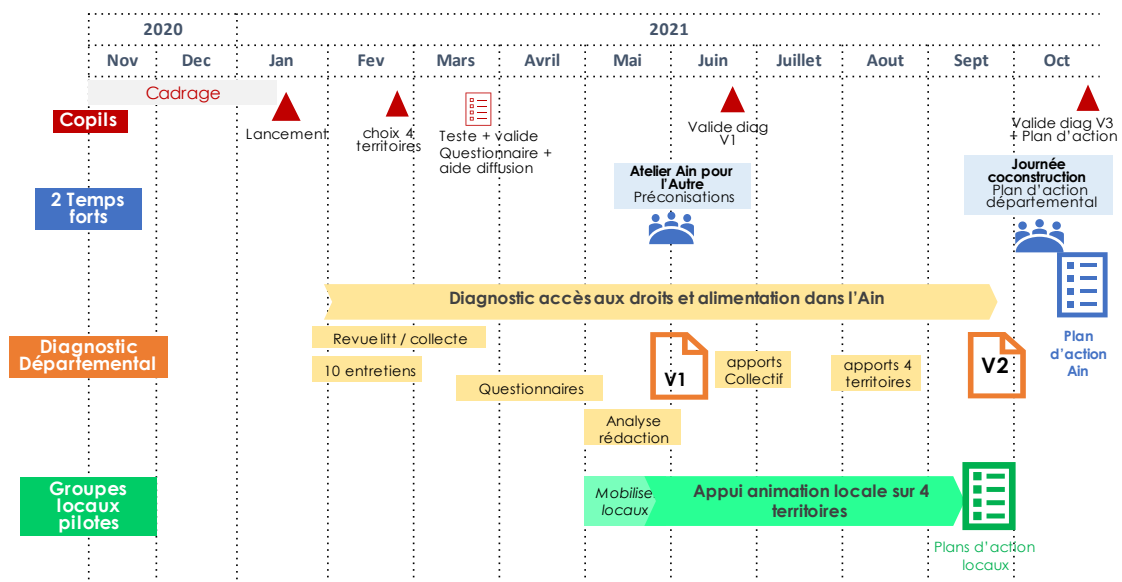
- Les apports et réactions du Collectif l'Ain pour l'autre, réunis le **1er juin 2021 en Atelier participatif**
- Des **focus sur 2 territoires aindinois** : Bourg-en-Bresse et Bugey Sud.

Le diagnostic, présenté au Collectif l'Ain pour l'Autre le 2 décembre 2021, sert de base à **22 préconisations pour favoriser l'accès à l'alimentation et aux droits des personnes en situation de précarité dans l'Ain**.

Méthodologie de diagnostic

- Analyse documentaire
- 14 entretiens qualitatifs approfondis avec les acteurs ayant une vision départementale
- 108 réponses au questionnaire
- Analyse de données externes (Restaurants du cœur, Caf, Conseil départemental, Croix Rouge, Secours catholique, missions locales, etc.)
- Une réunion avec les directeurs de territoire du département
- 2 COFIL
- Les retours des membres du collectif
- Des ateliers organisés à Bourg-en-Bresse et sur la Communauté de Communes Bugey Sud

Les étapes de la mission



Comment mesurer la précarité alimentaire ?

Il n'existe pas d'**indice de précarité alimentaire** qui fasse un consensus scientifique en France, même si plusieurs recherches vont en ce sens⁴. La **précarité alimentaire** sur un territoire peut **se déduire en observant les besoins du territoire** – notamment les facteurs de précarité liés à l'alimentation – **au regard de l'offre alimentaire**.

Le Conseil économique et social (CESE) définit la précarité comme « l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. ». Ainsi, la précarité peut prendre différentes formes, et identifier les formes de précarité alimentaire sur un territoire ne peut se faire qu'en **caractérisant la précarité économique et sociale de la population locale**.

L'**ETUDE-ACTION DU LABO ESS**⁵ propose une **définition élargie de la précarité alimentaire** : « situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. » Cette définition renvoie à **l'accessibilité économique, sociale, culturelle, pratique et citoyenne de l'alimentation**.

Dans cette perspective, nous prêterons attention aux indices de précarité du département de l'Ain et aux publics précaires, en lien avec un panorama de l'aide alimentaire sur le territoire. *In fine*, c'est le croisement de ces deux approches qui permettra d'identifier des « manques » ou des inadéquations entre l'offre existante et les besoins.

Les limites d'un diagnostic réalisé en pleine crise sanitaire

Le présent diagnostic a été élaboré dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire et sociale : fermeture de sites, acteurs accaparés par l'urgence, fort turn over des acteurs, etc. En parallèle, la période est marquée par la réorganisation des services départementaux.

Ces contraintes ont nécessité la mise en place d'une méthodologie particulière :

- Veiller à **ne pas sursolliciter des acteurs travaillant dans l'urgence** depuis de longs mois (bénévoles mais aussi travailleurs sociaux).
- **Construire un diagnostic « à distance »** en raison des mesures sanitaires mais aussi des périodes de fermetures de certaines structures. L'absence d'immersion prolongée sur le terrain n'a notamment pas permis l'inclusion des personnes concernées au diagnostic.
- Par ailleurs, les **changements au sein des équipes du Conseil départemental et de la DDETS** (créée au cours de l'année 2021) ont demandé un effort de suivi supplémentaire.

⁴ Il existe un Indice domestique de la faim au niveau international, mobilisé en France par Action contre la faim via des « enquêtes flashes » à petite échelle. Cet indice ne peut se mesurer qu'en interrogeant directement l'ensemble des personnes concernées. La notion de faim est différente de la notion de précarité alimentaire, plus multifactorielle, qui touche à l'accès à l'alimentation.

⁵ Labo de l'Ess (2020), « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité. Étude-action agriculture & alimentation durables », p.76.

Le travail « à distance » et le contexte sanitaire ont aussi fortement impacté la mobilisation des acteurs autour du diagnostic au niveau local :

- Seulement **2 territoires mobilisés sur les 4 identifiés** par le copil au niveau local
- des **difficultés à trouver le bon interlocuteur** et le bon niveau pour se coordonner (échelle de la commune ou de l'intercommunalité)
- des **difficultés de coordination interinstitutionnelle** au niveau local accentuées par la crise

Néanmoins, le diagnostic fournit une matière solide pour poursuivre le travail initié par le Collectif l'Ain pour l'autre en matière d'accès à l'alimentation et aux droits.

Plusieurs axes de travail sont identifiés :

- **la priorisation et la mise en œuvre des [25 préconisations](#)** élaborées à partir d'un travail de terrain
- la conduite d'un **complément au diagnostic intégrant le point de vue des personnes concernées** (sous forme d'entretiens biographiques ou d'ateliers en fonction des objectifs visés, en s'appuyant sur les acteurs de terrain pour mobiliser les personnes et assurer un cadre sécurisé)
- le **suivi par le Collectif des Plans alimentaires territoriaux (PAT)** de la Communauté de Communes de la Veyle, du Bassin de Bourg-en-Bresse et de Bugey Sud. Ces PAT pouvant prolonger le travail de coordination enclenché, et veiller à mettre en cohérence les mesures d'accès aux droits avec celles d'accès à l'alimentation.

I. Publics en situation de précarité dans l'Ain

A. La précarité dans l'Ain : une réalité fragmentée

S'il n'a pas vocation à remplacer les études existantes sur la pauvreté et précarité dans le département, ce portrait introductif entend actualiser certains indicateurs et tendances, afin de faire ressortir des caractéristiques saillantes propres au département de l'Ain, susceptibles de peser sur l'accès à l'alimentation et au droit des personnes précaires⁶.

1. Chiffres clés de la précarité dans l'Ain

- ▶ Parmi les 105 257 foyers allocataires CAF dans l'Ain en 2020, **24 076 foyers allocataires à bas revenus** en 2020, qui correspondent à **58 132 personnes** à bas revenus couvertes Soit **9% de la population Aindinoise**
- ▶ **7 908 personnes bénéficiaires du Rsa en décembre 2020** (6 678 bénéficiaires en décembre 2019)
Soit 1,5% de la population Aindinoise de moins de 65 ans
- ▶ **1 465 personnes bénéficiant d'un dispositif d'aide aux personnes handicapées** en décembre 2020
7 015 foyers bénéficiaires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) en 2019
- ▶ **5 420 personnes bénéficiant d'une aide aux personnes âgées en décembre 2020**
- ▶ **1 069 personnes bénéficient d'un LLS (logements locatifs sociaux) en 2020** (contre 1248 en 2019 et 1559 en 2018)

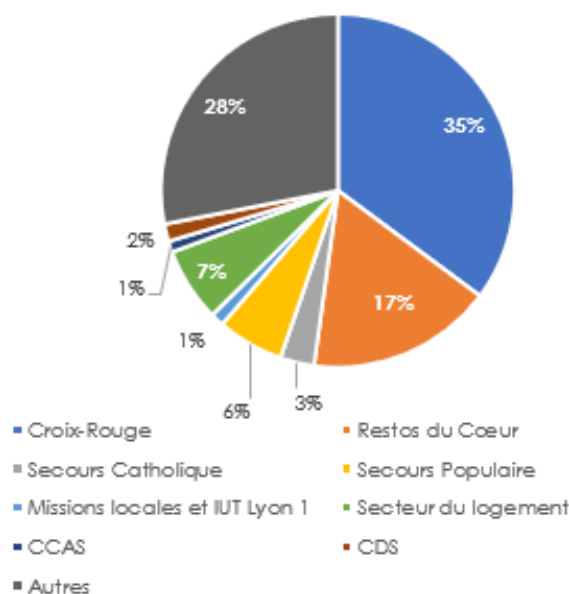
⁶ Tout au long de ce rapport, nous parlerons davantage de précarité que de pauvreté, pour considérer l'insuffisance des ressources des personnes mais aussi prendre en compte les caractéristiques sociales et la fragilité des situations des individus.

Quelle estimation du nombre de personnes touchées par la précarité alimentaire dans l'Ain ?

- ▶ **59 294 bénéficiaires de l'aide alimentaire** sous formes de colis alimentaire, repas, aide en chèques, tickets, bons ou aides financières ciblées sur l'alimentation en 2020
- ▶ **2 grands opérateurs totalisent un peu plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire du département**

| Structure | Nbre de personnes bénéficiaires en 2020 |
|--------------------------------|---|
| Croix-Rouge | 20 846 |
| Restos du Cœur | 10 085 |
| Secours Catholique | 1 846 |
| Secours Populaire | 3 608 |
| Missions locales et IUT Lyon 1 | 723 |
| Secteur du logement | 4 013 |
| CCAS | 605 |
| CDS | 945 |
| Autres | 16 623 |
| TOTAL | 59 294 |

Nombre de personnes bénéficiaires d'une aide alimentaire en 2020



Cette estimation autour de **59 300** personnes concernées par les aides alimentaires, soit **9% de la population** (657 000 habitants) est calculée sur la base du nombre de personnes aidées déclaré par les répondants aux questionnaires et sur les données transmises par les quatre « têtes de réseau ». C'est une **estimation** car des données sont manquantes, et certaines personnes sont prises en charge par plusieurs structures.

Cependant **ce chiffre est cohérent** avec le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté dans l'Ain. Les données de l'Inca et du Secours populaire estiment de **11 à 12%** la part de la population en France étant en insécurité alimentaire. On peut en déduire que **l'aide alimentaire dans l'Ain, sous forme de denrées ou d'aide financière couvre une partie significative de la population au niveau quantitatif**.

Il n'en reste pas moins que cette aide ne répond pas à l'ensemble des besoins nutritionnels (en moyenne en France, cette aide couvre 40% des besoins des ménages) et qu'il reste un écart potentiel de 2 à 3 points, soit **entre 13 et 20 000 personnes** qui seraient en insécurité alimentaire mais ne bénéficieraient pas d'une aide financière ou en denrée sur l'alimentation.

2. Un territoire dynamique avec des enjeux de mobilité, de ruralité et d'emploi transfrontaliers

Une démographie dynamique

| Variation relative annuelle de la population | Ain (01) | France | Région |
|---|----------|--------|--------|
| Variation annuelle moyenne 2012-2017 (en%) | 1,0 | 0,4 | 0,6 |
| Due au solde naturel | 0,4 | 0,3 | 0,4 |
| Du au solde apparent des entrées et des sorties | 0,6 | 0,1 | 0,3 |

Au 1^{er} janvier 2018, l'Insee estime la population de l'Ain au nombre de **647 634 habitants**, soit environ 12% de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes et 1% de la population française.

La **croissance annuelle de la population est très soutenue** dans le département (+0,7 entre 2012 et 2017) et largement supérieure à celle de la région et de la France. Le solde migratoire explique en grande partie cette croissance, et le **pourcentage d'entrée et sortie est très élevé** (+0,6 contre +0,1 à l'échelle de la France et +0,3 en Auvergne-Rhône-Alpes).

Une spécificité rurale forte

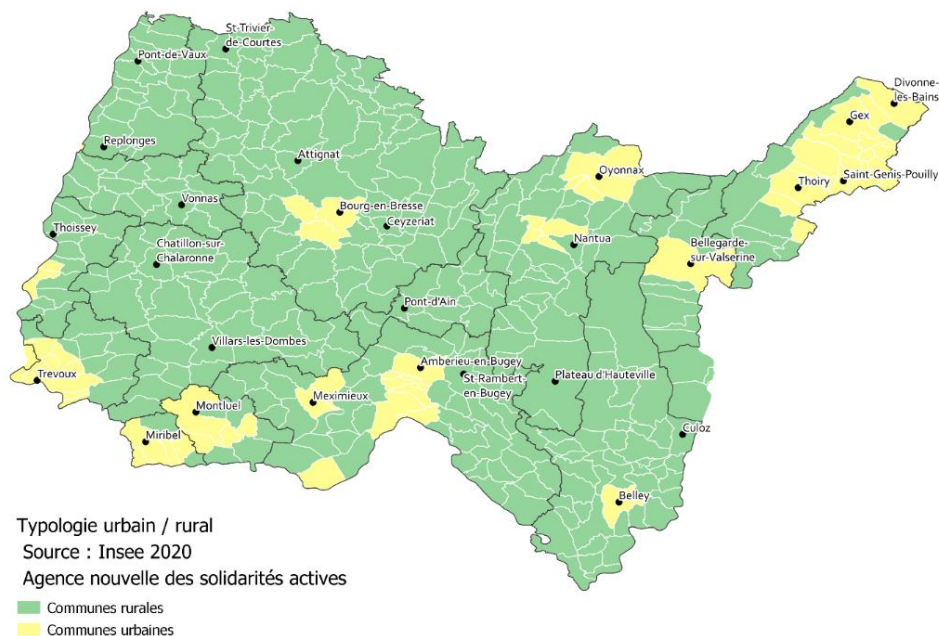
Le département de l'Ain est un territoire de 5 762,4 km² avec **une majorité de communes rurales** – Voir la Carte 1. Trois villes moyennes ont plus de 15 000 habitants (Bourg-en-Bresse, Oyonnax et Valserhône). La densité de population est supérieure à celle de la France mais inférieure à celle de la région.

| Nombre d'habitants (recensement population municipale 2018, Insee) | |
|--|--------|
| Bourg-en-Bresse | 41 248 |
| Oyonnax | 22 336 |
| Valserhône | 16 431 |
| Ambérieu-en-Bugey | 14 204 |
| Saint-Genis-Pouilly | 13 243 |
| Gex | 13 093 |

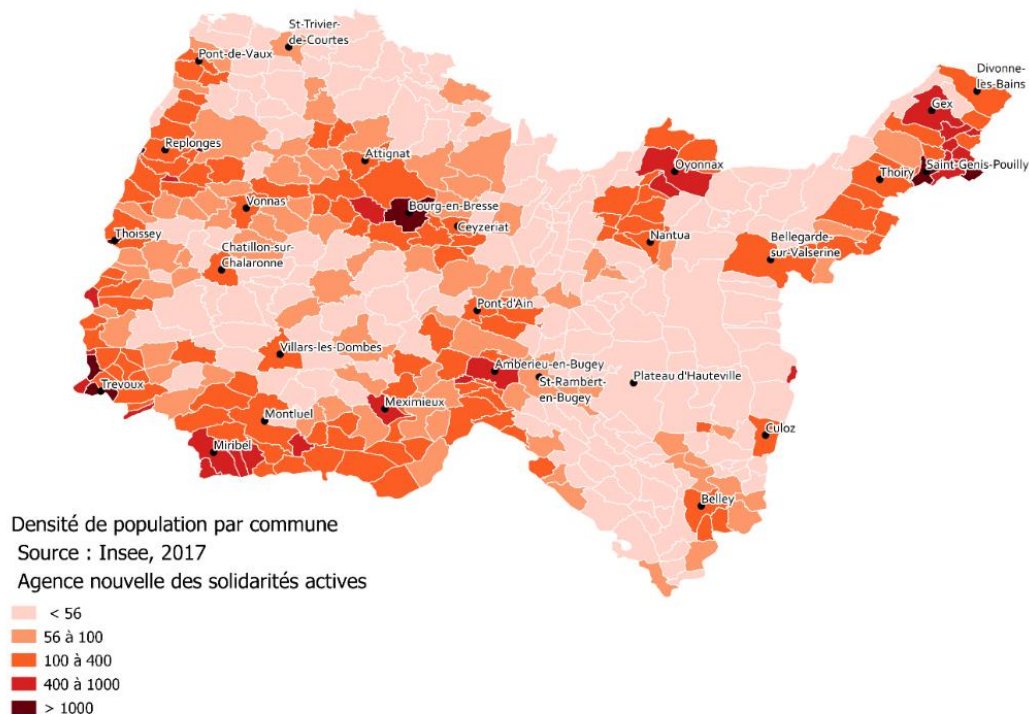
| Densité de population (nombre d'habitants au km ²) en 2017 | |
|--|-------|
| Ain (01) | 111,6 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 114 |
| France | 105,1 |

Les territoires ruraux ont comme spécificité une densité de population assez basse.

Parmi les 395 communes du département, on distingue donc des communes très denses dans lesquelles on retrouve les villes principales du département, en contraste avec des petites communes rurales très peu denses (156 communes ont une densité de moins 56 habitants par km²) – VOIR CARTE 2.



Dans leur [RAPPORT DE 2016](#)⁷, l'étude Alfa3a émet l'hypothèse d'une **périurbanisation du territoire**. Si le recensement de 2018 ne montre pas d'augmentation du nombre de communes de plus de 5 000 habitants, la **nette augmentation du nombre de communes de 3 500 à 1 499 habitants** semble aller dans le sens d'un agrandissement des communes du département.

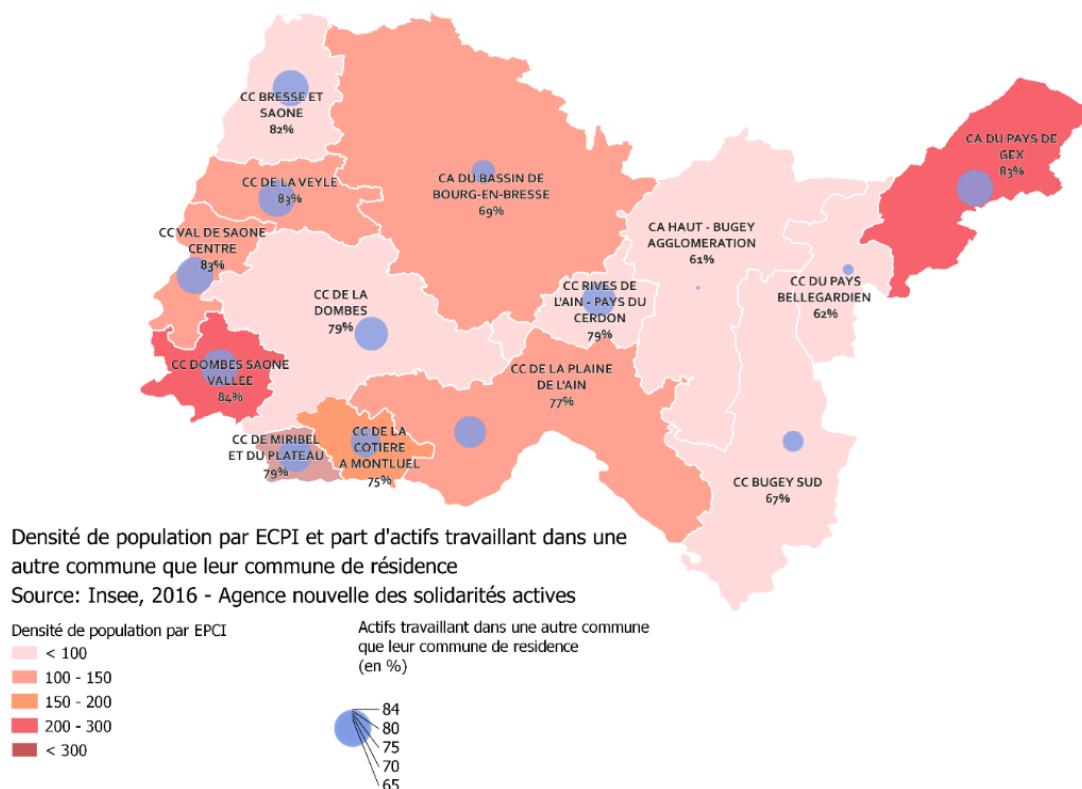


⁷ Alfa3a - Etude Pauvreté Précarité dans l'Ain 2016 - Acte 2

L'influence des pôles économiques de Lyon et Genève

Les pôles économiques de Lyon, Genève - et, dans une moindre mesure, Macon - exercent aussi une influence sur la densité de population de certaines parties du département. Ainsi, les EPCI les plus denses - CC du Pays de Gex, CC Dombes Saône Vallée, CC de Miribel et du plateau - sont les plus proches des pôles économiques de Lyon et Genève - **VOIR CARTE 3** - et une part significative de personnes dans ces EPCI bénéficient **d'emplois transfrontaliers**.

Dans cette perspective, le **pourcentage d'actifs travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence est très élevé** dans les EPCI du département - **VOIR CARTE 3** - et largement supérieure aux moyennes régionales (67,5%) et nationales (65,5%). D'après l'Insee, parmi la population active, **1 Andinois sur 3 travaille hors du département en 2016**⁸.



De forts enjeux de mobilité

Cette attraction des départements environnants et la ruralité de nombreuses communes du département induisent des enjeux forts de mobilité : les trajets domicile-travail dans le département sont supérieurs à la moyenne régionale de 7.6 km. Ainsi, la distance médiane du département de l'Ain est de 10,4 kilomètres, c'est-à-dire que **la moitié des actifs du département parcourent une distance supérieure à 10,4 km** pour aller de leur lieu de résidence à la commune où ils déclarent travailler. Ces enjeux de mobilité sont également présents dans l'accès aux droits, aux services publics ou aux services d'aide alimentaire : comment mailler tout le territoire et atteindre les personnes peu mobiles : personnes âgées, personnes n'ayant pas de permis de conduire ou de véhicule, personnes en situation de handicap.

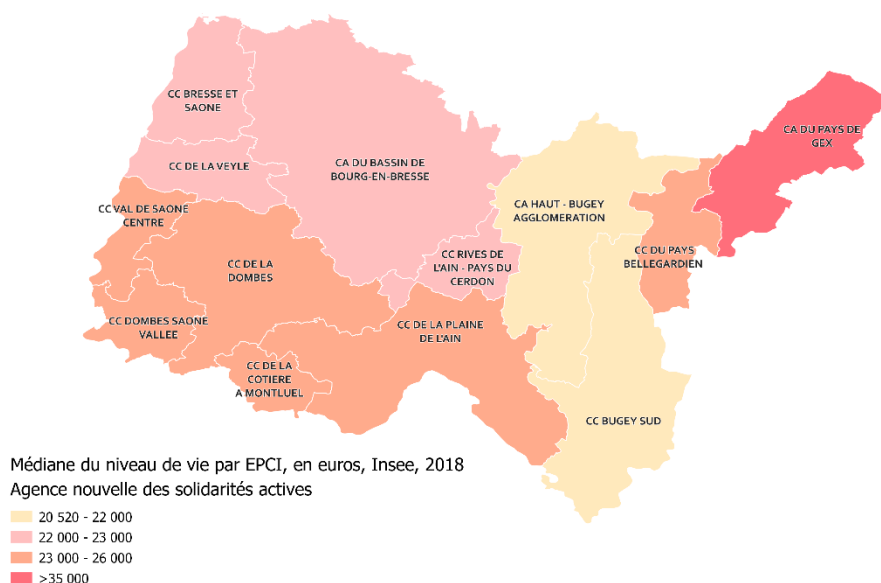
⁸ Aude Lécroart, Bruno Roy, « L'Ain, une forte croissance sous la double influence de Lyon et de Genève », Insee, 2020

3. Des indicateurs socio-économiques positifs mais une évolution récente inquiétante en lien avec la crise

Un niveau de vie médian plutôt élevé et un taux de pauvreté plutôt faible

Avec un niveau de vie annuel médian en 2017 supérieur de 2 000€ aux moyennes régionales et nationales (22.800 euros contre 21.840 en Auvergne-Rhône-Alpes et 20.800 au national), le département de l'Ain se positionne comme **un département plutôt aisé**.

Le **taux de pauvreté du département reste relativement bas** (10,3), en comparaison à la Région (12,7) et la France métropolitaine (14,8). (Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté – **DONNEES INSEE 2018**)



Carte 1. Revenu médian par EPCI

Une hausse du taux de chômage préoccupante

Par ailleurs, le taux de chômage du département est lui aussi relativement faible en comparaison aux taux régional et national – **à l'exception de la zone d'emploi d'Oyonnax**. Cette tendance s'explique par la proximité des pôles économiques lyonnais et Genevois, fournissant de nombreux emplois, et par une précarité « installée » à Oyonnax avec un chômage de longue durée important et une inadéquation entre les emplois disponibles et les profils et formation des habitants. Oyonnax est la seule ville de l'Ain dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale fin 2020.

On constate une **hausse significative du taux de chômage dans certaines zones d'emploi au troisième trimestre**, avec un retour à des taux moins élevés au dernier trimestre. **La hausse est très significative pour le Genevois français**. Hausse que nous pouvons postuler comme conséquence de la perte d'emploi transfrontaliers liés aux activités de service, et qui persiste sur le dernier trimestre.

Par ailleurs, l'absence d'une forte hausse du chômage malgré la crise sanitaire et sociale (taux similaire sur les derniers trimestres 2019 et 2020) s'explique aussi **par le basculement d'un**

nombre important de personne vers l'inactivité. Dans cette perspective, l'Insee parle d'une baisse en « trompe l'œil » à relativiser⁹.

| Zone d'emploi | Taux de chômage trimestriel, 2019 T4 | Taux de chômage trimestriel, 2020 T1 | Taux de chômage trimestriel, 2020 T2 | Taux de chômage trimestriel, 2020 T3 | Taux de chômage trimestriel, 2020 T4 | Variation entre 2e et 3e trimestre 2020 | Variation entre dernier trimestre 2019 et 2020 |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Belley | 5,9 | 5,7 | 5,6 | 6,9 | 6 | 1,3 | 0,1 |
| Bourg en Bresse | 6 | 5,8 | 5,5 | 6,9 | 5,9 | 1,4 | -0,1 |
| Le Genevois Français | 6,6 | 6,4 | 6 | 8 | 7,3 | 2 | 0,7 |
| Oyonnax | 8 | 8,1 | 8,4 | 8,9 | 8 | 0,5 | 0 |
| Ain (01) | 5,9 | 5,8 | 5,5 | 6,9 | 6 | 1,4 | 0,1 |
| Auvergne Rhône Alpes | 7 | 6,8 | 6,4 | 8 | 7 | 1,6 | 0 |
| France métropolitaine | 7,8 | 7,6 | 7 | 8,9 | 7,7 | 1,9 | -0,1 |

4. Approche territoriale de la précarité dans l'Ain

En milieu urbain, une pauvreté concentrée dans les Quartiers politiques de la ville

8 EPCI dans le département ont une part de la population vivant en quartier prioritaire de la ville (QPV) nulle car sont principalement composés de communes rurales.

Parmi les 6 EPCI présentant une part de la population vivant en QPV, 2 ont une moyenne supérieure à la moyenne régionale de 5,3% (Haut-Bugey Agglomération avec 8,7% de sa population en QPV et la Communauté de communes des 3B avec 6,1%).

Communes rurales : une précarité invisible ?

Si le **SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC** de **2016** démontre que de la précarité au sens du Rsa est surtout concentrée dans les territoires urbains, la pauvreté n'est pas moins présente dans les territoires ruraux.

Malgré une faible visibilité de la pauvreté en milieu rural et des communes rurales plus ou moins préservées, les entretiens et retours du questionnaire nous suggèrent une prise de recul vis-à-vis des « représentations collectives » multiples sur la vie en milieu rural, sous-tendant souvent dans les esprits une solidarité locale comme « filet de sécurité »¹⁰.

⁹ « Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage se replie à nouveau, à 8,0 % », Insee, 2021

¹⁰ Ferrand, Mathilde (2020), RCHRCH <https://www.univ-lyon2.fr/recherche/magazine/rchrch-numero1-janvier-2021>

De fait, comme le souligne la chercheuse **DOMINIQUE PATUREL**, il existe une **relation forte entre offre alimentaire et mobilité des ménages**. Dans le département de l'Ain, la part de la population dépourvue de commerces alimentaires dans sa commune est largement supérieure aux moyennes régionales et nationales (de respectivement 16,5% et 15,5%). Dans la communauté de commune de la Veyle, 63% de la population ne dispose pas d'un commerce alimentaire dans sa commune en 2018.

| Territoire | Part de la population dépourvue de commerces alimentaires dans sa commune, en % 2018, Insee- BPE et RP |
|------------------------------------|--|
| CC de La Veyle | 63 |
| CC Dombes Saône Vallée | 40,8 |
| CC Bugey Sud | 39,4 |
| CC Val de Saône Centre | 39,2 |
| CC de La Dombes | 37,7 |
| CC Bresse et Saône | 28,5 |
| CC Haut - Bugey Agglomération | 28,3 |
| Plaine de l'Ain | 27,5 |
| CA Bassin de Bourg-en-Bresse | 22,7 |
| CC de la Cotièrre à Montuel | 22,5 |
| Région | 16,5 |
| France | 15,5 |
| CC Pays de Gex | 14,9 |
| CC du Pays Bellegardien | 14,9 |
| CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon | 10,7 |

Dès lors, cette nécessité de mobilité pour accéder à l'alimentation représente **un frein supplémentaire pour les personnes en situation de précarité**, qui ne sont pas nécessairement en mesure de se fournir dans les circuits alimentaires classiques. Accéder à une offre d'aide alimentaire est susceptible de demander de parcourir une distance encore plus longue.

Pour en savoir plus sur les enjeux d'accès à l'alimentation des territoires ruraux, voir [l'exemple de la Communauté de communes de Bugey Sud](#).

En savoir plus : 4 sources pertinentes pour un portrait complet du département

- Etude Alfa3a : <https://www.alfa3a.org/publications/etude-pauvrete-precarite-dans-lain-2016-acte-2>
- Dossier complet Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-01A> Article Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4499203>
- Etude MRIE ARA : http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE/DOCUMENTS/DA/2016/Extrait_D2016_-_Partie_1_-_Complet.pdf
- SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC <http://www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/sdaasp-v6-3.pdf>

B. Les publics de l'aide alimentaire dans l'Ain

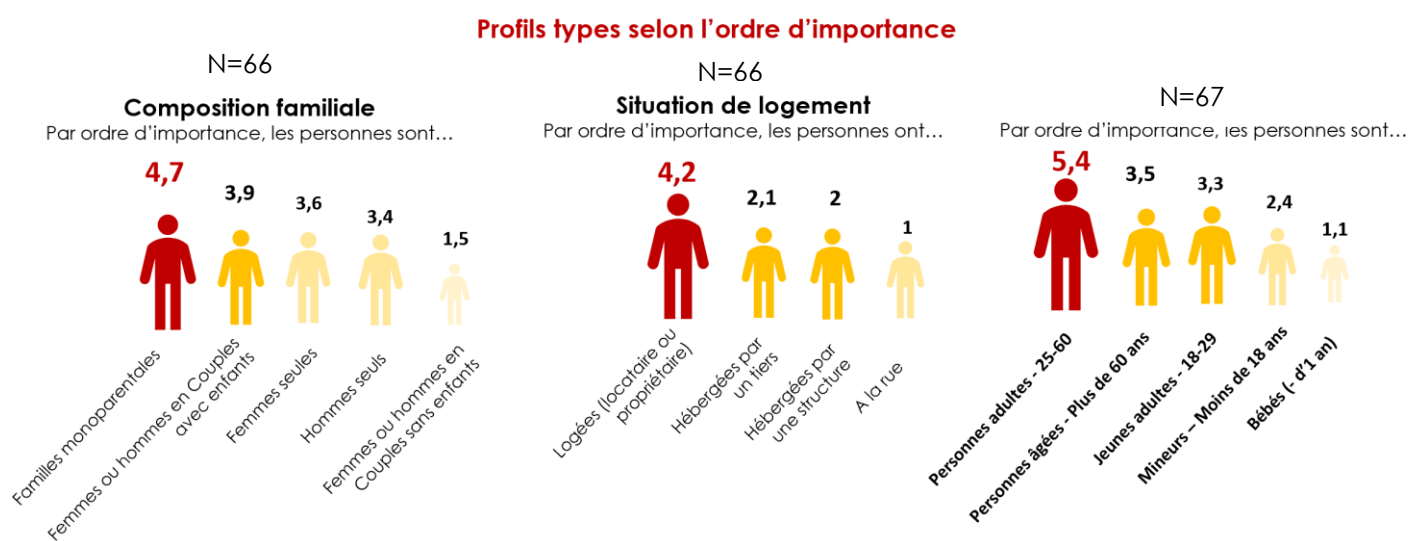
1. Les profils des publics

Les profils des publics pris en charge par dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire sont difficiles à quantifier, les structures ne disposant souvent pas d'un outil qui permette de suivre finement la typologie des publics.

Néanmoins, pour avoir une estimation des publics de l'aide alimentaire, les questions déclaratives suivantes ont été posées dans le questionnaire : « *Publics accueillis : veuillez les mettre en ordre, allant du profil de personnes qui fréquente le plus votre structure pour des besoins d'ordre alimentaire, à celle qui la fréquente le moins* » pour différents critères tels que la composition familiale, l'âge, ou la situation résidentielle.

Pour rendre compte de la perception qu'ont les répondants de la présence plus ou moins forte de certains publics, nous avons calculé un score d'importance à partir de l'ordre choisi par les répondants de l'enquête¹¹.

On constate que les **familles monoparentales – et plus globalement les familles** - représentent un public particulièrement concerné par l'aide alimentaire. Par ailleurs, ce sont le plus souvent **des personnes logées que des personnes à la rue, ayant entre 25 et 60 ans**.

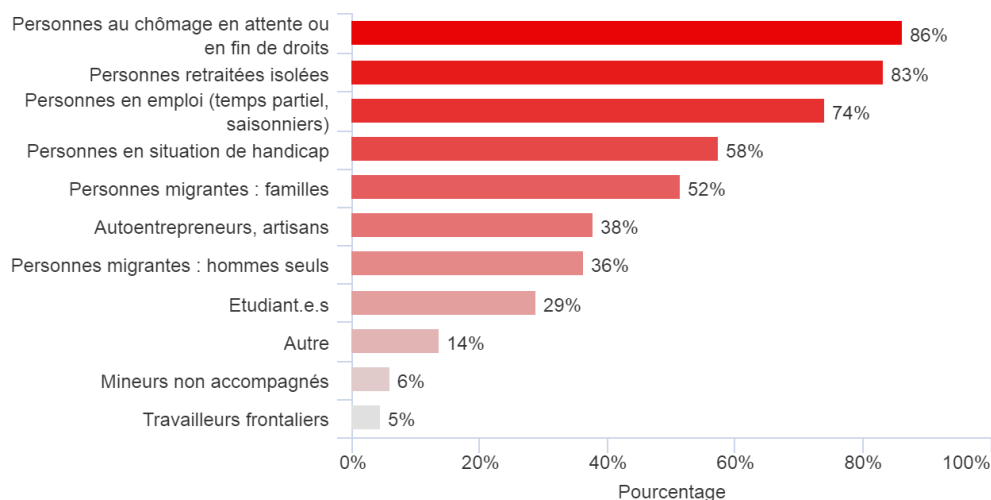


¹¹ Le score d'importance est le résultat d'une moyenne pondérée. Chaque modalité se voit attribuer un rang moyen. Plus le score d'importance d'une modalité est élevé, plus la réponse a été sélectionnée dans les premiers choix.

Parmi ces profils, lesquels fréquentent votre structure ?

Réponses effectives : 66

Taux de réponse : 76%



Une des limites méthodologiques à cette typologie réside dans la non-réponse des antennes des Restos du cœur au questionnaire en ligne. Néanmoins, à la suite d'un entretien téléphonique avec le niveau départemental des Restos du Cœur¹², l'analyse des données transmises par l'association permettent de compléter ces profils types :

- Durant la campagne hiver 2020, **40% des ménages aidés par les Restos du cœur sont des personnes seules**, 27% des couples avec enfants, 25% des familles monoparentales. Sont plus minoritaires les couples sans enfants (6%)
- Les personnes aidées sont pour un peu moins de la moitié des adultes entre 25 et 59 ans (43%), à 17% des jeunes entre 15 et 25 ans
- Seulement 8% des publics ont plus de 60 ans.
- Spécificités des Restos du cœur, qui distribuent de nombreuses dotations bébés : en 2020, **33% des personnes aidées ont moins de 14 ans**.
- 46% des personnes aidées sont en recherche d'emploi – Taux qui reste stable depuis 2018
- 59% vivent en HLM

¹² Le niveau départemental englobe la totalité des Centres Restos. Les Centres ne sont pas indépendants, ils restent sous la gouvernance de l'Association Départementale.

2. Evolution des publics depuis le début de la crise sanitaire et sociale

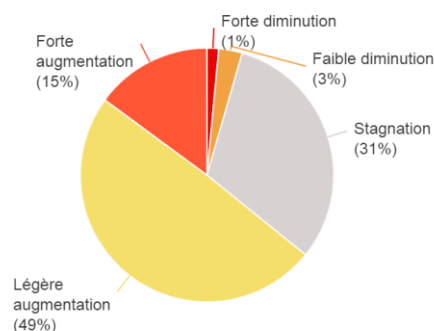
Qualifiée « d'année de l'immobilisme » par certains acteurs pour illustrer **le peu de sortie des dispositifs de prise en charge**, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et sociale de la COVID 19. Celle-ci a eu des répercussions diverses sur les populations dont ont témoigné les acteurs de l'action sociale du département.

Depuis mars 2020, parmi les acteurs proposant une aide alimentaire dans le département, la moitié d'entre eux observent **une légère augmentation des publics de l'aide alimentaire** et 15% une forte augmentation. Très peu d'acteurs (4%) vont dans le sens d'une diminution

Constatez-vous une évolution des publics depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020 ?*

Réponses effectives : 67
Moyenne : 3,7

Taux de réponse : 77%
Ecart-type : 0,8



Il ressort des réponses au questionnaire¹³ et des entretiens qualitatifs que :

- **La crise a en premier lieu empiré la situation des publics déjà en situation de précarité.**
- **La crise a aussi fragilisé des nouveaux publics, moins connus des acteurs de l'action sociale dans le département (jeunes, personnes retraitées, travailleurs pauvres, etc.).¹⁴**

Certains acteurs déclarent ne jamais avoir rencontré des demandes d'ordre alimentaire avant la crise. Globalement, la **part consacrée à l'alimentation dans les budgets a augmenté pendant la période pour les personnes avec de petits revenus**, en réaction à une baisse des ressources. Un quotidien de confinement fait émerger de nouvelles questions : comment équilibrer le budget en intégrant les charges supplémentaires (eau électricité, alimentation, etc.), les repas des enfants à la maison, etc.

Dans cette partie, nous explorerons l'impact de la crise sur les publics de l'aide alimentaire et tenterons de mieux qualifier l'augmentation des publics, qui n'est pas égale sur le territoire.

3. Impacts de la crise sur les personnes

a) Une diminution des revenus liée aux pertes d'emplois

Ces constats sur le terrain sont émis par un grand nombre de répondants :

- **L'entrée dans le Rsa – fin de droits au chômage.** La Caf du département constate une augmentation plus forte des personnes allocataires du Rsa qu'au niveau national, corrélée avec l'augmentation du chômage. **L'augmentation de 7% depuis mars 2020** témoigne d'après l'institution de beaucoup d'entrées dans la prise en charge et de peu de sortie en comparaison aux années précédentes.

¹³ Il faut préciser qu'un peu plus d'une dizaine de répondants ne notent pas d'évolution notable dans les publics.

¹⁴ Ces constats rejoignent les conclusions de deux rapports récents: *Aux guichets de l'aide alimentaire, les « nouveaux publics » de l'aide alimentaire*, Samu Social, 2021 et *Etude flash sur les effets de la crise sanitaire sur le public des Restaus*, Agence Phare, 2021

- **La perte ou la précarisation de l'emploi (chômage partiel et des contrats précaires) et l'augmentation du chômage**
- La **fin du travail dissimulé des personnes sans-papiers** avec la crise, accentuant la précarité pour ce type de publics.
- Sont particulièrement concernés par la précarisation de l'emploi : **les auto-entrepreneurs, les intérimaires mais aussi les travailleurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration**. Dans cette perspective, la CAF01 témoigne de l'arrivée des auto-entrepreneurs, les « précaires du travail indépendant », depuis le début de la crise.
- La **problématique des travailleurs transfrontaliers**, notamment dans le Pays de Gex (Voir **UNE HAUSSE DU CHOMAGE PREOCCUPANTE PP.11**). Le CDS du Pays de Gex, qui anime la commission de coordination du groupement des transfrontaliers appuie ce constat, notamment après la fermeture de l'aéroport de Genève.
- De **nombreuses formations indemnisées destinées aux jeunes n'ont pas pu démarrer** pendant les confinements et de nombreux jeunes ont perdu leur emploi. Les missions locales sont intervenues plus massivement à destination des jeunes demandeurs d'emploi, jeunes stagiaires et jeunes salariés précaires en 2020

b) Une augmentation de l'isolement et des problématiques psy

Par ailleurs, la crise sanitaire et sociale a aussi eu un **impact fort sur les liens sociaux**, avec pour conséquence principale un **isolement social particulièrement marqué pour certains publics**. Dans ce cadre, se rendre à des permanences alimentaires devient **un moyen de rompre un isolement social causé ou accentué par la crise**. L'appauvrissement des liens sociaux est notamment exacerbé pour les publics ne maîtrisant pas très bien les moyens de communication modernes (internet, smartphone, etc.).

Les acteurs du logement mettent aussi en avant une **augmentation des personnes avec des problématiques psychiatriques** et pour lesquelles il n'y a pas de suivi.

c) Les profils de publics particulièrement touchés par la crise

- **Les personnes âgées** : augmentation du nombre de retraités en grande précarité et souffrant de la solitude/fragilité psychologique, dans un contexte démographique de vieillissement de la population aindinoise.
- **Les familles monoparentales**, conséquence notamment de beaucoup de divorces et ruptures familiales avec des femmes qui se retrouvent seules à assumer les enfants.
- **Les jeunes** (*mairie de Poncin, Izenave, Au Marché conté, les 3 missions locales*) et plus globalement un public plus jeune (*Secours Catholique Montrevel en Bresse, Croix Rouge Revermont*). Cette augmentation est expliquée par la fragilisation de l'emploi et l'insertion des jeunes mais aussi par des ruptures familiales et décohabitations.
- **Les travailleurs précaires et au chômage : travailleurs transfrontaliers, auto-entrepreneurs, intérimaires, secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, etc.**
- **Les personnes seules** : augmentation marquée des personnes seules sans enfant (*Au marché conté, CDS Belley*)
- Dans une moindre mesure, les **femmes victimes de violences conjugales**.



Un projet pour les étudiants précaires

Depuis 2 ans, l'IUT Lyon 1 a créé **une association « Free'Go »** mettant à disposition un **frigo solidaire** à l'attention des étudiants en difficulté financière hors contexte COVID. L'épicerie solidaire Au Marché Conté apporte son soutien dès le début du projet en fournissant des fruits, légumes et produits secs.

Depuis début 2020, l'association fait de la distribution alimentaire, et bénéficie aussi de l'appui de la banque alimentaire et de la Croix Rouge. Les approvisionnements se diversifient, avec notamment l'aide obtenue par Au Marché Conté auprès de la fondation Caisse d'Épargne pour acheter des produits laitiers, œufs et produits d'hygiène.

Idée clef de l'aide alimentaire à destination des étudiants : ne pas faire de l'aide alimentaire classique et arriver à ce que le projet soit géré par les étudiants et l'unité elle-même.

4. Une augmentation des besoins en aide alimentaire difficiles à quantifier mais une inquiétude partagée

Paradoxalement, **les acteurs de l'action sociale constatent une baisse des demandes de certaines aides**. La Caf ne consomme pas toutes ses aides financières. Le Conseil départemental déclare traiter 763 aides en Commission en 2017, contre 309 en 2020 (perte de plus de 50% qui seraient due à une baisse des sollicitations). Le Secours Catholique reporte depuis 2019 une baisse des demandes d'aide financières en commission départementale des aides interne au Secours Catholique, qui se poursuit en 2020. Pour l'association, « *ce n'est pas la pauvreté qui diminue, mais des formes de pauvreté qui ont changé* ».

Malgré tout, **les acteurs de la lutte contre la précarité se montrent inquiets** : « *mais où vont toutes ces personnes ?* », « *les associations ne voient pas plus de monde et c'est dérangeant* » (Banque alimentaire). Mais si la Banque alimentaire n'a pas constaté une augmentation très significative des denrées distribuées en 2020, les chiffres du premier trimestre 2021 **vont désormais dans le sens d'une augmentation du tonnage distribué** aux associations et CCAS (estimation +11% par mois). La Croix Rouge craint une augmentation importante des demandes dans les prochains mois, corrélée à l'augmentation du chômage.

a) Une stagnation des quantités de denrées distribuées par la Banque alimentaire en 2020 et tendance à la hausse début 2021

Le **tonnage de denrées distribuées par la Banque alimentaire est similaire à celui de 2019**. Mais, interpréter ces chiffres comme l'absence de besoins supplémentaires en termes d'alimentation reviendrait à évincer de l'analyse l'impact des confinements successifs sur le repli et l'isolement des personnes et la mobilisation des bénévoles (des antennes ont été contraintes de fermer), dans un territoire où les problématiques de mobilité sont très vives. On peut aussi envisager que les associations d'aide alimentaire se sont fournies via d'autres moyens pendant la crise.

En 2021, cette **stagnation ne se prolonge pas et la distribution des denrées semble augmenter de manière significative (estimation de +11% par mois)**. Les prochains mois permettront de confirmer ou non cette tendance préoccupante.

b) Des diminutions des publics dans certaines antennes des restaurants du Cœur et une augmentation dans d'autres

A l'échelle du territoire, les Restos du cœur ont servi moins de familles mais plus de repas entre l'hiver 2020 et 2019. La baisse du nombre de familles est probablement une conséquence des confinements avec le repli de certains publics et le désengagement des bénévoles les plus âgés. Les Restos quantifient une nette baisse du nombre de publics sur les antennes locales de Belley, Meximieux et Oyonnax mais **une augmentation significative des aides alimentaires octroyées sur les antennes du Pays de Gex (Ferney Voltaire, Gex et Saint-Genis-Pouilly, Divonne les bains) et Hauteville Lompnes.**

Une tendance départementale relativement stable :

2020 : 4134 familles et 1.090.973 repas.

2019 : 4202 familles et 1.047.506 repas servis.

Les données montrent qu'en 2020 le nombre de personnes accueillies n'a pas augmenté de manière significative mais les **personnes ayant une ancienneté de plus de 3 ans représentent 24% des bénéficiaires**, soit une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport à 2018 et 2019. Cette

augmentation est particulièrement marquée à Nantua (+28% depuis 2018).

Concernant les profils de publics, on ne constate pas d'augmentation significative du nombre d'étudiants, retraités ou demandeurs d'emploi au niveau du département¹⁵. En revanche, **l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi dans le Pays de Gex** est nette (+4 points de pourcentage par rapport à 2019, +14 points de pourcentage par rapport à 2018). Dans cette perspective, le pourcentage de nouveaux entrants augmente de 6 points de pourcentage dans le Pays de Gex, tandis qu'une baisse de 7 points est enregistrée à l'échelle départementale.

Les Restos du cœur expliquent la baisse de fréquentation de certains sites par **la peur des rassemblements (malgré les précautions prises dans les centres) y compris dans les transports, entraînant une distribution moins conviviale**

c) Au Secours catholique : une baisse des aides et des personnes accompagnées

Le Secours Catholique reporte depuis 2019 une **baisse des demandes d'aide financières** en commission départementale des aides interne au Secours Catholique, qui se poursuit en 2020 (-38% des aides accordées en 2019, -5% en 2020).

Par ailleurs, le nombre d'individus aidés par le Secours Catholique au global dans le département subit une **baisse de 40% en 2020** (3438 personnes sont accompagnées en 2019, contre 1848 en 2020¹⁶). Cette baisse peut être attribuée au confinement des bénévoles du Secours Catholiques, en majorité des personnes retraitées.

Néanmoins, la **distribution d'aides financières par les équipes locales du Secours catholique se maintient en 2020**, voire augmente de manière significative **sur certains territoires** (Miribel, Ambérieu, Montluel, Trévoux, Ferney Voltaire, Villars Les Dombes, Belley, Saint André de Corcy, Jassans). A l'inverse, certains territoires connaissent une baisse des aides octroyées, qui peut être le résultat de facteurs multiples (moins de demandes ou moins de bénévoles sur place).

Pour le Secours catholique, cette baisse peut être la **conséquence de la réorganisation départementale, qui a bousculé les liaisons entre services sociaux et associations.** L'absence

¹⁵ On observe seulement une légère augmentation du public étudiant à Bourg (+2 points de pourcentage)

¹⁶ Cette baisse s'explique aussi par l'arrêt des activités collectives pendant la crise. Si on se cantonne au nombre de personnes aidées uniquement individuellement, la baisse reste significative : 2471 individus aidés en 2019 contre 1299 en 2020.

de liens avec les Restos du cœur sur le territoire ne permet pas non plus à l'association d'évaluer le transfert des publics vers les Restos.

d) Les missions locales : les aides alimentaires aux jeunes ont plus que doublé

Pour la mission locale de Bresse Dombes Cotière, l'augmentation des aides octroyées est significative. Le montant total des aides alimentaires délivrées en 2020 est de 50 045 euros, contre 40 526 euros en 2019. Ainsi, en 2020, **333 jeunes ont reçu une aide alimentaire sous forme de chèques services ou prise en charge de frais de cantine**. En 2019, 303 jeunes avaient reçu une aide alimentaire. **Les aides alimentaires sont devenues en 2020 le 1er poste de dépenses du fonds d'aide aux jeunes** alors que « traditionnellement » le 1er poste de dépenses était la mobilité.

Dans la même perspective, la mission locale Oyonnax Bellegarde Gex déclare une forte augmentation en 2020 : les demandes d'hébergement d'urgence ont été multipliées par 2 et les **demande d'aide alimentaire par 2,6**.

C. Les principaux besoins des publics de l'aide alimentaire

Cette partie cherche à **mieux caractériser les besoins les plus récurrents**, notamment en matière d'accès aux droits, des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'alimentation¹⁷.

Les services de lutte contre la précarité alimentaire rencontrent des publics très différents, qui cumulent très souvent de nombreuses difficultés. **Une personne qui passe la porte d'une association d'aide alimentaire ou d'un CCAS a rarement comme unique préoccupation l'alimentation**. Certains acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire traitent directement les différentes difficultés de l'individu tandis que d'autres orientent vers d'autres acteurs de l'action sociale.

En plus de l'apport des entretiens qualitatifs menés, plusieurs questions dans le questionnaire nous permettent de préciser les contours les différents obstacles rencontrés par les publics de l'aide alimentaire.

¹⁷ Deux points de vue ont nourri ce travail : la perspective des professionnels qui orientent les publics vers l'aide alimentaire et celle des acteurs menant des actions directes d'aide alimentaire.

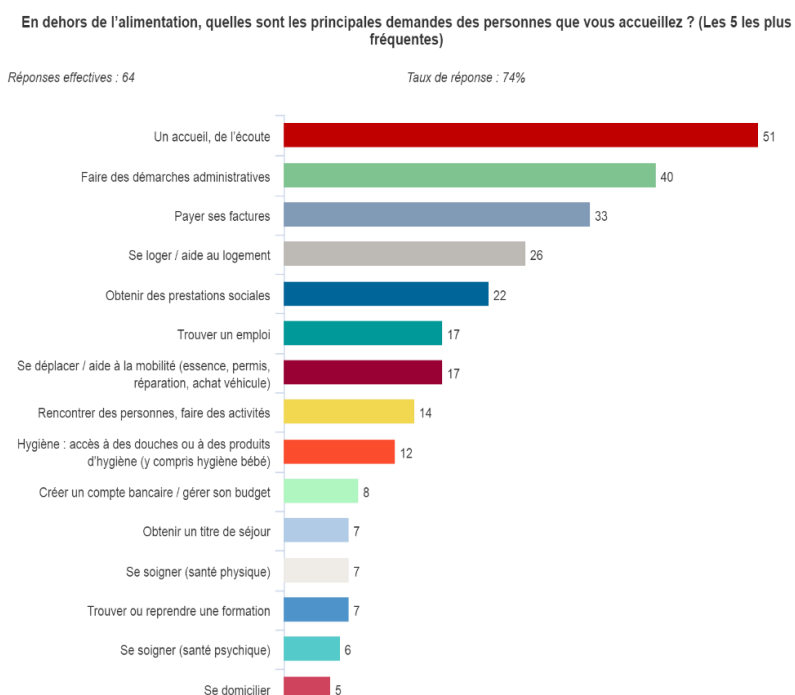
1. Les demandes récurrentes des personnes : le lien social et l'appui aux démarches

A la question «*En dehors de l'alimentation, quelles sont les principales demandes des personnes que vous accueillez ? (Les 5 les plus fréquentes)*», les 5 principales demandes qui sont ressorties sont les suivantes relèvent :

Du lien social : un accueil, sens de l'écoute (80%)

De l'appui à des démarches administratives courantes ou plus complexes : payer ses factures (52%), Faire ses démarches administratives (63%), Obtenir des prestations sociales (34%)

De l'aide pour se loger : Se loger/aide au logement (41%)



2. Trois difficultés majeures : payer ses factures, effectuer des démarches en ligne et accéder aux minimas sociaux

Dans le questionnaire, il était demandé : «*En matière d'accès aux droits, quelles sont les difficultés que rencontrent le plus souvent les personnes que vous accueillez ?*».

Sans surprise, les **difficultés observées par les acteurs sont très similaires aux demandes des personnes**. Ainsi, les trois grands blocages recensés par un peu plus de 60% des répondants¹⁸ sont :

- Payer ses factures** (gaz, chaleur, électricité)
- Effectuer ses démarches administratives en ligne – une fracture numérique**

La dématérialisation de démarches déjà complexes rajoute un frein supplémentaire pour certaines personnes, qui n'ont pas toutes le **matériel informatique nécessaire** (Au marché Conté). Ainsi, tandis que nombre d'acteurs institutionnels privilégient de manière croissante les contacts et démarches dématérialisés (Caf01, CD01), les publics en situation de précarité n'ont souvent ni matériel, ni connexion internet. Cette **fracture numérique** bloque l'accès aux droits (Secours populaire, Restaurants du cœur, Résidence Charles de Foucault). La mission locale d'Oyonnax alerte sur cette difficulté touchant aussi les jeunes, qui ne maîtrisent pas les dossiers en ligne. Dans cette perspective, les **points d'accès au numérique manquent encore sur le territoire** (Epicerie Solidaire Valhorizon). Au-delà de posséder un ordinateur ou un téléphone, ne pas pouvoir se rendre sur place pour se faire aider dans ses démarches demande aux personnes de savoir se repérer, savoir qui contacter, trouver le bon moment pour le faire, etc. (Tremplin).

¹⁸ 52 acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ont répondu à cette question

- **Accéder à ses minimas sociaux** (Allocation adulte handicapé - AAH, revenu de solidarité active – RSA, Allocation de solidarité spécifique – ASS). Par ailleurs, les difficultés d'accès aux minimas sociaux peuvent par la suite bloquer l'accès au logement (ASDEA01).

En parallèle, les retours qualitatifs pointent du doigt les difficultés des personnes à comprendre les documents, réunir toutes les pièces et le besoin d'une aide pour traduire le langage administratif et dépasser la « barrière de la langue », pour prioriser les tâches et faire la navette pour récupérer les papiers manquants.



Les gens du voyage : des difficultés d'accès aux droits spécifiques

Dans l'Ain, la question des gens du voyage est prise en charge par l'Artag, membre du Collectif l'Ain pour l'Autre, et intervenant dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Ces derniers sont confrontés à 3 freins récurrents dans leur accès aux droits :

- Situation d'illettrisme ou d'illectronisme
- Défiance vis-à-vis d'eux
- Méconnaissance des droits existants

3. Autres difficultés : l'accès au logement, à la santé et à un travailleur social

Sont aussi mentionnés par plus de 10 acteurs, dans l'ordre de récurrence :

- **Les difficultés d'accès à un logement ou à un hébergement** (26 réponses) : grandes difficultés à accéder aux logements sociaux (*Secours catholique, Saint André de Corcy*). Pour les jeunes, les logements sont rares et souvent inaccessibles sur le plan financier dans le Pays de Gex (*Mission locale Oyonnax Bellegarde Gex*).
- **Les difficultés à accéder à ses droits de protection sociale (Protection universelle maladie – PUMA, Complémentaire santé solidaire – CSS ou aide médicale d'Etat pour les personnes en situation irrégulière – AME)** (24 réponses) : les démarches vis-à-vis de la CPAM sont souvent très longues (*Croix Rouge Replonges*)
- **Les difficultés d'accès à un professionnel de santé** (11 réponses, dont 3 des 4 antennes du Secours populaire et deux CHRS). Les problématiques psychiatriques sans suivi sont par ailleurs beaucoup ressorties dans notre entretien avec Tremplin. Le Pays de Gex – et plus largement le département - est pointé du doigt comme désert médical, notamment à cause de la concurrence transfrontalière (*Tremplin*) malgré la mise en place de maisons médicales (*Résidence Le Foucault*).
- **Les difficultés à accéder à un professionnel du social** (16 réponses) par exemple trouver un interlocuteur et avoir un rendez-vous (*Secours populaire de Bellegarde, Secours catholique Jassans Rottier*), avoir un forfait téléphone suffisant
- **Les difficultés d'accès à ses droits de retraite** (11 réponses) : difficulté à les faire valoir sa retraite, spécificité d'un public âgé très isolé.

4. Deux enjeux récurrents : mobilité et langue

- **La problématique de la mobilité** : très forte dans le département (Voir **COMMUNES RURALES, UNE PRECARITE INVISIBLE ? PP.3**). Toutes les personnes ne sont pas véhiculées – en particulier les personnes sans emploi - et les réseaux de transports sont plus ou moins denses en fonction de la commune/EPCI (par exemple, le Pays de Gex est peu couvert).
- Par ailleurs, la **barrière de la langue pour les personnes d'origine étrangère** (CHRS Le Regain, Au marché Conté, Secours Catholique, résidence Charles Foucault, DHUDA Alfa3a), qui n'était pas une modalité dans les questions quantitatives, est ressorti de manière significative dans l'analyse qualitative.

5. La perspective des acteurs orientant les personnes vers l'aide alimentaire

Les acteurs de l'action sociale orientent les personnes vers l'aide alimentaire quand elles expriment un besoin relatif à l'accès à l'alimentation auquel ils ne peuvent pas répondre. Ce besoin est le résultat de ressources financières insuffisantes, laissant un reste à vivre trop faible pour se nourrir correctement.

Plusieurs explications interdépendantes expliquent ces difficultés financières ressortent dans les réponses au questionnaire ¹⁹:

- **Des blocages de droits momentanés ou durables** faisant basculer les individus dans la précarité.

Par exemple, une suspension de droits CAF due à des délais de traitement, une attente de réouverture de droits, un compte bancaire momentanée bloqué, une autorisation de découvert dépassée, une attente de réponse pour dossiers en cours, etc. Pour certaines personnes, il peut s'agir d'une **période transitoire difficile qui les contraint à se tourner de manière provisoire vers l'aide alimentaire**. Par exemple, certains publics isolés ont subi une perte de revenus liés à la pandémie COVID19 et se sont fait aider en attendant l'ouverture de leurs droits au Rsa ou encore les jeunes en attente d'une aide du Crous. Pour d'autres personnes, **les blocages s'inscrivent dans la durée**.

- **Des blocages d'accès aux droits en raison d'une situation irrégulière**
- Des **événements de vie et changement de situation** faisant basculer dans la précarité : deuils, divorces, séparation dans le cadre de violences conjugales, problèmes de santé, passage à la retraite, perte de son travail

En parallèle à ces difficultés financières, l'orientation vers les services de lutte contre la précarité alimentaire a aussi comme objectif **de pallier la perte de lien social**, exacerbée pendant la crise.

¹⁹ 48 acteurs ont répondu à la question « Pour quels motifs orientez-vous les personnes vers les structures d'aide alimentaire ? ».

II. L'aide alimentaire dans l'Ain, une réponse partielle aux besoins

Face aux besoins identifiés sur le territoire, quelles sont les ressources proposées par les acteurs ? Cette partie propose **un panorama de l'offre d'aide alimentaire dans l'Ain**, basé sur les 108 réponses au questionnaire de l'enquête, un entretien auprès des Restos du Cœur, une compilation de données issues d'acteurs associatifs et institutionnels. Elle se complète d'un **panorama de l'offre sociale sur le territoire**, afin de mettre à plat l'organisation du territoire côté « orienteurs » également.

Ces panoramas nous permettent de qualifier :

- **Une offre d'aide alimentaire plutôt variée avec des têtes de réseau bien implantées au local et une couverture territoriale importante**
- **Des « trous dans la raquette » plutôt au niveau des communes rurales, malgré la mise en œuvre de dispositifs itinérants**
- **Des acteurs à renforcer, tels que les épiceries sociales, les accueils de jour ou les lieux de restauration solidaire**

A. L'organisation de l'aide alimentaire dans l'Ain

Avant de s'intéresser plus précisément au maillage territorial des aides à l'alimentation, il est essentiel d'avoir une visibilité sur les différents types d'acteurs proposant une aide alimentaire sur le territoire. Il s'agit de **préciser le rôle et le poids de chacun dans la politique globale de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire** (cœur de métier, nombre de ménages touchés, denrées distribuées, etc.).

Le **paysage de l'aide alimentaire est éclaté entre grands et petits acteurs, institutionnels ou associatifs, relativement peu lisible**. Pour certains l'alimentation est une action principale et pour d'autres c'est une action connexe. En parallèle aux acteurs traditionnels de l'aide alimentaire, d'autres structures, identifiées dans d'autres domaines de l'action sociale, développent cette compétence, souvent de manière informelle, et proposent des actions diverses : restauration, petits déjeuners, colis alimentaires, chèques ou encore ateliers cuisine. Ces acteurs sont souvent difficiles à identifier car ils ne sont pas habilités et ne se fournissent pas à la banque alimentaire. Dans cette partie, nous tentons de dresser un paysage des acteurs de l'aide alimentaire, en distinguant :

- L'aide alimentaire « traditionnelle » : les « têtes de réseau »
- La banque alimentaire
- Les acteurs institutionnels : CCAS, missions locales
- Les acteurs de l'hébergement (maraudes, accueils de jour, CHRS)
- les « petits » acteurs de l'insertion ou de l'ESS qui proposent de l'alimentation à très bas coût

1. L'aide alimentaire « traditionnelle »

a) Têtes de réseau associatives

Avec leurs 90 unités locales (nommées unités, équipes ou antennes) et 3 dispositifs mobiles, les 4 principales têtes de réseau totalisent **18 500 foyers aidés en 2020**.

Chaque réseau, structuré au niveau départemental et national, applique ses pratiques et critères en matière d'accès à l'aide alimentaire de collecte de denrées. Elles s'approvisionnent auprès du FEAD (national), de la banque alimentaire, de collectes en magasins, de « ramasse » (dons du secteur agroalimentaire et distributeurs) et d'achats. La mutualisation des denrées et l'amélioration du système (qualité des denrées, circuits courts, partenariats et aspects logistiques) est traitée dans un groupe de travail du Collectif l'Ain pour l'Autre.

Ces réseaux mobilisent des centaines de bénévoles, majoritairement retraités.

| Nom de l'opérateur | Nombre d'unités locales et mobiles | Nombre de bénévoles | Quantité de denrées | Publics aidés en 2020 | Actions principales |
|------------------------|--|----------------------------|--|--|---|
| Croix Rouge | 12 unités locales (dont une mobile) 24 unités de distribution 2 antennes mobiles Equipe maraudes | 800 bénévoles 1 salarié | 248 905 kg de denrées distribuées par la BA. Plateforme de stockage départementale pour redistribuer les denrées qui viennent de magasins partenaires (ex. Carrefour) | 9295 foyers aidés en 2020 20846 ayants droits aidés | Aide alimentaire au cœur de l'activité : maraudes, distribution alimentaire Actions de préventions soins santé, aide aux personnes âgées |
| Restos du coeur | 17 antennes dont une antenne mobile | 785 bénévoles | 1 140 000 kg de denrées distribuées 1 : 497 000 kg issus de la ramasse centre, 2 : 338 000 kg issus de la livraison AN (dont FEAD) 3 : 210 000 kg issus de la ramasse entrepôt départemental (Bourg-en-Bresse), 4 : 95 000 issus de la collecte nationale | 10 492 personnes bénéficiaires de colis alimentaires ou repas en 2020 (4134 ménages) | Aide alimentaire au cœur de l'activité : colis, repas, Ateliers cuisine (124 personnes) mais aussi actions d'aides à la personne) |

| | | | | | |
|---------------------------|---|-----------------------------|--|--|--|
| Secours catholique | 21 équipes locales dont 18 proposant une aide alimentaire (parmi eux, un dispositif mobile) | 350 bénévoles 6 salariés | 8 143 kg de denrées distribuées par la BA | 1 846 personnes aidées en 2020 | Activités variées Octroi d'aides financière, accompagnement, aide alimentaire, accès aux loisirs et à l'éducation |
| Secours populaire | 5 antennes locales | Pas de réponse | 29431 colis distribués | 3608 personnes bénéficiaires de colis (3608 ménages) | Activités variées : hébergement, orientation vers le soin, aides migrants, situations d'urgence, aide alimentaire |

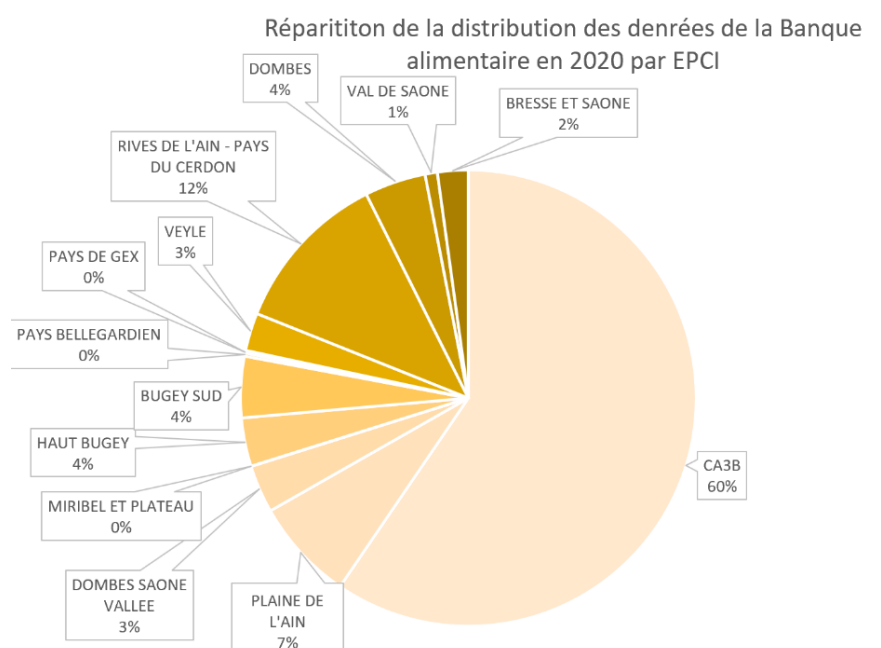
b) La banque alimentaire du département de l'Ain

La banque alimentaire de l'Ain compte un peu plus de 100 bénévoles, et entre 4 et 5 salariés. Elle distribue des denrées à une soixantaine d'associations (et encore plus de points de distribution) sur l'ensemble du département. L'entrepôt est à Bourg-en-Bresse.

Au total, la banque alimentaire a distribué **près de 1 000 tonnes de denrées (999 617kg) en 2020**. Plus de la moitié de ces denrées sont distribuées dans la Communauté d'Agglomération des 3B.

Pour attribuer les denrées, la banque alimentaire estime les besoins de chaque association à l'aide d'un bon de commande rempli par les associations, qui fournissent des chiffres précis (nombre de personnes accueillis, situation familiale des foyers). Toutes les données permettent d'attribuer une quantité estimée suffisante, tout en essayant de respecter un maximum l'équilibre nutritionnel.

Pour accéder aux données de la BA, les acteurs doivent passer par un **processus d'habilitation auprès de la DRJSCS AURA**, qui a lieu une fois par an. La BA applique une politique pragmatique qui consiste à accepter les acteurs dès qu'ils ont envoyé leur demande pour éviter de bloquer de « nouveaux entrants » intervenant en cours d'année.



2. Les acteurs institutionnels

Les CCAS

A l'exception du CCAS de Bourg-en-Bresse, les CCAS du département, souvent dans des petites communes, sont des acteurs encore peu investis sur la question de l'alimentation.

21 CCAS du département sont en lien avec la Banque Alimentaire mais tous n'ont pas reçu/demandé de denrées en 2020. Au total, 24 tonnes de denrées sont distribuées par la Banque alimentaire aux CCAS (soit **2,4 % des denrées distribuées** en 2020).

Les CCAS qui ont reçu plus d'1 tonne de denrées sont les suivants :

- Poncin (7 280 kg),
- Saint-Denis les Bourgs (4 507 kg),
- Meximieux (2 750 kg),
- Viriat (2 582 kg),
- Saint-Denis-en-Bugey (2 414 kg),
- Ferney Voltaire (1 752 kg)
- Saint Bernard (1 159kg)

13 CCAS ont répondu au questionnaire, dont 5 seulement proposant une aide alimentaire. Parmi eux :

- 3 proposent une aide financière (Bourg-en-Bresse, Saint Denis en Bugey, Mionnay)
- 3 proposent des colis alimentaires (Saint-Denis en Bugey, Attignat et Viriat)

Le **CCAS de Bourg-en-Bresse** est fortement investi dans le domaine de l'alimentation, sous plusieurs aspects :

- En tant que **pourvoyeur d'aides financières** sous forme de **Chèques alimentaire personnalisés (CAP), qui ont doublé en 2020** (15 000 euros pour 242 foyers contre 7 000 euros les années précédentes).
- En tant qu'**orienteur** vers de nombreux dispositifs
- En tant que **pilote d'une démarche de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle de la ville**. Dans cette perspective, le CCAS de Bourg-en-Bresse organise depuis plusieurs années des rencontres entre associations d'aide alimentaire et institutions, qui aboutissent à une première journée de rencontre avec des groupes d'échange en 2018. Dans la continuité, des groupes de travail ont été lancés en 2019. Si depuis le début de la crise, cette dynamique s'est stoppée, le CCAS entend lui redonner un second souffle dans les mois à venir en intégrant les nouveaux acteurs de l'aide alimentaire (notamment dans les QPV)
- En tant que **membre du comité de coordination des aides financières** sur le département ([VOIR ETUDE ALIM ACTIV – PP. 39 A 42](#))

Les missions locales

Trois missions locales couvrent le territoire aindinois pour accompagner les jeunes en recherche d'emploi. En 2020, le montant total des aides octroyées par le fond d'aide aux jeunes est de 110 396 euros pour 623 jeunes. De façon très significative, les demandes d'aide alimentaire ont été multipliées par 2,6 sur le secteur Oyonnax Bellegarde Gex et les aides ponctuelles dédiées à l'alimentation ont augmenté en 2020 de 23% sur le secteur Bresse Dombes Côtière (aides habituellement consacrées à l'insertion et au transport).

| Mission locale | Forme de l'aide financière | Montant total des aides en 2020 | Nombre total de jeunes aidés en 2020 |
|------------------------|---|---------------------------------|--------------------------------------|
| Bugey Plaine de l'Ain | Tickets services | 23 440 | 117 |
| Oyonnax Bellegarde Gex | Tickets services | 36 911 | 173 |
| Bresse Dombes Côtière | Tickets services et prise en charge des aides cantine | 50 045 | 333 |

L'Etat (DDETS) : un rôle de coordination et financeur

Dans l'Ain, l'Etat déconcentré assure un rôle de facilitateur et coordinateur des structures en contact avec les publics précaires, notamment de l'aide alimentaire. Il s'agit d'un « nouveau rôle » qui s'est développé pendant la crise. L'Etat intervient donc en tant que :

- **Facilitateur**, via la mise en lien entre institution et associations par les réunions du Collectif l'Ain pour l'Autre
- **Coordinateur**, via le recensement des associations et le diagnostic en cours
- **Financeur** : via l'**octroi de subventions aux associations** et la **délivrance de chèques services** aux associations en contacts avec les publics sur le territoire.

Entre le début de la crise et octobre 2020, **12 500 chèques services d'une valeur totale de 123000 euros** ont été distribués et **700 familles** en ont bénéficiés. Les aides sous forme de chèques fléchés sont appréciées par les acteurs et la DDETS a fait remonter le besoin, au niveau régional et central, de pérenniser cette mesure. Les arbitrages du Ministère Santé et Solidarités n'ont pas confirmé que cette mesure serait renouvelée.

Les acteurs de l'hébergement

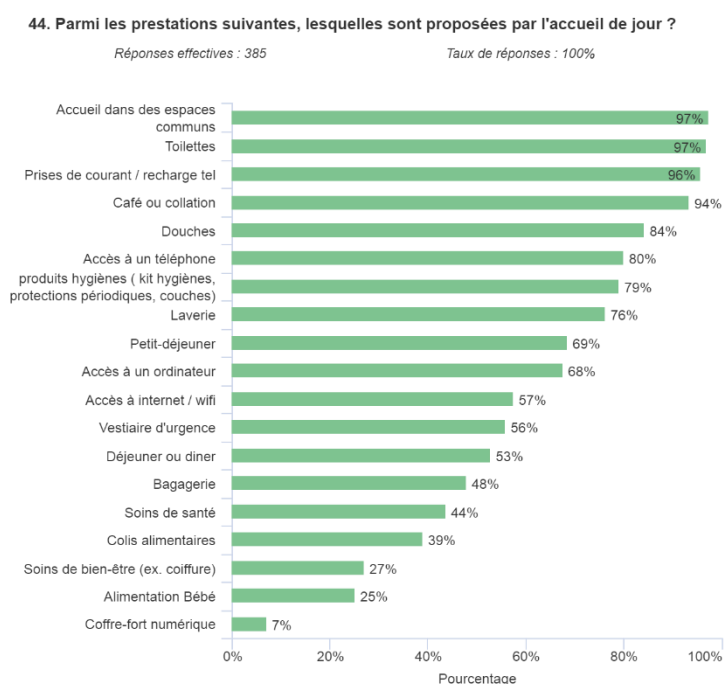
Les acteurs de l'hébergement (hébergement d'urgence ou d'insertion) ne se perçoivent pas comme des acteurs de l'aide alimentaire. Cependant, dans le cadre de leurs missions d'hébergement, ils délivrent de la nourriture (restauration collective) parfois des colis d'urgence et peuvent également orienter vers des associations.

La question clé pour ces acteurs est liée au financement des prestations de nourriture :

- Pour l'hébergement collectif, la capacité à produire des repas sur place à bas coût en maintenant la qualité (restaurants solidaires)
- Pour l'hébergement d'urgence ou en hôtel, la proximité de cuisines collectives ou d'associations permettant aux personnes de cuisiner
- Pour les maraudes et les accueils de jour, la capacité à acheter ou à collaborer avec des associations pour pouvoir distribuer des repas ou des snacks

L'**association Alfa3a**, actrice du logement d'insertion, joue un rôle dans l'**accès à l'alimentation des demandeurs d'asile et les déboutés**. Ainsi, 38 tonnes de denrées sont fournies par la Banque alimentaire (soit 4% des denrées distribuées en 2020) pour alimenter l'accueil de jour Le Regain, la Résidence La Bretouze à Oyonnax (hébergement d'urgence pour déboutés), le DHUDA de Bourg-en-Bresse dont l'accueil de jour avec service de restauration adressé aux demandeurs d'asiles, des résidences d'accueil des demandeurs d'asile à Hauteville Lompnes, Culoz et Bellignat.

7 accueils de jour sont identifiés sur le territoire de l'Ain, dont **3 créés récemment** depuis 2018. Ces lieux qui accueillent principalement – mais pas uniquement – des personnes sans domicile ou hébergées, sont essentiels pour l'accès aux droits, car ils proposent un accueil inconditionnel, des services basiques (alimentation, hygiène, recharge portable) mais aussi un accompagnement collectif ou individuel plus ou moins intense. Les accueils de jour permettent de capter des publics souvent très éloignés de leurs droits, généralement en situation d'insécurité alimentaire.



Dans l'Ain, parmi les 7 accueils de jour :

- 4 ont à leur disposition une **salle dédiée à la restauration**
- 6 proposent de **l'alimentation bébés**
- **5** proposent des **déjeuners ou des diners**
- 6 proposent des **petits-déjeuners**
- **7** proposent des **colis alimentaires**

L'**ENQUETE NATIONALE ANSA-DGCS²⁰** menée auprès de 385 accueils de jour en France nous indique que **66%** des accueils de jour en France possèdent une salle de restauration, **69% proposent des petits-déjeuners, 39% des déjeuners, diners ou colis alimentaire** et 1/4 de l'alimentation pour bébés. Les accueils de jour sont en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire et se positionnent comme « porte d'entrée » vers d'autres dispositifs.

*L'accueil de jour c'est comme chez Macdo, « venez comme vous êtes » !
Il y a un accès très facile, on récupère des gens qui ne vont pas ailleurs.
C'est vraiment plus que fournir des services !
Olivier, Tremplin*

²⁰ <https://www.gouvernement.fr/publication-de-l-enquete-nationale-accueils-de-jour>



FOCUS Le service de restauration de Tremplin

Le Restaurant d'Eternaz de l'association Tremplin à Bourg **alimente les publics du CHRS et des trois centres d'hébergement hivernaux** (structures supposées non pérennes mais ouvertes depuis quasiment un an en contexte de crise). Le restaurant solidaire est aussi accessible aux salariés en insertion de l'association, et à tout public orienté par les maraudes.

Depuis le confinement, le restaurant mène une activité de mise sous vide. **En moyenne, 500 repas par jour sont préparés.** Ainsi, si l'association Tremplin fournit des colis à la marge en réaction à des situations d'urgence, leur service de restauration permet de couvrir les besoins alimentaires des publics en CRHS et autres structures d'hébergement. La Banque alimentaire alimente le restaurant. Au total, 12,2% des denrées distribuées par la Banque alimentaire en 2020 sont dédiées au restaurant Tremplin (121 tonnes de denrées).

B. Les différents types d'aide alimentaire

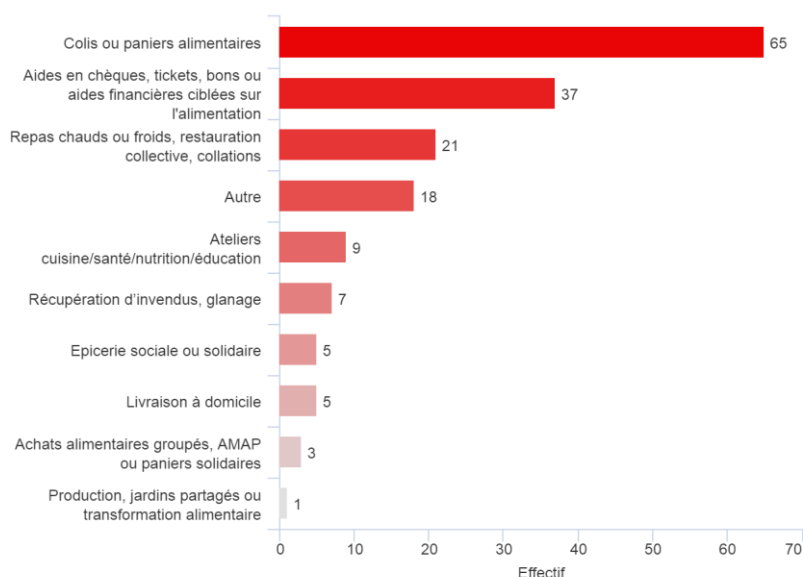
Sur les 108 répondants au questionnaire, 87 structures proposent une aide alimentaire. Les modalités principales sont :

- La distribution de **colis** (74%)
- La distribution **d'aides financières** (42%)
- La **restauration collective** (24%)

En matière d'accès à l'alimentation, votre structure propose* :

Réponses effectives : 87

Taux de réponse : 100%



Les colis alimentaires : Aide alimentaire encore la plus courante en France. Colis principalement constitués par l'association avec un choix de produit limité.

Repas chauds ou collations : Repas complets distribués dans un centre fixe ou via un camion itinérant.

Epiceries sociales : Achat de produits pour les personnes à un prix très réduit. L'accès est souvent conditionné à la définition d'un projet personnel.

Aides financières : Attribution de chèques d'accompagnement personnalisés ou de bons alimentaires d'urgence.

Autres actions : glanage, livraison à domicile, achats alimentaire groupés, ateliers cuisines, jardins partagés, aide à l'alimentation et dotations pour les bébés

1. Les colis et paniers alimentaires : la modalité d'aide la plus courante dans le département



Une modalité pour des structures très diverses

65 structures proposent des colis alimentaires dans le département²¹. Cette modalité classique de distribution a été particulièrement utilisée pendant la crise sanitaire car elle permet de préparer « à l'avance » et de gérer les flux de personnes. Certaines structures ont peut-être nommé panier ou colis des « repas » à l'unité, étant donné la faible différence parfois entre nombre de colis et nombre de personnes touchées.

- Parmi eux, les grandes têtes de réseaux (Secours populaire, Croix Rouge, Restaurants du Cœur, quelques antennes du Secours Catholique²²), DHUDA Alfa3a, des associations caritatives, des accueils de jour et 4 CCAS.
- En 2020, on peut estimer que **45 356 personnes ont bénéficié de colis alimentaires**
- Il est beaucoup plus difficile d'estimer les **équivalents repas**. Les associations ne calculent pas les repas de la même façon : la banque alimentaire compte 500g par repas, les Restaus 1 kg, certaines associations font des paniers repas (1 colis = 1 repas) tandis que pour d'autres 1 colis = 14 repas.
- D'après les répondants, **au minimum 59 096 colis²³ ont été distribués et 61 737 repas²⁴**
- D'après les Restaus du Cœur, l'équivalent de **1 090 973 repas** ont été distribués en 2020
- A noter que l'association l'Ain mange L'autre Ecoute touche beaucoup de personnes - 2640 par an et 88 tonnes de denrées - mais n'a pas renseigné le nombre de colis/repas distribué par an.

La grande majorité des distributions se font dans un lieu fixe, à l'exception de **4 antennes en partie itinérantes (voir tableau ci-dessous)** et plus à la marge, les actions de portage de repas de l'Association des services d'aide alimentaire et automobile de l'Ain (As4A) dans la ville de Bourg-en-Bresse et alentours.

| Nom de la structure itinérante | Nombre de personnes bénéficiaires des colis ou paniers alimentaires par an | Nombre de colis et/ou paniers alimentaires distribués par an |
|---|--|--|
| Secours Catholique (présence Fraternelle) – Antenne Ambérieu | 50 | 35 |
| Croix Rouge Unité locale de Valserine PREVESSIN-MOENS | 61 | Pas de réponse |
| Croix Rouge sur roues – Bourg-en-Bresse (antennes alentours) | Pas de réponse | Pas de réponse |
| Restos du cœur - Bugey centre itinérant | 277 | 220 |

²¹ 66 si prise en compte que DHUDA Alfa3a a répondu pour deux sites dans un même questionnaire.

²² Le Secours Catholique entend progressivement supprimer les aides colis pour se concentrer sur des aides financières, jugées plus dignes.

²³ 8 acteurs n'ont pas répondu à cette question chiffrée.

²⁴ Ce chiffre est à manier avec précaution. On note le nombre élevé de repas distribués par le dispositif d'hébergement HUDA de La Sauvegarde à Villars les Dombes sur le territoire et les distributions de l'association des services d'aide alimentaire et automobile de l'Ain couvrant la communauté d'agglomération des 3B24 (il s'agit donc plus souvent de « paniers repas » que de colis permettant de se nourrir pendant 1 à 2 semaines)

Des fréquences d'ouverture plutôt basses hors des centres urbains

Fréquences d'ouverture des structures proposant des colis ou paniers alimentaires :

- **Un peu plus de la moitié des structures font des distributions 1 fois par semaine. Même tendance pour les antennes des Restos du Cœur** : les centres sont ouverts à minima une fois par semaine, et plus selon les saisons (par exemple, l'antenne de Bourg-en-Bresse est ouverte 4 fois par semaine en hiver).
- Un peu plus **d'un tiers des distributions sont organisées une fois par mois**, ce qui représente une fréquence assez basse
- Les **structures faisant plus d'une distribution par semaine sont situées dans les villes du département : Ambérieu, et Bourg en Bresse**²⁵. On n'observe pas de tendance territorialisée aussi marquée pour les structures ne distribuant qu'une fois par mois.
- **Un peu moins de la moitié des structures** proposant des colis ou paniers alimentaires – hors antennes des Restos du cœur - déclarent des **périodes de fermeture annuelle**.

En majorité, les périodes de fermeture annuelles ont lieu pendant le mois d'août, alignées sur la fermeture de la banque alimentaire. 3 structures déclarent avoir des relais mais **la plupart n'ont aucun dispositif à proposer aux personnes pendant les périodes de fermeture**. Certaines structures donnent aux personnes des colis plus fournis en prévision de la fermeture.

Un accès inconditionnel ?

Les structures sont limitées par 3 facteurs clés : la taille du lieu de distribution, le nombre de bénévoles et la quantité de denrées à distribuer. Elles n'accueillent pas toutes les mêmes profils ni quantités de personnes. La question des critères d'accès montre que pour la majorité des structures, le « reste à vivre » est un critère majeur.

- Une grande majorité des publics bénéficiant de colis ou paniers repas sont **orientés par des acteurs publics** - les CCAS/services sociaux communaux ou les travailleurs sociaux du département.
- 40% des structures estiment que les personnes viennent par elles même.
- Aucune structure ne déclare avoir des personnes orientées par les maraudeurs ou Internet.
- Plus de 70% des structures déclarent comme condition d'accès obligatoire **un calcul des ressources et du reste à vivre et l'orientation par un travailleur social**.
- Pour presque **40% des structures, le lieu de résidence est une condition obligatoire** pour bénéficier des services.

²⁵ Dans la même logique, les structures touchant le plus de personnes dans la distribution de colis ou de paniers alimentaires se situent à Bellegarde, Bourg-en-Bresse, Oyonnax, et Ambérieu.

Adéquation de l'offre de colis alimentaire avec les besoins

Les structures interrogées notent que les colis proposés :

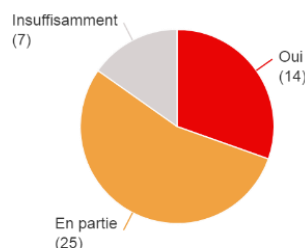
- **Ne couvrent pas l'ensemble des besoins alimentaires en quantité** : 54% estiment couvrir « en partie » et 15% « insuffisamment »
- **Permettent une alimentation plus équilibrée** (87% Oui et En partie)
- **Correspondent aux habitudes alimentaires des personnes** (seuls 8% des répondants estiment que non)

Cela correspond à la vision commune de l'aide alimentaire vue comme « coup de pouce », urgence ou soutien **ponctuel** mais qui n'est pas supposée être la seule source de nourriture des personnes.

En quantité (les quantités proposées couvrent les besoins alimentaires)

Réponses effectives : 46

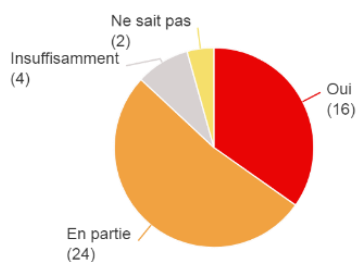
Taux de réponse : 71%



Les produits proposés permettent une alimentation plus équilibrée

Réponses effectives : 46

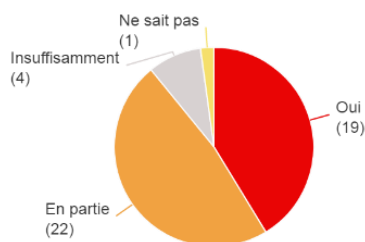
Taux de réponse : 71%



Les produits proposés correspondent aux habitudes alimentaires des personnes / sont appréciés

Réponses effectives : 46

Taux de réponse : 71%



2. Les aides en chèques, tickets, bons ou aides financières ciblées sur l'alimentation



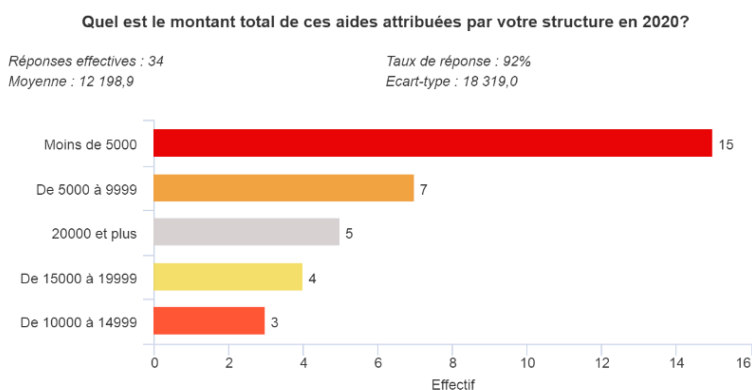
Profil des acteurs

37 structures répondantes ont déclaré proposer une aide alimentaire sous forme financière. Il s'agit principalement de :

- Structures associatives : Antennes du Secours Catholique, Unités de la Croix Rouge
- Institutions : CCAS, Missions locales, CDS
- Acteurs de l'hébergement : CHRIS ADSEA

Montants des aides

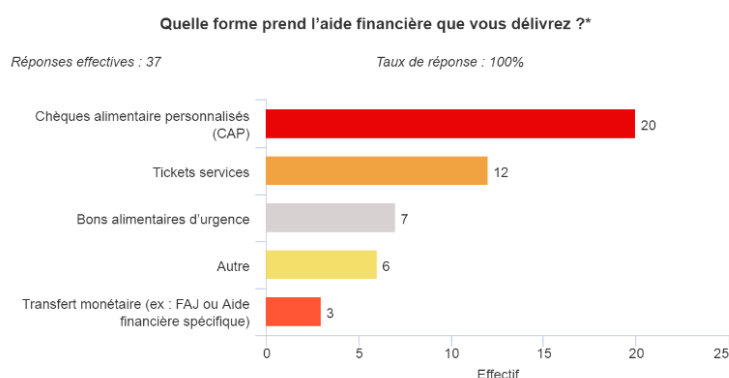
- Au total, **5 442 ménages** ont bénéficié d'une aide en chèques, tickets, bons ou aides financières ciblés sur l'alimentation en 2020 dans l'Ain.
- La somme agrégée des aides attribuées sur le territoire en 2020 est de **414 764 euros**. Cette somme est une estimation basse, de nombreux CDS n'ayant pas répondu au questionnaire.
- Le **montant moyen par ménage et par mois est de 100 euros**
- Pour **65%** des acteurs proposant une aide financière, le montant total à l'année représente **moins de 10.000 euros** (N=22).
- Les acteurs associatifs délivrent plus souvent des sommes annuelles **inférieures à 5000 euros** (8 antennes du secours catholique, le CCAS de Mionnay, 5 antennes Croix rouge)
- Les acteurs délivrant un montant d'aide annuel compris entre 10 000 et 20 000 euros sont des **antennes associatives conséquentes** (l'antenne du Secours Catholique de Bourg-en-Bresse, la Croix Rouge couvrant le Pays de la Veyle), la structure DHUDA Alfa3a²⁶, le CCAS de Bourg-en-Bresse et les CDS d'Oyonnax, Belley, Valserhône
- Les **montants supérieurs à 20 000 €** sont délivrés par les missions locales, le CDS Pays de Gex et le CHRS ADSEA01.



Les missions locales, CDS, CCAS et DHUA délivrent des sommes en moyenne plus élevées par ménages en comparaison aux acteurs associatifs.

Formes des aides

- Les aides sont essentiellement **fournies sous forme de tickets, bons ou chèques**, seuls 3 acteurs sur 37 utilisent un transfert monétaire classique (virement)
- La catégorie « Autre » comprend les « allocations exceptionnelles » ainsi que la **prise en charge des frais de cantine** pour les jeunes en formation par les missions locales.



²⁶ La structure DHUDA Alfa3a a répondu au questionnaire pour deux antennes – Bourg-en-Bresse et Oyonnax. La somme totale est donc à relativiser mais nous ne sommes pas en mesure d'estimer la répartition entre les deux sites.

Conditions d'accès aux aides

- Pour plus de **70% des délivreurs de ces aides, le calcul du reste à vivre ou des ressources et l'orientation par un travailleur social** sont des conditions d'accès obligatoire pour en bénéficier.
- Pour **un peu plus de la moitié des structures, le lieu de résidence représente aussi une condition d'accès à ce service.**
- Seulement **20% des structures prennent en compte le projet personnel** dans l'octroi de ces aides (le Secours catholique, deux des trois missions locales et le CHRS ADSEA01), on peut donc considérer qu'il s'agit pour beaucoup d'aides ponctuelles ou d'urgence.

Ces aides permettent d'augmenter le pouvoir d'agir car elles autorisent les personnes à choisir le type de denrées qui leur convient et correspond à leur besoin et préférence. Cependant, les tickets services ou les chèques posent un certain nombre de problèmes récurrents : pas de retour monnaie, pas de reconnaissance sur les marchés alimentaires et dans certains magasins, notamment certains magasins de hard discount.

3. Les repas chauds ou froids, restauration collective, collations : une modalité d'aide encore rare dans le département

Très peu d'acteurs proposent de la restauration assise aux personnes dans le département.

Profil des répondants



21 structures/unités locales proposent ce service :

- Le CHRS le Regain,
- L'ADJ Tremplin,
- La Croix Rouge

Nombre de repas et personnes concernées

- On peut estimer que **1252 personnes ont bénéficié de repas chauds ou froids en 2020**²⁷.
- La **grande majorité des distributions se font dans des lieux fixes**, hormis l'unité locale Croix rouge de Bourg qui distribuent des repas et des collations directement dans la rue

4. Les épiceries sociales ou solidaires



Profil des répondants

4 structures déclarent proposer un service d'épicerie sociale ou solidaire sur le territoire :

- **1 épicerie portée par un collectif d'acteurs de Bourg-en-Bresse** : Au Marché Conté (membre du Collectif l'Ain pour l'Autre)
- **1 épicerie portée par Valhorizon à Trévoux** (membre du copil)
- **2 épiceries portées par la Croix Rouge** (l'unité locale de Prévessin de la Croix Rouge déclare aussi proposer un service d'épicerie 1 fois tous les 15 jours mais sans plus de précision)
- **1 épicerie portée par l'Association Oasis d'Amour à Saint Laurent sur Saône**, qui dessert à la fois le département de l'Ain et la Saône et Loire

²⁷ Il serait pertinent de rajouter dans une prochaine étude le nombre de repas délivré par le service de restauration Tremplin.

Conditions d'accès et fréquence d'ouverture

- Les épiceries sociale ou solidaires ont une **fréquence d'ouverture élevée** : entre 1 et 4 fois par semaine et accueillent 512 ménages en 2020 (1304 personnes).
- Seule l'épicerie de la Croix-Rouge ne requiert pas comme condition d'accès préalable l'orientation par un travailleur social.

| Nom de l'épicerie | Fréquence d'ouverture | Nombre de personnes bénéficiaires par an | Nombre de ménages /an | Conditions d'accès |
|--|-------------------------|---|-----------------------|---|
| AU MARCHÉ CONTE Epicerie Solidaire Bourg en Bresse²⁸ | 2 à 4 jours par semaine | 606 | 275 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation par travailleur social; ▪ Conditions de ressource/calcul du reste à vivre; ▪ Lieu de résidence; ▪ Projet personnel |
| Epicerie Solidaire VALHORIZON Trévoux²⁹ | 5 à 7 jours par semaine | 442 | 168 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation par travailleur social; ▪ Conditions de ressource/calcul du reste à vivre; ▪ Lieu de résidence; ▪ Projet personnel |
| Croix Rouge – Unité locale du Bassin Bellegardien Croix-Rouge sur Roues | 1 fois par semaine | 250 | 66 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions de ressource/calcul du reste à vivre |
| Oasis d'amour – Epicerie sociale et solidaire | 3 fois par semaine | 25 765 (dont la moitié hors du département) | Pas de réponse | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions de ressource/calcul du reste à vivre |
| Bresse solidarité – Epicerie solidaire Poncin | 3 fois par semaine | 150 | 35 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions de ressource/calcul du reste à vivre |

²⁸ Si les habitants des communes couvertes par le CDS Pierre Goujon – hors Peronnas – du CDS Croix Blanche et quelques communes du CDS Ambérieu peuvent accéder aux services de l'épicerie sociale, 80% des bénéficiaires habitent Bourg-en-Bresse.

²⁹ Située à Trévoux, l'épicerie accueille aussi des publics de Jassans-riottier, Montmerle et Thoissey

Une adéquation de l'offre des épiceries avec les besoins

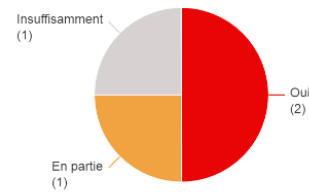
Malgré la taille de l'échantillon, on perçoit que **les épiceries sociales correspondent plus aux habitudes alimentaires des personnes et couvrent mieux les besoins en quantité** que les colis alimentaires. Cela est dû à la variété – plus grande – des produits proposés dans les épiceries par rapport au colis classique, ainsi qu'à la **capacité de choisir ses aliments**.

Les épiceries sociales étant aussi tributaires de la ramasse, on note qu'une épicerie déclare permettre « insuffisamment » une alimentation plus

Les produits proposés permettent une alimentation plus équilibrée

Réponses effectives : 4

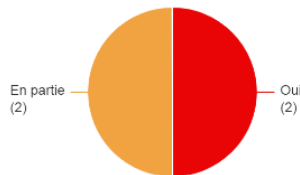
Taux de réponse : 80%



Les produits proposés correspondent aux habitudes alimentaires des personnes / sont appréciés

Réponses effectives : 4

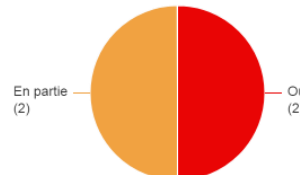
Taux de réponse : 80%



En quantité (les quantités proposées couvrent les besoins alimentaires)

Réponses effectives : 4

Taux de réponse : 80%

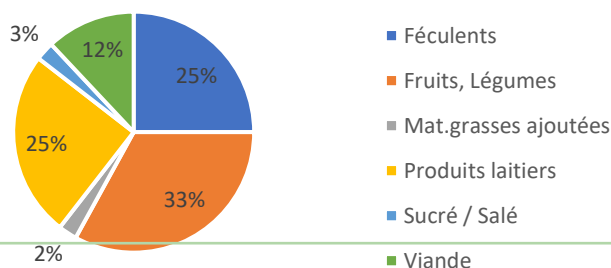


équilibrée.

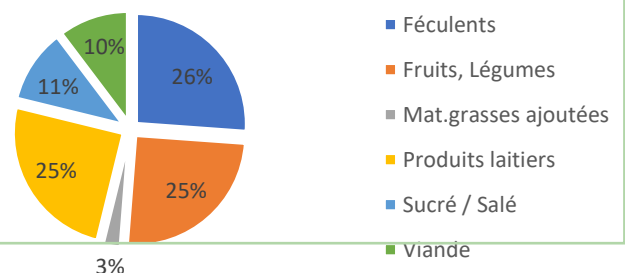
L'équilibre nutritionnel : un enjeu de la lutte contre la précarité alimentaire

Les données de la Banque alimentaire nous donnent une première estimation de la variété de denrées distribuées sous un angle nutritionnel. Tandis que le Programme national nutrition santé (PNNS) recommande une alimentation basée sur un tiers de fruits et légumes, un quart de produits laitiers et un quart de féculents (VOIR GRAPHE 1), les produits distribués par la Banque alimentaire semblent à première vue s'aligner sur ces recommandations. Toutefois, les produits sucrés et salés représentent une part trop importante (VOIR GRAPHE 2), au détriment des fruits et légumes. Par ailleurs, les graphes ne nous renseignent pas sur la qualité des produits distribués.

Graph 1. Répartition idéale du Programme national nutrition santé (PNNS)



Graph 2. Denrées distribuées par la Banque alimentaire dans le département



5. D'autres aides encore peu développées : ateliers cuisines, nutrition et dotations spécifiques

Profil des répondants

10 structures déclarent mener des **actions types Ateliers cuisine/santé/nutrition/éducation** :

- Le Secours catholique (unités de Montrevel en Bresse et Oyonnax),
- CHRS le Regain
- CDS de Nantua,
- Epicerie solidaire Valhorizon,
- Côtière Avenir,
- Espérance,
- ADSEA01 Huda Villars
- CHRS Le Regain.
- Epicerie sociale Au marché Conté
- Les Restos du Cœur (atelier cuisine avec Camion Banque Alimentaire)



Ateliers cuisine

Le **CDS de Nantua propose aussi des ateliers collectifs « la popote à Nous » sur Hauteville** pour permettre aux personnes de recréer du lien social, apprendre à cuisiner des denrées données par les associations caritatives. Interviennent dans ces ateliers différents partenaires (une diététicienne, la Banque alimentaire, etc.).

La **Banque alimentaire possède un camion cuisine itinérant qui permet de couvrir Nantua, Ambérieu, Belley jusqu'à Saint Genis Pouilly. Dans ce cadre, la Banque alimentaire emploie une diététicienne chargée de faire de l'information auprès des écoles, et des jeunes**, mais aussi des acteurs associatifs pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La diététicienne dispose du **camion cuisine** lui permettant de mener ces actions de sensibilisation à l'alimentation et à son impact sur la santé (focus sur le diabète). Les actions de sensibilisation sont encore peu menées dans le département par les associations, accaparées par l'urgence, et la Banque alimentaire entend redonner du sens à l'alimentation, en aidant notamment à cuisiner les produits frais fournis par la Banque alimentaire.

Alimentation des enfants

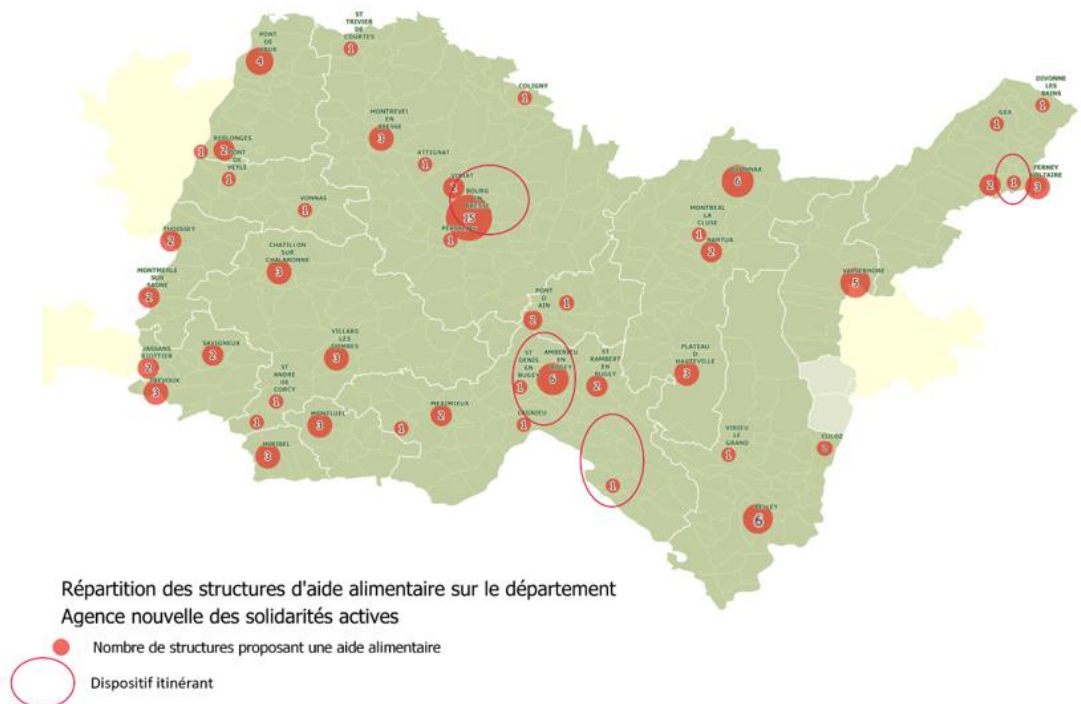
18 structures proposent des projets divers en lien avec l'alimentation, dont 16 antennes des restaurants du cœur qui proposent une **aide pour les bébés** en dotation : **1145 bébés** sont touchés sur le département. Ce point est essentiel car l'alimentation bébé et les produits d'hygiène sont parmi les produits qui « coûtent » le plus aux associations, car la demande augmente et il est difficile de trouver des dons.

C. Couverture territoriale de l'aide alimentaire

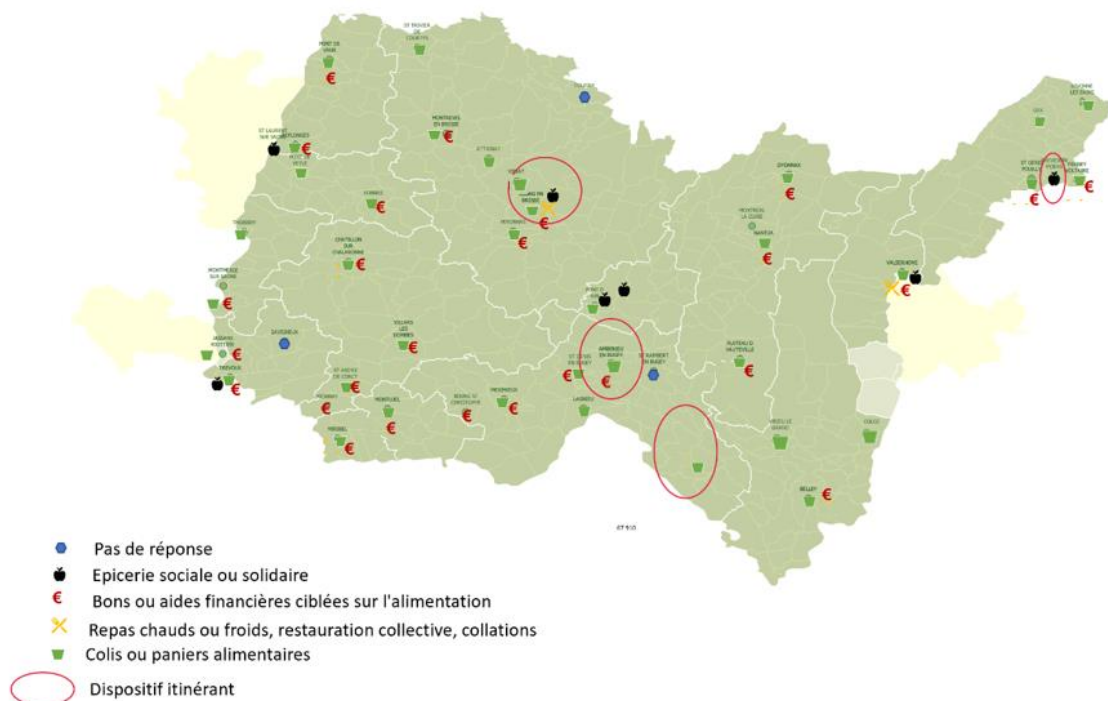
De manière globale, le département de l'Ain est relativement bien couvert par les structures d'aide alimentaire (**VOIR CARTE 6**). Toutefois, la répartition des structures sur le territoire permet de dégager des territoires à « renforcer » - majoritairement des territoires ruraux comme la Haute-Bresse - à l'aide de dispositifs mobiles, encore trop peu développés sur le territoire³⁰.

³⁰ Dans le cadre de l'Appel à projets France Relance, le projet d'un nouveau camion Croix Rouge sur roues a été retenu.

Ces constats sont à relativiser au regard de la variété de l'offre proposée sur chaque territoire (VOIR CARTE 7), des volumes de denrées et d'aides financières accordés, des publics visés et surtout des fréquences d'ouverture.



Carte 6. Répartition des structures d'aide alimentaire sur le département



Carte 7. Répartition des différents types d'aide alimentaire

D. Accès aux droits et maillage territorial

L'aide alimentaire est une « porte d'entrée » pour des publics qui n'iraient pas spontanément vers les services sociaux mais se tournent plus aisément vers les bénévoles associatifs. C'est aussi le cas pour des services éducatifs (centres sociaux, cours de FLE), de santé (PMI), de loisir (accès aux vacances) ou encore de médiation numérique.

Les lieux d'aide alimentaire accueillent des publics variés, dont une part non négligeable cumule des problématiques sociales, économiques, de santé et, pour une partie, d'hébergement.

Cependant, les données de l'enquête nous montrent que **le parcours va dans les deux sens : les services sociaux sont également un « point d'entrée » vers l'aide alimentaire**, puisque les travailleurs sociaux communaux ou départementaux peuvent orienter vers des aides fléchées sur l'alimentation. Pour comprendre le maillage territorial en matière d'accès aux droits dans l'Ain, nous nous intéresserons à deux aspects :

- Les **préconisations du SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AUX PUBLICS** (2016)
- **La réorganisation des services sociaux départementaux** en 2020

1. Un maillage délicat

Le **SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC** de **2016** explore 6 secteurs d'activité de services : les services de santé, les services publics du quotidien, la communication numérique, les transports et déplacements, l'action sociale, les équipements culturels, de loisirs, sportifs.

Le croisement entre population et services a permis d'identifier, dans la diversité de l'Ain, des territoires « cumulant » des fragilités en matière d'accès aux droits :

- Les **secteurs urbains** : les principales agglomérations de l'Ain (Bourg, Oyonnax, Valserhône), connaissent des **difficultés spécifiques** : précarité, trajectoire résidentielle, forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA.
- Le **Bugey sud** apparaît à plusieurs reprises comme éloigné des services au public. La topographie, le rayonnement de Belley, la proximité de Chambéry sont le jeu de contraintes à gérer pour faire émerger localement une amélioration de l'offre.
- La **Haute Bresse**, qui connaît quasiment le même éloignement que le Bugey sud, ne présente pas la même configuration territoriale. L'amélioration de l'offre de déplacement et le modèle d'aménagement du territoire représentent des solutions adaptées à cette problématique d'espace rural.
- Les **vallées de la Valserine, de l'Albarine, du Suran et la haute vallée de l'Ain, le Haut Valromey et la Combe du Val** sont des secteurs d'éloignement au panier de la vie courante de l'INSEE, et également des territoires avec un accès dégradé au transport, à la communication numérique, etc. C'est une problématique de « moyenne montagne », sensible et qui nécessite la mobilisation d'actions complémentaires.

Le SDDASP pose dès 2017 des axes de travaux pour un meilleur accès aux droits dans l'Ain :

- **Réorganiser les services sociaux départementaux** pour un meilleur maillage et adapter les organisations ,

- Identifier **des lieux d'accès aux droits, développer des réponses diversifiées** et travailler en réseau (Maisons France Service, lieux d'accueil commun, point d'accès au numérique, 1er accueil inconditionnel...),
- Donner visibilité et reconnaissance au « **partenariat inter organismes** »,
- S'engager ensemble et de manière coordonnée sur une **démarche d'accès aux droits pour les plus fragiles**.
- Renforcer l'évolution d'une action sociale **individuelle vers une action sociale plus collective, locale et partenariale** (développement local),
- Mettre en œuvre les différents schémas (notamment en lien avec les personnes âgées, l'insertion).

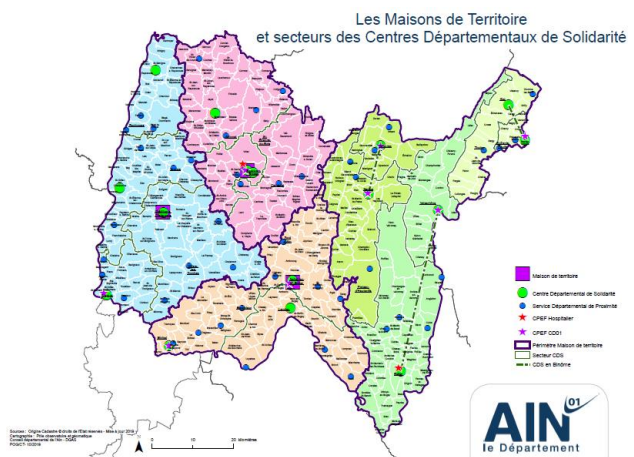
La préoccupation concernant le maillage est à relier **aux difficultés de mobilité et à la faible densité sur une large partie du territoire**. Depuis le SSDAP, une réorganisation territoriale a eu lieu, contrariée par le confinement.

2. Une réorganisation du service social départemental

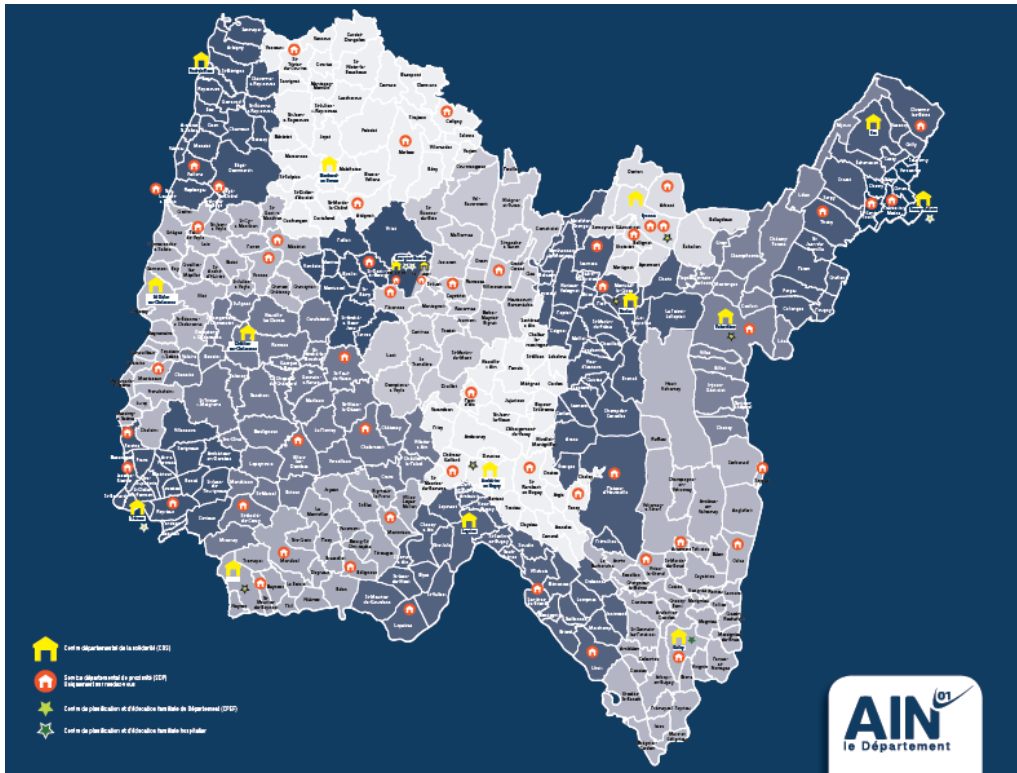
Les services sociaux départementaux ont mené une grande réorganisation en 2019-2020, passant de 8 Maisons départementales de solidarités et 29 Points d'accueil solidarité à un système combinant dématérialisation (via un numéro unique) et maillage plus fin à travers 51 Services de proximité.

Les services sociaux sont aujourd'hui réorganisés avec :

- **16 Centres de solidarités – CDS** (en jaune sur la carte), ouverts au public
- **51 Services de proximité – SDP** (en orange) où les travailleurs sociaux du Département accueillent sur rendez-vous dans des locaux qui peuvent être des Mairie, des centres sociaux, des bibliothèques ou encore des maisons de santé
- **Un numéro unique – le 30 01 avec une plateforme téléphonique** : ce service téléphonique fait le tri dans les demandes formulées par les personnes et oriente vers les travailleurs sociaux en physique si nécessaire (prise de RDV)



Les 230 travailleurs sociaux du Conseil départemental se répartissent dans ces lieux, divisés en 4 directions territoriales. 3 « maisons de territoires » situées à Bourg, Chatillon et Ambérieu complètent ce dispositif.



3. Un développement progressif des Maisons France Services

Les Maisons de Service Au Public (MSAP), devenues Maisons France services en 2020, regroupent des services publics dans un même espace, avec un agent pour la médiation administrative et numérique et un premier niveau d'information. Les Collectivités peuvent compléter l'offre « de base » par d'autres services.

Ces Maisons permettent l'accès aux services de l'Etat, notamment en quartier prioritaire ou en zone rurale. L'Ain recense **12 Maisons labellisées France Services**³¹ à Ambérieu, Chalamont, Chatillon, Nantua, Plateau d'Hauteville, Izerore, Montluel, Pont de Veyle, Pont d'Ain, Saint Triver et Valserhône, ainsi qu'une « maison itinérante » à Saint Rambert en Bugey, et 4 « MSAP » non labellisées à Poncin, Artemare, Pays de Gex et Treffort. Ces Maisons sont situées dans un bureau de poste, en centre socioculturel ou portées par l'intercommunalité.



Ces 16 Maisons renforcent l'accès aux droits sur le territoire, à noter que :

- **La Haute Bresse n'est pas couverte bien qu'identifiée dans le SDDASP comme territoire fragile.**
- **Les Maisons n'accueillent pas le SDP, même quand ils sont situés sur les mêmes communes.**

³¹ Cf. Carte : https://anct-carto.github.io/france_services/

4. Une baisse continue des aides financières « exceptionnelles » depuis 2017

Le dernier Comité de pilotage des Commissions de coordination des aides financières (CCAF) en avril 2021 fait état d'une **baisse continue depuis 2017 de l'octroi d'aides financières**, qu'elles soient en procédure simple ou complexe. Sur 4 ans, **le nombre d'aide accordées a diminué de 40 à 90%** selon le type d'aide et le territoire. Le mouvement s'est accentué en 2020, ce qui peut s'expliquer par la difficulté d'accès à certains services liés à la crise sanitaire, mais l'explication de cette baisse ne peut être entièrement portée par le Covid.

La CCAF est une commission concernant les aides suivantes :

- **ASE** : Aide sociale à l'enfance (peut inclure cantine)
- **FSL** : fonds social logement et eau/énergie
- **FAJ** : fond d'aide aux jeunes 18-25 (peut inclure aide alimentaire)
- **CAF** : aides pour allocataire CAF avec enfant
- **CCAS Bourg** : aide résidents Bourg, peut consacrer alimentation (CAP)
- **Crédits insertion** : personne au RSA avec un projet

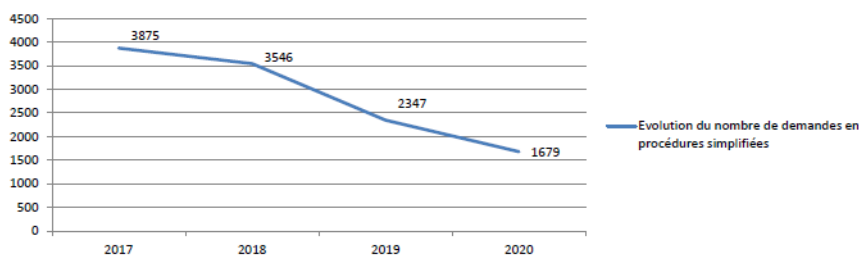
La baisse est liée à :

- De moindres demandes (moins de personnes sollicitant des aides)
- De moindres montants octroyés

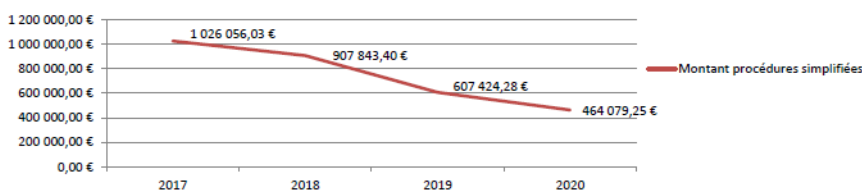
Bilan des aides financières depuis 2017

Les procédures simplifiées

Evolution du nombre de demandes en procédures simplifiées



Evolution du montant des procédures simplifiées



Le nombre de demandes est passé de 3 900 à 1 600 en 4 ans, et les montants distribués de plus d'1 million € à 464 000 €.

Cette baisse est également observée par les acteurs associatifs, notamment le Secours Catholique qui a moins de demandes et pour des montants plus faibles pour ses commissions internes (Voir [AU SECOURS CATHOLIQUE : UNE BAISSÉ DES AIDES ET DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PP.20](#))

5. Le paradoxe aindinois

On assiste donc, dans l'Ain, à un **paradoxe** :

- ▶ Une **précarité** – qui n'est pas endémique mais qui **tend à augmenter** dans certains lieux du territoire : Nord Bresse, Pays de Gex, Oyonnax, Bourg, et qui se ressent dans les chiffres RSA et chômage
- ▶ Des acteurs sociaux et caritatifs qui évoquent une **forte précarisation des publics** et de **nouveaux publics** de l'aide alimentaire, notamment des jeunes et des migrants
- ▶ Des **efforts conséquents des pouvoirs publics pour améliorer l'accès aux droits**, notamment à travers le PIO, la réorganisation des services, le numéro unique ou encore le Collectif l'Ain pour l'Autre, ainsi que **l'accès à l'alimentation**, via des chèques services et subventions aux associations

Dans les chiffres :

- ▶ Une **augmentation « légère » en 2020 de l'aide alimentaire** et des demandes liées à l'alimentation dans les distributions
- ▶ La **non-consommation des aides financières** existantes de la CAF, du Département et des Missions locales, ainsi que les aides des associations sous sollicitées

III. Obstacles et leviers pour l'accès à l'alimentation et aux droits des publics en précarité alimentaire

A travers la revue de littérature, les entretiens et les retours de l'enquête, l'Ansa identifie **2 enjeux clés pour l'amélioration de l'accès à l'alimentation et aux droits dans l'Ain**, dont la plupart sont déjà « en travail » dans les institutions et associations concernées :

- ▶ **La lutte contre le non-recours et la perte de lien social** concomitant à la dématérialisation des démarches, à travers un meilleur maillage territorial et des actions « d'aller vers »
- ▶ **L'amélioration de la veille sociale, de l'orientation et de l'accès aux droits** via une meilleure coordination entre institutions et associations
 - Au niveau départemental
 - Au niveau local

Enfin, le diagnostic propose des pistes de travail, complétées lors de l'atelier participatif du 1^{er} juin. Les pistes d'action seront approfondies sur les 4 territoires d'expérimentation.

A. Lutter contre le non-recours et la perte de lien social

1. Une augmentation du non-recours liée à divers facteurs

a) La dématérialisation des relations

Le rapport du Secours catholique et de l'Odenore paru en 2021 établit que près d'un tiers du public accueilli au Secours Catholique ne recourt pas aux aides auxquelles il aurait droit, significativement le Rsa (39%) et les allocations familiales (27%). Le risque de non-recours augmente selon la situation de logement (habitat précaire ou logement social), la nationalité et la composition familiale (monofamilles).

L'isolement des publics en situation de précarité est exacerbé par la dématérialisation des démarches administratives et la diminution des services physiques. L'enjeu autour de la dématérialisation a été pointé dans de nombreux documents, bien avant la crise sanitaire, **mais la crise sanitaire a renforcé cette distance entre administrations et citoyens**. On cite notamment **L'ETUDE RECENTE DU SECOURS CATHOLIQUE SUR LE NON-RECOURS**, mais aussi **L'ENQUETE DE CONJONCTURE DE LA MRIE** menée en Rhône-Alpes en 2018 auprès de bénévoles et salariés du secteur social et du secteur associatif. L'isolement des publics en situation de précarité est exacerbé par la dématérialisation des démarches administratives et la diminution des services physiques. Rappelons que **80% des acteurs de l'aide alimentaire estiment que la 1^{ère} demande des usagers est le lien social**.

La dématérialisation des démarches administratives est souvent présentée comme gage de simplification mais en réalité, celle-ci représente en réalité pour certains publics **un obstacle manifeste dans leur parcours d'accès aux droits des personnes**. Recourir à l'administration électronique demande aux usagers des **compétences supplémentaires, qui s'additionnent à des difficultés déjà présentes dans les démarches** (comprendre le langage administratif, réunir les papiers nécessaires, trouver le bon interlocuteur, etc.).

4 points sont soulevés par les acteurs locaux dans cette étude, ils sont revenus également dans nos entretiens auprès des acteurs de l'étude ³²:

- La **dématérialisation multiplie les barrières à l'entrée et éloigne des publics les plus précaires ne maîtrisant ni les outils ni les usages ni la langue** : difficulté à prendre et tenir un RDV à distance, difficulté à trouver le bon interlocuteur sur les différents sites, manque d'outils numériques de type scan, mail, imprimante, manque de compétences numériques administratives liées à la gestion des mails, des comptes et des documents
- Le **déficit de contact humain** et d'accompagnement personnalisé
- **L'impression que les économies sont faites sur les moyens humains** et que la prise en charge est de plus en plus normée, contrôlée et sans souplesse
- **L'augmentation du non-recours** en réaction à cet éloignement : découragement, notamment en milieu rural ou pour les personnes âgées ou allophones

La place croissante du numérique bouscule les manières de communiquer et de coopérer des acteurs de l'action sociale eux-mêmes, en introduisant une distance défavorable à des relations d'interconnaissance – Voir **LES « REFERENTS » : UN OUTIL DE COORDINATION ENTRE ACTEURS DE L'ACTION SOCIALE ? PP.59.**

A noter que **les acteurs associatifs sont plus critiques de cette digitalisation que les « orienteurs »**, qui y voient aussi un intérêt pour « traiter la masse » de situations simples, pour suivre et piloter les politiques publiques et pour donner de l'autonomie aux usagers (qui peuvent ouvrir elles même leurs droits).

b) Des difficultés cumulées à accueillir en physique et par téléphone les publics aindinois en 2020

La nouvelle organisation des services sociaux départementaux pensée en 2019 a été « bloquée » par la crise sanitaire, générant des incompréhensions entre acteurs associatifs et institutionnels. Plusieurs acteurs associatifs ont pointé **la difficulté d'accès** aux services sociaux suite à la réorganisation.

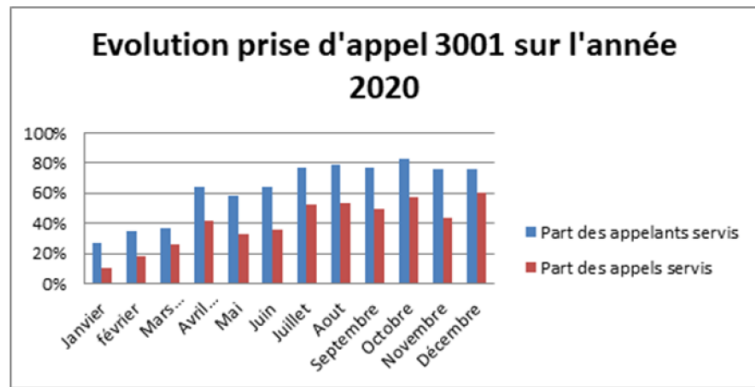
En effet, **pendant le confinement la plateforme téléphonique et les accueils en SDP ont été fermés**. Cette difficulté à contacter les services sociaux au 1^{er} semestre 2020 est susceptible d'avoir **favorisé le non-recours** alors même que la réorganisation des services visait initialement une plus grande efficacité et un meilleur maillage.

Le bilan 2020 du numéro unique nous renseigne sur le **démarrage difficile du numéro unique 30 01**, lancé le 2 décembre 2019 et fortement médiatisé dans le département :

- Au lancement, le dispositif était « sous calibré » par rapport au volume de demandes très importants et à la montée en compétences progressive des agents : **90% des appels n'ont pu aboutir en janvier 2020 et 80% en février 2020.**

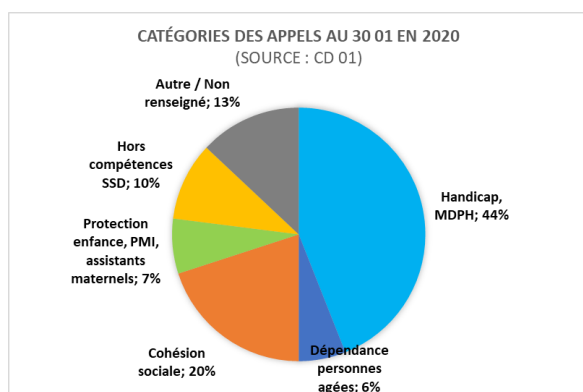
³² Enquête conjoncture sur la pauvreté en AURA – décembre 2018, PP. 7 à 11

- Pendant le confinement, la solution téléphonique ne pouvant être transférée en télétravail, **le service a été fermé plus d'un mois** (18 mars au 27 avril 2020). Ce nouveau service a été **ajusté et renforcé à l'été**, permettant de dépasser les 50% d'appels servis en vitesse de croisière.



Les données de fin 2020 invitent à reconsidérer l'apport de ce service qui monte en charge aujourd'hui et dont le bilan permet d'appréhender l'évolution des demandes dans l'Ain. En effet :

- Le service reçoit **400 à 500** appels par jour
- **121 315 appels reçus en 2020** au 30 01 (et 140 000 appels reçus directement en CDS)
- **1 appel sur 3 servi** en moyenne sur l'année
- 53% des appels et **78% des appelants** ont obtenus une réponse au dernier trimestre 2020
- En moyenne les personnes **appellent 1,7 fois** pour que l'appel aboutisse
- Le **délai moyen** entre l'appel téléphonique et le RDV (téléphonique ou physique) est de **12 jours**
- Les **RDV** sont positionnés majoritairement dans les 16 CDS (53%) et pour une petite moitié dans les 51 SDP (47%)

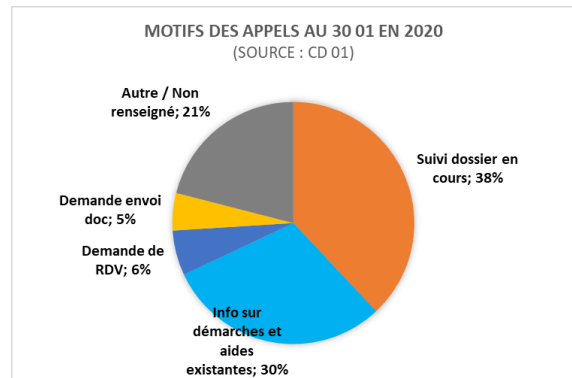


Les personnes qui appellent le 30 01 le font prioritairement sur des questions liées au **handicap** et à la dépendance des personnes âgées (1 appel sur 2).

1 appel sur 5 porte sur la cohésion sociale. 10% concerne des compétences hors département (CAF, CPAM, autre) et prouvent l'importance du travail en réseau inter administrations.

Bien que 38% des appels concernent des dossiers en cours, près d'1 appel sur 3 porte sur les démarches et aides existantes.

6% des appels concernent un RDV en territoire, les demandes de RDV dans les CDS concernent prioritairement le Pays de Gex et Bourg-en-Bresse.



c) Mobilité et ruralité : des publics isolés

Comme vu en Partie I et dans le diagnostic de la MRIE, une partie du territoire est moins couverte par les équipements, car en zone peu dense, et se déplacer dans l'Ain nécessite une voiture. Les temps de trajet domicile-travail sont importants. **Les territoires les plus isolés sont identifiés en Haute Bresse et dans le Sud Bugey.**

A cet aspect d'aménagement s'ajoutent les problématiques spécifiques **d'accès à la mobilité** pour les personnes en situation de précarité :

- coût d'achat d'un véhicule (voire 2 si 2 adultes du ménage travaillent et habitent loin du domicile), d'entretien d'un véhicule (réparation, assurances), d'usage (essence)
- coût du permis pour les jeunes

A ces difficultés économiques peuvent s'ajouter des **difficultés de santé physique** (handicaps, vieillissement) ou **psychique** (isolement social, peur de sortir) qui isolent les personnes, et significativement les **personnes âgées**.

Ces difficultés de mobilités sont un des facteurs explicatifs du moindre recours à l'aide en 2020. Il existe une **relation forte entre offre alimentaire et mobilité des ménages**. L'éloignement des commerces alimentaires classiques et lieux de distribution d'aide alimentaire dans les communes rurales, ainsi que l'éloignement des services publics fait de la mobilité un frein supplémentaire pour les **personnes en situation de précarité, souvent moins mobiles** (coût des voitures, de l'essence, assurance, réparation, etc.).

Ces publics « invisibles », qui ne poussent plus la porte des administrations et rarement celles des associations ne peuvent être touchés qu'en **agissant dans la grande proximité (mairie, commerces, voisins), et en coordination**.

d) Difficultés d'accès aux soins dans l'Ain

Les acteurs de terrain ont évoqué la difficulté à accéder aux soins de santé, et particulièrement de santé mentale.

Dans l'Ain, la désertification médicale n'est pas un problème uniquement lié au milieu rural. **L'ensemble du Département souffre de l'attractivité des salaires du secteur médical et paramédical en Suisse et de la métropole lyonnaise**. L'Ain est un des départements les plus déficitaires en matière de démographie médicale et psychiatrique.

Or, de nombreuses études démontrent une forte corrélation entre précarité, alimentation et santé, **l'alimentation étant le premier déterminant de la santé**, avec l'exercice physique. **L'accès à des soins de santé mentale** est rendu complexe par le fort turn-over des équipes et le manque de places.

Les communes classées zones fragiles par l'ARS sont situées dans l'est du département (Bugey, Pays de Gex, secteur d'Oyonnax), le nord-est de Bourg-en-Bresse (Val Revermont, Saint-Etienne-du-Bois, Coligny) et le Sud.

Avec la crise sanitaire, on observe une dégradation de la santé mentale chez de nombreux publics, notamment :

- Les personnes âgées ou malades qui ont pu être très isolées
- Les jeunes et significativement les étudiants (Voir [UN PROJET POUR LES ETUDIANTS PRECAIRES, PP.19](#))
- les publics déjà vulnérables avec des problématiques psychiques qui se sont aggravées avec la crise

2. Des projets en cours ou à venir pour améliorer l'accès aux droits

a) Datamining de la CAF

L'outil numérique, qui semble éloigner les acteurs du terrain, peut aussi permettre de lutter contre le non-recours. Il s'agit de développer une **politique de prévention du non-recours en fonction des grands événements de la vie** en pratiquant « l'aller vers ».

Le système de Datamining sur le non-recours entend établir **un risque de non-recours par rapport à différents profils d'allocataires**. Par exemple, des personnes qui vivent seules sans pension alimentaire sont susceptibles de bénéficier d'une allocation de soutien familial. Or, on estime de taux de non-recours de ce publics à ¼ au niveau national.

Pour les CAF, il s'agit aussi de **changer de lien avec l'allocataire**. Auparavant, il était attendu de l'allocataire qu'il se manifeste, et une politique « d'aller vers » représente un changement de paradigme. Les CAF cherchent désormais à aller les chercher. En fonction des événements de la vie - détectés grâce au logiciel de déclaration de situation, dès lors qu'il y a un enfant à charge - il est prévu de mettre en place d'une politique d'aller vers.

En parallèles d'actions qui restent à déterminer (campagne SMS, mailing, phoning), il s'agira de **cibler des campagnes ponctuelles** pour détecter la bonne ouverture des droits et la mise à jour des dossiers, grâce à un travail conjoint entre travailleurs sociaux et équipes de contrôle.

Pendant la crise covid, les droits ont été maintenus automatiquement et des actions proactives ont été menées lors du premier confinement afin de chercher des familles « hors radars. » La CAF01 a choisi de cibler les familles monoparentales avec enfant handicapé.

L'automatisation de certaines pratiques (contacts, versement) et la prise de contact directe avec l'utilisateur doivent permettre de diminuer le non-recours, même si elles ne répondent pas au manque de liens sociaux.

b) Travailler le maillage territorial via l'accueil social inconditionnel de proximité et la médiation numérique

Bien que l'organisation soit récente, les 16 CDS, 51 SDP et 16 Maisons France Service permettent un maillage assez serré du territoire.

A la question « comment mieux accompagner les personnes ? », certains répondants ont suggéré :

- **Prendre en compte la mobilité des usagers** : par exemple, distribuer les colis à domicile aux personnes non véhiculés (2 réponses)
- **Utilisation d'outils informatiques pour plus de rapidité** (1 réponse)

- **Dédramatiser l'approche sociale** et **aller vers** les personnes (1 réponse)
- **Travailler le lien et la confiance avec les personnes.** Dans cette perspective, aller dans les lieux dans lequel ils ont confiance (3 réponses)
- **Impliquer les personnes.** Aider mais aussi veiller à travailler le pouvoir d'agir des personnes. **L'implication des familles** est indispensable pour mener à bien les démarches (deux réponses)
- **Favoriser l'accueil et les contacts en présentiel,** en opposition avec des démarches numériques (2 réponses)
- **Impliquer davantage les services publics de proximité comme les CCAS** (3 réponses)
- **Multiplier les MSAP** (2 réponses)

Plusieurs projets en cours liés au PIO (voir plus bas) et à la stratégie pauvreté permettent d'améliorer ce lien entre usagers et administrations :

- ▶ Déploiement d'un **réseau de médiation numérique** dans toutes les intercommunalités du territoire
- ▶ **Déploiement d'un accueil social inconditionnel (ASIP)** à moins de 30 minutes de transport pour les usagers. Ce projet est financé par l'Etat dans le cadre de la **stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté 2019-2021**. La démarche ASIP (accueil social inconditionnel de proximité) entend ainsi mettre en place **une charte d'accueil commune dans les CDS mobilisés et créer du lien entre Département et Mairies.**

- Le premier accueil social inconditionnel de proximité a vocation à recevoir toute personne quels que soient sa demande, sa situation et son statut.
- Ce premier accueil social assure les fonctions suivantes :
 - une écoute bienveillante des personnes ;
 - une information sur leurs droits et éventuellement l'ouverture de ceux-ci ;
 - une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne.

c) Développer des dispositifs itinérants alimentaires

Pour répondre à la problématique des publics isolés, **5 dispositifs alimentaires mobiles** sont portés par le Secours catholique, la Croix Rouge, les Restos du cœur dans l'Ain. L'association As4a propose à la marge des actions de portage de repas.

« Plus ça va plus les bénéficiaires ont des problèmes d'accès à l'aide alimentaire. L'aller vers c'est fondamental. »

Croix Rouge

Les **5 dispositifs** couvrent un peu moins de **1500 personnes par an** sur le territoire et 2 se concentrent sur Bourg-en-Bresse et ses alentours.

| Dispositif mobile | Type de service | Fréquence d'ouverture | Nombre de ménages bénéficiaires par an |
|--|------------------------------------|----------------------------------|--|
| Croix Rouge – Unité locale du Bassin Bellegardien Croix-Rouge sur Roues | Epicerie sociale | 1 fois par semaine | 205 |
| Croix Rouge – Bourg en Bresse | Repas, collation distribués en rue | 5 à 7 jours par semaine; Soir | 585 |
| Secours Catholique (présence Fraternelle) – Antenne Ambérieu | Colis alimentaires | Pas de réponse | 50 |
| Croix Rouge Unité locale de Valserine PREVESSIN-MOENS | Colis alimentaires | 1 fois par semaine | 61 |
| Restos du cœur - Bugey centre itinérant | Colis alimentaires et repas | Pas de réponse | 277 |

Si ces dispositifs permettent d'aller vers des publics isolés peu mobiles, ils ne couvrent pas l'ensemble des besoins. Dans cette perspective, **la Croix Rouge a pour projet de développer un deuxième véhicule Croix Rouge sur Roue départemental**, avec l'ambition d'aller plus loin que de la simple distribution, c'est-à-dire de pouvoir véritablement accueillir les personnes, avoir un véhicule adapté à l'accueil et l'écoute, etc.

Par ailleurs, la présence de dispositifs mobiles dans des très petites communes soulève des **questions d'anonymat et de stigmatisation** et certaines personnes en situation de précarité peuvent avoir honte dans les petits villages de se rendre à l'aide alimentaire.

Dispositif itinérant sur les territoires ruraux : le GIP Gers Solidaire

Depuis janvier 2014, la Croix Rouge du département rural du Gers a été un des premiers bénéficiaires de la convention « Croix Rouge sur roue ».

En complément des lieux d'accueil fixes, ce dispositif itinérant assure le maillage territorial par un service de distribution alimentaire sur les territoires ruraux et reculés du département.

En savoir plus sur les pratiques inspirantes de coordination du département du Gers : [ALIM'ACTIV 2019, P49 A 53](#)

d) Adapter les dispositifs au public allophone

Comme dans tous les départements français, des personnes venues d'Europe de l'Est et d'Afrique et Moyen Orient³³ arrivent dans l'Ain dans l'espoir d'y trouver de meilleures conditions de vie. Les associations comme Alfa3A et Tremplin, et significativement les DHUDA accueillent ces publics en situation d'urgence. Pour les personnes déboutées du droit d'asile et n'ayant plus de demande en cours, l'ouverture des droits n'est pas possible, à l'exception des dispositifs spécifiques d'accès aux soins.

³³ Dans l'Ain, les 5 premiers pays de provenance sont le Maroc, le Kosovo, la Turquie, l'Albanie et le Soudan.

Les associations font état d'une augmentation, dans certaines villes, du nombre de personnes allophones et notamment de jeunes mineurs non accompagnés. **Le nombre de demandes d'asile a triplé entre 2014 et 2019** (329 demandes en 2014, 1153 en 2018 et 908 en 2019). Dans cette perspective, 641 Contrats d'intégration républicaine (CIR) ont été signés dans l'Ain en 2019 et 25,3% (164) des signataires résidaient sur le territoire de la CA3B dont 130 à Bourg-en-Bresse. Les personnes signataires d'un CIR sont plus souvent des femmes (53.2%), entre 26 et 45, pour motif familial (60.7%) ou d'asile (37%)³⁴.

La situation semble difficile à Oyonnax, avec de nombreux logements insalubres et marchands de sommeil, et un taux de chômage important dans cette ville industrielle en reconversion, ainsi qu'à Bourg. Dans le Sud Bugey il existe plusieurs hébergements dédiés aux demandeurs d'asiles. En 2021, la commune de Bourg-en-Bresse signe un contrat territorial d'accueil et d'intégration des primo-arrivants, après une phase de diagnostic.

En l'absence de réponse administrative pour ces publics qui ont peu de ressources économiques et qui ne maîtrisent pas la langue, l'aide alimentaire peut constituer une « première réponse » et un premier lien avec des bénévoles « locaux ». Plusieurs associations proposent ainsi des cours de Français langue étrangère ou orientent vers ces services. **La question de la langue est ressortie spontanément dans les besoins et demandes des personnes** (Voir **ENJEUX RECURRENTS : MOBILITE ET LANGUE, PP.23**).

L'alimentation est également un excellent support d'intégration et d'échange, chacun pouvant partager « son » alimentation et créer de la convivialité.

Parmi les réponses possibles pour favoriser l'accès aux droits des publics allophones, et significativement des mineurs non accompagnés, on peut citer :

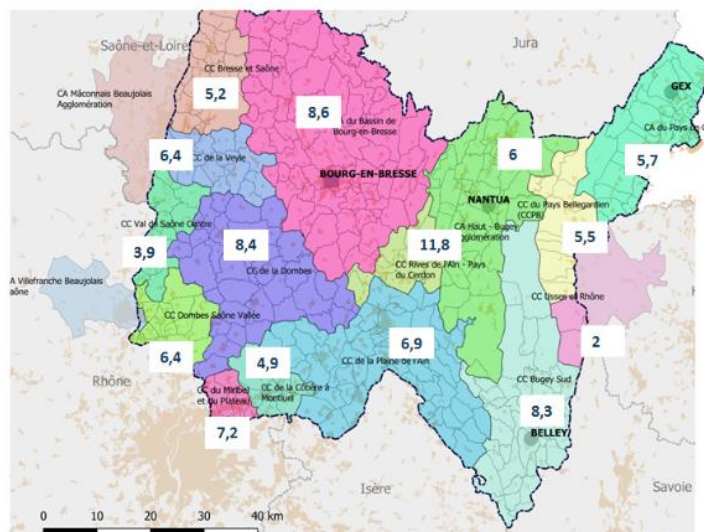
- La **traduction des informations locales** en plusieurs langues (ex : traduction du site cartographique du département)
- La **prise en compte des préférences alimentaires** dans l'aide alimentaire
- La **mise en place de cours de FLE** par les antennes associatives
- La **mise en place de permanences juridiques** pour les questions liées au droit de séjour
- Le **travail en réseau des acteurs de l'hébergement avec les acteurs du droit d'asile**
- Le **développement de lieux d'accueils inconditionnels**
- La **diffusion de l'information en anglais** et si possibles en d'autres langues parlées par les personnes
- Le recrutement de **bénévoles ayant des compétences langagières**
- Le **développement des classes d'accueil**

³⁴ Source : Préfecture de l'Ain

e) Lutter contre le non-recours au soin

Le Département de l'Ain en collaboration avec l'ARS, la CPAM et un grand nombre d'acteurs a développé un Plan d'action et une politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale : faire venir des médecins libéraux dans l'Ain, installer des médecins dans les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et installer des cabines de téléconsultation dans les secteurs les moins pourvus : Montréal-la-Cluse, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Belley, Bourg-en-Bresse ville et Pays de Gex.

→ Densité de médecins généralistes par EPCI (pour 10 000 habitants)



Plusieurs acteurs ont souligné le besoin de liens entre la CPAM et les acteurs de la solidarité, notamment pour résoudre des situations administratives complexes d'accès aux soins de santé, en particulier pour les publics migrants ou à troubles psychiatriques.

Pratiques existantes d'accès aux soins pour les personnes précaires

- **Les partenariats des Missions locales avec la CPAM** pour réaliser des bilans de santé des jeunes.
- **Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)** dans 3 centres hospitaliers de Bourg-en-Bresse qui garantit l'accès aux soins des personnes précaires et les accompagne à, ouvrir leurs droits.
- **Croix rouge** : développement d'Antennes Mobiles Info Santé
- **Création d'un poste de médiatrice santé** dans les services de la commune de Bourg-en-Bresse : médiatrice fait le lien entre les personnes éloignées des systèmes de soin et les professionnels de santé, notamment via des permanences dans les centres sociaux.

f) Renforcer les actions favorisant le lien social et l'accès à une alimentation digne

Au-delà de l'aide alimentaire, il existe plusieurs projets locaux permettant de :

- Développer le lien social
- Retrouver du sens dans une activité
- Développer des compétences et des savoir être pouvant être ensuite utilisées dans un projet professionnel
- Améliorer sa santé physique et mentale
- Améliorer l'environnement

Ces projets peuvent être développés et encouragés dans le cadre des Contrats locaux de santé, des Projets alimentaires territoriaux ou encore des contrats de ville.

Il s'agit notamment de :

- Jardins partagés, jardins familiaux et jardins d'insertion : l'association le Passe jardins en recense 16 dans l'Ain, dont 4 jardins d'insertion situés à St Maurice, Montrevel, Villars et Belley
- Activités d'insertion autour de la production maraichère
- Confection et partage de repas
- Ateliers de transformation/conservation de denrées
- Développement de livraisons en mobilité douce
- AMAP

Ces projets, déployés principalement au niveau local, ne sont pas nécessairement connus dans le reste de l'Ain. Ont été repérés au cours du diagnostic :

- Le projet de transformation et tiers lieu alimentaire à Virieu, porté par l'association Le Préfecture
- Les ateliers « éducation nutrition » dans les écoles de l'association Tablo Verts, méconnus au-delà du Sud Bugey
- Le projet d'épicerie sociale s'appuyant sur les personnes en insertion et porté par la Brigade nature à Belley

B. Améliorer l'orientation par la coordination

La coordination interinstitutionnelle et interassociative est bien ancrée dans l'Ain avec un réel effort collectif de mise en lien :

- Entre acteurs institutionnels, via le PIO
- Entre acteurs institutionnels et associatifs, via le Collectif l'Ain pour l'autre et la Commission des Aides financières
- À Bourg, autour de la démarche d'accès aux droits du CCAS

Cependant, cette coordination est variable selon les acteurs et les territoires. Cette partie entend dresser un état des lieux des dynamiques de coordinations à l'œuvre dans l'Ain, à partir d'une vision -forcément partielle- issue des entretiens qualitatifs et du questionnaire, et d'un objectif : améliorer l'orientation des personnes en situation de précarité.

1. La collaboration interinstitutionnelle, un exercice délicat

L'aide alimentaire est principalement portée par des bénévoles. Pour améliorer l'accès aux droits des bénéficiaires de l'aide alimentaire, **ces bénévoles doivent pouvoir informer, orienter et accompagner les personnes en situation de précarité vers les services adéquats.**

La majorité des bénévoles le font déjà, en plus des tâches logistiques liées à la gestion alimentaire, et acquièrent au fil des années des compétences et connaissances en matière d'accès aux droits, certains avec des spécialités, d'autres avec des expertises issues de leur vie professionnelle. Cependant, **au vu de la complexité du système social, les orientations sont parfois aléatoires ou frustrantes, coté bénévole comme coté social.**

Il ressort des entretiens :

- **Une posture parfois défensive des administrations**, dont le fonctionnement et les domaines de compétences ne sont pas compris par le secteur associatif et qui doivent « refuser » des demandes quand elles sont mal dirigées. Les administrations (CD, CAF, Etat) rappellent régulièrement le cadre et les missions qui leur incombent. Les administrations étant elles même soumises à des injonctions nationales, régionales ou politiques qui « redescendent » jusqu'au terrain, et à une difficulté à se coordonner entre services et niveaux territoriaux. Les administrations font aussi état d'une concurrence ou d'un manque de coordination entre acteurs associatifs, qui les amène à avoir de très nombreux interlocuteurs.
- **Une frustration du côté des associations**, qui sont en prise directe avec les usagers et leurs situations complexes et souhaiteraient avoir des « liens plus directs » avec l'administration, mieux connaître les aides existantes, et obtenir plus de moyens pour accomplir leurs missions. Les associations sont à la fois en demande d'appui envers les administrations, mais également soucieuses de préserver leur identité associative et de ne pas être les simples « courroies de transmission » de l'administration. Elles peuvent avoir la sensation d'être en première ligne tandis que les administrations se protègent.

Ces postures qui peuvent amener de l'immobilisme semblent, dans l'Ain, pouvoir être dépassées grâce à une dynamique collective enclenchée de longue date qui a favorisé l'interconnaissance et le travail commun. Rappeler le rôle, la place et la complémentarité des acteurs est un travail à renouveler régulièrement, particulièrement après le bouleversement lié à la crise sanitaire.

2. Renforcer les coordinations au niveau local

Les orienteurs (graphe de gauche) et structures proposant une aide alimentaire (graphe de droite) ont été invités à répondre à la question suivante : « *Comment qualifiez-vous la collaboration entre les acteurs sociaux institutionnels (travailleurs sociaux) et associatifs sur le territoire ?* ».

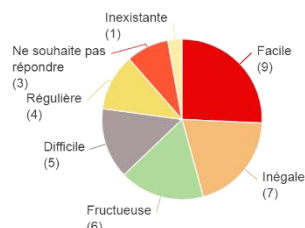
- ▶ **Les réponses sont très majoritairement positives**, significativement plus coté associations : pour **54%** des orienteurs et **77%** des distributeurs d'aide alimentaire la collaboration est fructueuse, facile ou régulière
- ▶ Les réponses sont **mitigées** pour **20%** des orienteurs et **31%** des distributeurs de l'aide alimentaire (collaboration inégale)
- ▶ Les réponses sont **négatives** pour **17%** des orienteurs et seulement **7%** des structures distribuant l'aide alimentaire
- ▶ Notons que 4 orienteurs n'ont pas souhaité répondre, ce qui peut indiquer une collaboration difficile

Les **retours qualitatifs des répondants permettent de préciser les différents états de collaboration sur le département ainsi que les freins identifiés.**

Comment qualifiez vous la collaboration entre les acteurs sociaux institutionnels (travailleurs sociaux) et associatifs sur le territoire ?

Réponses effectives : 35

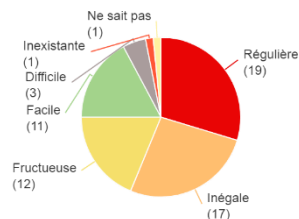
Taux de réponse : 92%



Comment qualifiez vous la collaboration entre les acteurs sociaux institutionnels (travailleurs sociaux) et associatifs sur votre territoire d'intervention ?

Réponses effectives : 64

Taux de réponse : 74%



a) Une majorité de collaborations « faciles et fructueuses » jouant la complémentarité

D'après les répondants, les collaborations « faciles, fructueuses ou régulières » sont dues à :

- ▶ **Des liens réguliers entre les associations, les travailleurs sociaux et les responsables de CDS**, autrement dit des échanges et de l'interconnaissance entre les acteurs de l'action sociale.
- ▶ **Une complémentarité reconnue entre les acteurs de l'action sociale** : parcours entre associations, travailleurs sociaux et épicerie solidaires qui permet un accompagnement de la personne avec de véritables objectifs fixés (ex. apprendre à « reconsommer » avec des objectifs d'économie, Croix Rouge – Porte des Dombes)
- ▶ **Un référent bien identifié** et la **possibilité de s'appeler et organiser des réunions facilement**

b) Des collaborations « inégales » ou « difficiles liées au manque de temps et au turn over

Les collaborations inégales concernent particulièrement :

- ▶ Des **difficultés dans la relation envers les services sociaux** : pas de partage d'information sur les publics avec certains assistants sociaux qui rendent difficile l'évaluation financière des personnes, pas de relations sérieuses avec le CDS, travailleurs sociaux qui sont plus ou moins impliqués (certains se contentent d'orienter vers les associations d'aide alimentaire), lien moins fluide avec les acteurs départementaux ou de l'agglomération qu'avec les associations
- ▶ Des difficultés dans la relation envers **une association**
- ▶ **Collaboration compliquée avec le secteur du soin**

D'après les répondants, ces difficultés sont parfois dues à des difficultés interpersonnelles, mais aussi structurelles :

- ▶ **Le manque de temps disponible pour nouer des relations partenariales** – pourtant indispensables. Il faut dégager du temps pour expliquer ses missions, faire connaître ses activités et échanger sur les situations des personnes (*Association Côtière Avenir*), surcharge de travail laisse peu de temps à la collaboration entre différents champs d'action (*EVS le plateau*)
- ▶ Le **fort turn-over des travailleurs sociaux et des bénévoles** qui rend les personnes difficiles à atteindre (*Croix Rouge – Replonges*). Le conseil départemental témoigne en entretien de ce fort turn over, particulièrement aigu dans le pays de Gex depuis plusieurs années.
- ▶ **la réorganisation territoriale du département** : plus de contacts avec les services sociaux (*Croix Rouge Vonnas*), baisse des collaborations (*Soliha*)

Notons que la **variable de la commune ou de l'EPCI n'est pas significative** et ne permet pas de dégager de grandes tendances plus territorialisées en termes de collaboration, probablement car le nombre d'acteurs par territoire est peu élevé.

Les collaborations difficiles ou inexistantes sont dues à :

- Une absence de lien entre associations et services sociaux** malgré des tentatives récurrentes.
- Des temporalités de travail différentes entre le travail associatif et des travailleurs sociaux** : lenteur de l'administration face à l'urgence.
- Des liens ralentis par l'épidémie**, notamment à cause de télétravail ou la fermeture de certaines antennes.

c) Pistes d'amélioration

A la question « comment améliorer l'accompagnement des publics », la question de la coordination locale est amenée par 6 répondants :

- ▶ **Créer un cadre de coordination entre acteurs**, travailler l'orientation pour une prise en charge adaptée, se mettre en lien entre acteurs en amont. Ce cadre permettra un diagnostic précoce de la situation des personnes et des solutions à apporter ainsi qu'une mutualisation des informations sur les publics (4 réponses coté associations)

- ▶ **Constituer un réseau d'acteurs locaux** pour avoir une meilleure information et des liens de confiance, fluidifier les orientations auprès des associations, harmoniser les pratiques (2 réponses côté CDS)
- ▶ **Impliquer davantage les services publics de proximité comme les CCAS** (3 réponses)
- ▶ **Développer un suivi plus personnalisé des personnes**, en lien avec les travailleurs sociaux (2 réponses)
- ▶ Une plus grande capacité d'accueil des services sociaux et traiter plus rapidement les dossiers (2 réponses)



Atelier participatif – Collectif l'Ain pour l'Autre – 1^{er} juin 2021

Atelier A : L'accès aux droits à partir de l'aide alimentaire : quelles collaborations ?

Les participants de l'atelier formulent plusieurs objections à la formation des bénévoles :

- Les bénévoles ne sont pas des professionnels et l'accompagnement des situations complexes relève du champ d'action des acteurs plus institutionnels. Pour le groupe, ce n'est pas le rôle des bénévoles de traiter des situations complexes et de connaître finement les dispositifs d'aide existants.
- Une formation des bénévoles n'est pas adaptée au turn over et aux évolutions rapides des aides existantes qui demandent un dispositif de formation continue.

Toutefois, sans aller sur un format de formation complet, les bénévoles ont besoin d'un certain niveau d'information et de sensibilisation :

- Pour pouvoir jouer un premier rôle d'orientation et se repérer dans le paysage de l'action sociale
- Pour mieux comprendre les publics accueillis dans les associations

3. Freins à l'orientation des publics

Plusieurs freins sont identifiés pour la bonne orientation des publics de l'aide alimentaire vers l'accès aux droits et à l'inverse :

- ▶ **La multiplicité des canaux, web ou téléphonique**, pour accéder aux différentes administrations, malgré un effort fait via France Connect. Le site de la CAF, de Pole Emploi, le 30 01, Ameli, de la préfecture... autant de plateformes au langage difficilement compréhensibles avec chacune leur logique d'accès et de processus
- ▶ **La difficulté à connaître et joindre directement les administrations**, si il n'y a pas eu de rencontre en direct entre bénévoles et travailleurs sociaux du territoire, ou interlocuteurs CAF, MSA/CPAM, Pole emploi, mission locale
- ▶ **Le langage administratif et la lourdeur de certains processus**
- ▶ **La multiplicité et complexité des aides financières**, particulièrement les aides « exceptionnelles » qui nécessitent de faire une demande et remplir un dossier particulier mais qui sont moins connues que le RSA ou les APL
- ▶ **L'éclatement du système** : quelle demande doit être portée à la Mairie ? au Département ? à la CAF ?
- ▶ **La formation des bénévoles**

Les **bénévoles ne sont pas formés au travail social et n'ont pas une maîtrise fine de l'ensemble des dispositifs existants** : « on n'est pas des travailleurs sociaux du tout. On avait essayé de faire intervenir des personnes mais tout est morcelé. Où aller, comment aller, on n'a jamais réussi à trouver un lieu pour être formé à l'orientation. » (Secours catholique). Ainsi, si le langage administratif peut bloquer certains bénéficiaires, il en va de même pour les bénévoles non formés aux aides existantes. Plus encore, les bénévoles sont parfois eux-mêmes bénéficiaires et confrontés aux mêmes besoins et blocages.

La réaction de la Banque alimentaire suite à une réunion avec la Caf est **révélatrice de ce manque d'information des acteurs de l'action sociale entre eux, et plus globalement de la complexité du système** « quand j'ai vu tous les droits dont les personnes pouvaient bénéficier et que je ne connaissais pas, j'étais effaré ! si nous on le sait pas, comment veux tu que les personnes précaires et isolées le sachent. » (Banque alimentaire).

Cette **technicité et complexité des aides ne peut pas être facilement transmise** : « Sur ces aides complexes, un conseiller CAF est formé pendant 9 mois, et il faut environ 2 ans pour bien les maîtriser. C'est trop complexe à expliquer, on ne peut pas attendre des bénévoles qu'ils connaissent cela » (CAF01).

Pour la Caf, il ne s'agit pas de former mais plutôt de donner **les clefs pour orienter vers telle ou telle institution sans faire à la place d'un autre acteur** : « aujourd'hui, l'orientation n'est pas faite, et des associations créent des aides que la CAF fournit déjà, ça ne va pas. Comment arriver à ce que les bénévoles aient le réflexe d'orienter vers tel ou tel site (maisons France service, MSAP, centre sociaux), ou alors qu'ils accompagnent la personne pour une prise de rendez-vous direct avec la CAF ? »



Dispositifs et outils d'information existants à destination des bénévoles

- [Le FDVA 1](#) - financement dédié à la formation des bénévoles selon certaines conditions : par une personne interne à l'association ou par un professionnel (géré par la DDCS jusque cette année, maintenant transféré à l'Education Nationale)
- Le projet de formation à Bourg-en-Bresse pour les bénévoles sous forme de jeu, afin de leur donner des repères sur l'accès aux droits (existe mais pas testé avec le covid)
- Le magazine InterAction, qui existe aussi sous [forme numérique](#), ayant vocation à faire connaître l'ensemble des actions et initiatives Le document sur le reste à vivre des familles avec des repères sur le droit commun, les leviers, etc. (CCAS Bourg)

4. Leviers pour une meilleure coordination

a) Les « référents » : un outil de coordination entre acteurs de l'action sociale ?

La question de « référents » dédiés dans les différentes institutions, permettant de joindre rapidement un membre d'une institution donnée est revenue plusieurs fois au cours de l'enquête et constitue un engagement du département dans le cadre de la stratégie pauvreté 2019-2020.

Si ces contacts bilatéraux ont pu exister il y a quelques années, cette dynamique partenariale s'est stoppée sur certains territoires en parallèle à la dématérialisation progressive des démarches, les contacts devant désormais passer par des « boîtes de dialogues » qui ne permettent pas de débloquent les situations de manière aussi efficace.

Les « référents » peuvent s'inscrire dans le cadre de réseaux entre professionnels en fonction des thématiques. Par exemple, pour l'accès aux droits bancaires, l'identification de contacts dans les banques est cruciale (*Tremplin*).

b) Des projets pour améliorer l'orientation : cartographie et référent de parcours

Le Partenariat inter-organisme (PIO) est né en 2005 à l'initiative du Département, de la Caf, de la CPAM et de la MSA¹, pour **répondre de manière coordonnée à des besoins repérés collectivement en matière d'accueil et d'accès aux droits**.

Sur la base d'ateliers et groupes de travail, le PIO ambitionne de répondre de manière coordonnée à des besoins repérés collectivement en matière d'accueil et d'accès aux droits.

Récemment, **le Collectif Alerte a rejoint le PIO** à titre consultatif, renforçant ainsi les liens entre associations et institutions

2 projets du PIO visent à améliorer l'orientation et les parcours des personnes en situation de précarité

- ▶ **Mise en place des « référents de parcours » pour gérer les situations complexes.** Ce projet est financé par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté 2019-2021.

- ▶ **Projet de cartographie sur les services d'accueil au public (dont l'alimentation)** élaboré dans le cadre de la stratégie pauvreté, du PIO et porté par le département. La cartographie prendra la forme d'un site Internet sur le modèle de solidarités Grenoble.

c) Des espaces de coordinations à investir : la CCAF et le Collectif l'Ain pour l'Autre

2 espaces permettant des collaborations poussées entre acteurs favorisent une meilleure orientation et un meilleur accès aux droits des publics :

Le dispositif - propre à l'Ain- de « coordination des aides financières » initialement créé autour de Bourg est aujourd'hui généralisé au Département, il rassemble plusieurs acteurs fournissant des aides selon une procédure complexe ou simplifiée et un degré d'urgence : CAF, Conseil Départemental, Missions locales, CCAS, associations. Ce dispositif permet de partager l'information concernant l'évolution des aides (demandes, montants) sur les 4 territoires d'action sociale départementale. Les Commissions sur les aides ont lieu chaque mois au niveau local, et un comité annuel prend en charge la compilation des données.

« Plutôt que de donner des aides de façon disparate, se coordonner localement est plus efficace mais ça prend du temps. Ce dispositif est plutôt apprécié car il permet de mieux prendre en charge les problématiques complexes et d'accélérer le traitement des aides simples »

CAF de l'Ain

Le Collectif l'Ain pour l'Autre : essentiellement un espace de partage et d'information, ce Collectif rassemble une trentaine d'acteurs et favorise l'interconnaissance entre secteur de l'hébergement, de l'alimentation, et secteur social et institutionnel. La variété du Collectif permet de garder une vision large des problématiques d'accès à l'alimentation et d'accès aux droits. Le Collectif permet, à une fréquence régulière (très soutenue au premier confinement et ramenée à une réunion tous les trimestres en 2021), d'échanger des informations clé utiles à l'ensemble des acteurs du secteur, et de partager des préoccupations identifiées au niveau local.

IV. Approches territoriales

A. Bourg-en-Bresse : une coordination qui redémarre

1. Une démarche de mobilisation qui s'appuie sur des années d'expérience

A Bourg-en-Bresse, les acteurs, sur impulsion du CCAS, travaillent depuis plusieurs années à une coordination pour l'accès aux droits, notamment à travers l'action « agir pour l'accès aux droits » copilotée par le CCAS, la CAF et le CD, qui a donné lieu à la commission des aides financières ou encore le PIO. Le CCAS de Bourg a été récompensé en 2016 du Prix de l'innovation sociale pour cette démarche en faveur de l'accès aux droits qui associe les habitants via des « groupes de veille » depuis 2013.³⁵

En décembre 2018, la **rencontre « Précarité : croisons les regards pour mieux agir ensemble »** avait permis de remobiliser les acteurs sociaux locaux et avait donné lieu à 3 groupes de travail sur le **bénévolat**, la **lutte contre le non-recours** et la **gestion de l'urgence**. Ces groupes, réunis tout au long de l'année 2019, avaient abouti à plusieurs actions présentées en janvier 2020 : la création d'un outil d'orientation sur le modèle grenoblois et d'un jeu sur l'accès aux droits, la mise en place de rencontres ponctuelles et de visites de site, la remontée de données partagées et enfin l'organisation d'une journée pour les bénévoles associatifs sur la thématique de « l'aller vers ». La crise sanitaire a interrompu cette dynamique, chaque acteur se recentrant sur la gestion de l'urgence.

Le CCAS et le CDS ont saisi l'opportunité du diagnostic de l'Ansa pour réunir à nouveau les acteurs de l'aire urbaine de Bourg ayant répondu au questionnaire. Les acteurs se sont réunis autour de 3 temps forts, à la Maison de la Citoyenneté à Bourg :

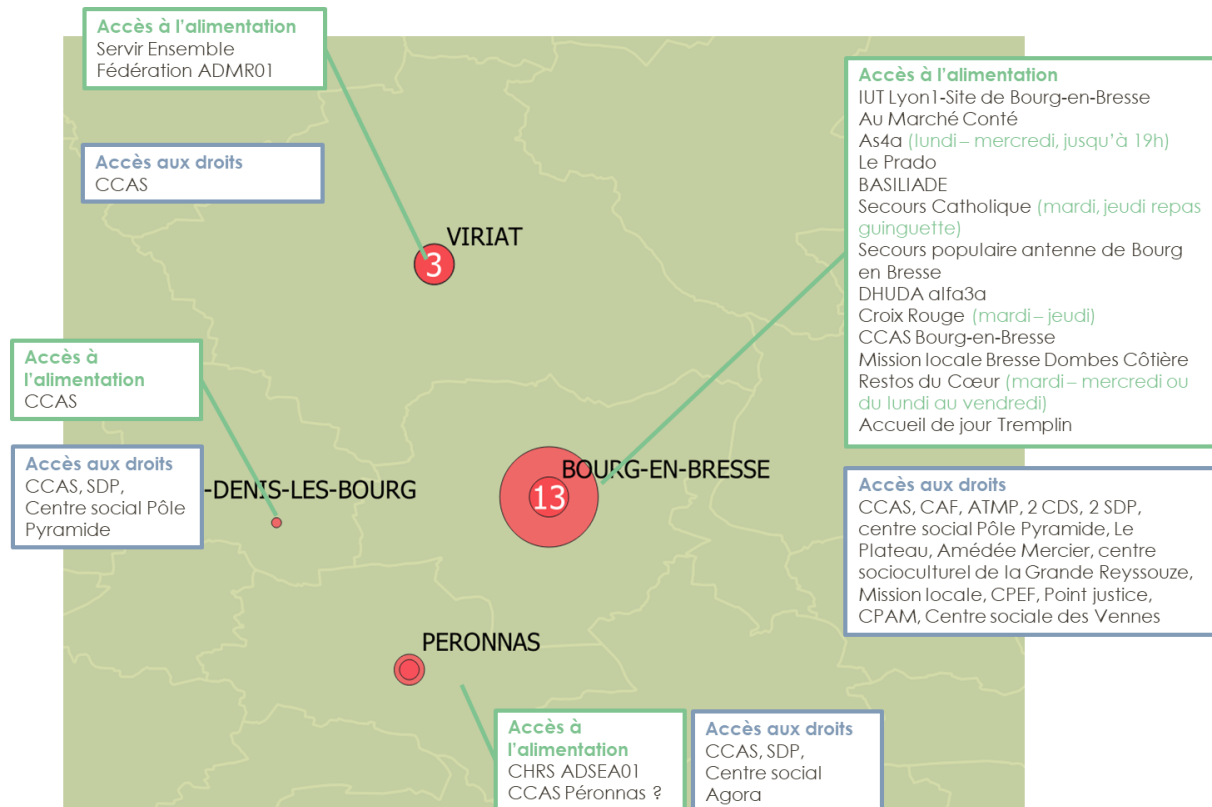
- **10/09/2021** : Organisation et coanimation d'un **atelier pour partager et compléter le diagnostic** avec CCAS, CDS et Ansa. Les participants ont travaillé sur une approche des lieux et de l'offre (cartographie) et une approche du besoin et des publics. Ils ont fixé 2 groupes de travail thématiques.
 - Présents : Tremplin, As4a, Basiliade, ATMP, Au marché conté, Banque alimentaire, CAF, CCAS Bourg, CCAS St Denis lès Bourg, Centre social des Venues, CHRS Adsea01, Croix Rouge, Dhuda Alfa3a, ADMR01, Mission locale Dombe Bresse Cotière, Restaus du cœur, Secours catholique, Secours populaire, SOS Famille Emmaus
- **8/10/2021 : réunion des 2 groupes thématiques** : approfondissement des thématiques et pistes d'action
 - **Mieux orienter vers l'accès aux droits et l'alimentation** (animation CCAS+CDS)
 - Présents : As4a, CCAS St Denis lès Bourg, CAF, CDS Croix Blanche, CCAS Bourg, DHUDA, Secours Catholique
 - **Améliorer l'offre alimentaire à Bourg** (animation CCAS + Epicerie Au marché conté)
 - Présents As4a, Banque alimentaire, CCAS Bourg, CHRS Adsea01, Dhuda Alfa3a, Restaus du cœur, Secours populaire
- **22/10/2021 : finalisation des fiches actions** et synthèse d'ensemble (Ansa + CCAS)

³⁵ Voir résumé de la démarche sur le site de l'Unccas : <https://www.unccas.org/agir-ensemble-pour-l-acces-aux-droits#.Yadfrrij1k>

- Présents : As4a, Au marché conté, Banque alimentaire, CAF, CCAS Bourg, CDS Croix Blanche, Restaus du cœur, Secours catholique

2. Enjeux : multiplicité des acteurs et orientation

Le travail de diagnostic et l'atelier ont permis de dresser **une cartographie complète des acteurs proposant un accès à l'alimentation** et aux droits dans l'aire urbaine de Bourg.



a) Une offre alimentaire diversifiée même si centrée sur les colis

- **Une offre importante et diversifiée**, essentiellement **concentrée sur Bourg** avec 13 lieux dédiés à l'alimentation et 16 lieux pour l'accès aux droits
- Dans les communes de Péronnas, Viriat et St Denis, une offre plus restreinte, essentiellement des CCAS et centres sociaux
- **Trois projets** particulièrement intéressants à connaître voire répliquer : l'épicerie solidaire « au marché conté », le projet pour les étudiants de l'IUT et le restaurant / accueil de jour / traiteur solidaire de Tremplin. Bourg accueille également la Banque alimentaire et la plupart des sièges départementaux des associations.

b) Des associations sous contraintes logistiques et financières

Les principaux freins identifiés pour les associations :

- **Logistiques** : horaires d'ouverture, mobilité/transport, conditions matérielles d'accueil, barèmes et critères d'accès
- **Arrêt de nombreux bénévoles âgés**, difficulté à maintenir des horaires d'ouverture et de l'activité ou à envisager des développements sans main d'œuvre supplémentaire, charge lourde pour les « piliers » qui continuent, risque d'épuisement. Les services civiques n'ont pas été renouvelés.

- **Manque d'offre pendant les soirées, les midis et les weekends** (à l'exception de Bourg Solidaire le dimanche et des distributions d'urgence au cas par cas). Pose question de la prise de **relais des structures professionnelles pendant les périodes de creux**. Pendant la fermeture de la BA - deux semaines en août - les CCAS, le CD et la CAF recensent une hausse des demandes et des aides octroyées.
- Difficultés pour les travailleurs précaires, familles monoparentales, etc. à se rendre **disponibles en journée** pour venir aux distributions
- **Gestion complexe des surplus et dons à date courte** : besoin de favoriser les échanges directs entre structures dans l'hyperproximité pour éviter le gaspillage
- **Difficultés pour les associations de se suradapter** à la fois aux dons reçus et aux attentes du public, avec une gestion bénévole et peu de budget
- **Le critère de reste à vivre** est le plus utilisé mais le mode de calcul diffère d'un lieu à l'autre
- **Au niveau des produits** : qualité, quantité, adaptation / régimes spécifiques, différences alimentaires, culturelles, manque d'éducation culinaire, âge des bénéficiaires (produits adaptés aux jeunes enfants, etc.)
 - **Lait et produits bébé** : beaucoup de gaspillage, complexité de correspondre aux demandes précises, besoin de sensibilisation sur les aspects santé
- **Liés aux ressentis du public** : culpabilité, méconnaissance de l'offre, mauvaise expérience, représentations négatives, le bien manger n'est pas une priorité, l'obligation de devoir justifier de sa situation auprès d'acteurs divers
 - **Certaines personnes n'accèdent pas à l'offre**, soit car elle ne correspond pas en tant que telle (produits non appréciés ou non adaptés aux contraintes), soit à cause des modalités d'accès (accompagnement social, horaires, filtres divers)

Un point d'attention est noté sur les associations en bout de chaîne logistique, contraintes de gérer les surplus et/ou denrées périmées. La taxe à venir sur les biodéchets compliquera encore cette situation.

Piste de travail : projet porté par Tremplin d'atelier de transformation/de mise en barquette, avec notamment les surplus de la Banque alimentaire.

C'est souvent **le renoncement à d'autres droits** qui amène les personnes vers l'aide alimentaire
→ besoin de reboucler avec services et droits sociaux

c) Un besoin de renforcement des liens interinstitutionnels

Les enjeux autour de **l'orientation des publics** sont principalement liés à la méconnaissance précise des offres d'aide des différents acteurs, notamment les différences entre les aides proposées par le CCAS, le CD, la CAF, la mission locale et les associations, et à l'orientation des personnes vers les bons interlocuteurs, la connaissance du réseau, le lien entre travailleurs sociaux et secteur caritatif, ainsi que l'accès aux droits pour les personnes étrangères.

Bourg a l'avantage d'avoir une offre importante, mais le turn-over des acteurs et le Covid imposent de reprendre les activités favorisant les liens et la coordination.

Portage institutionnel : Le CCAS de Bourg joue un rôle important mais souhaite partager la démarche avec les CDS, les centres sociaux, les autres CCAS de l'aire urbaine et la CAF.

Participation : le comité d'usagers doit être relancé

Les **principales difficultés relevées** autour de l'orientation sont principalement :

- la difficulté à **trouver du temps**, pour les professionnels comme pour les bénévoles, pour des activités de sensibilisation et d'interconnaissance en plus des missions de base
- les difficultés d'orientation pour les **publics déboutés** ou en attente de réponse sur leur droit au séjour. Les personnes qui n'ont pas le droit de travailler mais ne peuvent toucher des aides sont dans une situation « d'urgence qui se prolonge » et les acteurs associatifs soulignent la difficulté d'amener des réponses concrètes et le besoin d'échange avec l'Etat
- les **ruptures de droit** à la fin des droits chômage, ou lors de changements d'institution (passage Pole emploi / CAF, changements de CAF, changements de situation lors de passage en retraite ou divorce, etc..) pourraient être mieux anticipées

Plusieurs **outils** ont été pensés pour favoriser les liens entre partenaires :

- la **fiche d'orientation / document unique** pour les services sociaux et l'aide alimentaire, qui n'est pas utilisé par toutes les structures, permet néanmoins d'harmoniser les pratiques et parcours et d'éviter les doublons. Cependant les bénéficiaires soulignent qu'ils ne vont pas trouver les mêmes produits dans toutes les associations. Besoin de **l'envoyer par mail** plutôt qu'en version papier.
- un **Répertoire des partenaires institutionnels** aux associations et CCAS (avec missions) : une version en ligne et partagée sera utile en attendant la cartographie du département
- **Formats pour favoriser les échanges** : visites de site, speed dating, sensibilisations, rencontres avec les publics, les bénévoles et les travailleurs sociaux, notamment avec les petites associations

3. Feuille de route

Les groupes ont abouti à un plan d'action priorisé :

| Action | Porteur (s) | Échéance / priorité |
|---|---|--------------------------|
| Axe 1 : Offre alimentaire | | |
| Recenser et partager l'offre alimentaire sur Bourg : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour avec données Diag + CCAS - Faire un tableau Excel partagé (Framacalc) - Envoyer à tous pour mise à jour 2 fois par an | CCAS Mise à jour : toutes les assos | 1 ^{er} décembre |
| Echange ou don de surplus : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser tableau pour réorienter les dons - Communiquer sur ce sujet envers les bénévoles en charge des approvisionnements lors d'une réunion | Au Marché Conté + Restos Invités : Alfa3A, Tremplin, DHUDA, Secours Pop, Croix Rouge, Banque alim, | Réunion: janvier 2022 |
| Ateliers santé <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les infos sur les DLC à tous les acteurs sociaux | BA pour envoi info au CCAS | Pas fixée |

| | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les actions type atelier cuisine, nutrition, jardins qui encouragent la participation et l'autonomie | | |
| <p>Coordination Inter associative – thèmes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux agencer les horaires et périodes d'ouverture - Recrutement de nouveaux bénévoles : forum, communication communes, lien avec IUT et Région - Gestion des surplus et déchets alimentaires | A fixer en 2022 | |
| Axe 2 : Orientation et interconnaissance | | |
| <p>Fiche Orientation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retravailler le contenu en ajoutant signature de l'usager + système de retour simple pour fluidifier échanges assos – travailleurs sociaux - Expérimentation sur 6 mois + questionnaire mensuel pour l'utilité + l'impact de ce système | <p>CCAS Appui éval : AS4A</p> | <p>Réunion de travail Décembre</p> |
| <p>Tableau de recensement (même action que groupe A) : Insérer l'offre de service des centres sociaux, CCAS et CAF dans le tableau</p> | <p>CCAS</p> | <p>Début décembre</p> |
| <p>Réunion travailleurs sociaux et bénévoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter les outils Fiche + Tableau - Speed dating pour favoriser l'interconnaissance entre TS et associations | <p>CCAS + CD</p> | <p>Janvier 2022</p> |

B. Bugey-Sud : s'appuyer sur le PAT pour améliorer les liens entre producteurs et mangeurs

1. Une démarche de mobilisation au niveau communal et intercommunal

De septembre à novembre 2021, l'Ansa accompagne la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) à préciser sa feuille de route en matière d'accès à l'alimentation dans le cadre de la **construction de l'axe « justice sociale » de son Projet alimentaire territorial (PAT)**.

Plus concrètement, l'accompagnement de l'Ansa a pris plusieurs formes :

- **des réunions** entre l'Ansa, le CCAS de Belley, le CDS du secteur et la CCBS (services PAT et QPV).
- la **présentation en septembre 2021 du diagnostic centré sur la CCBS lors de la réunion de coordination de Belley**, organisée par le CCAS.
Présents : les acteurs associatifs d'aide alimentaire, le CDS et le centre social communal.
- l'organisation d'un **atelier avec la communauté de communes pour compléter le diagnostic du Projet alimentaire territorial (PAT) et impulser un volet « justice sociale »**.
Présents : le Secours Populaire, des acteurs associatifs portant des projets d'accès à l'alimentation (Brigades natures, La Préfecture), le CCAS de Belley, des élus locaux (Virieu-le-Grand, Ambléon et Belley), des assistantes sociales du CDS, la Vice-Présidente Mobilité, politiques de la ville et de l'habitat, gens du voyage de la CCBS, le Dhuda, la et la MSA

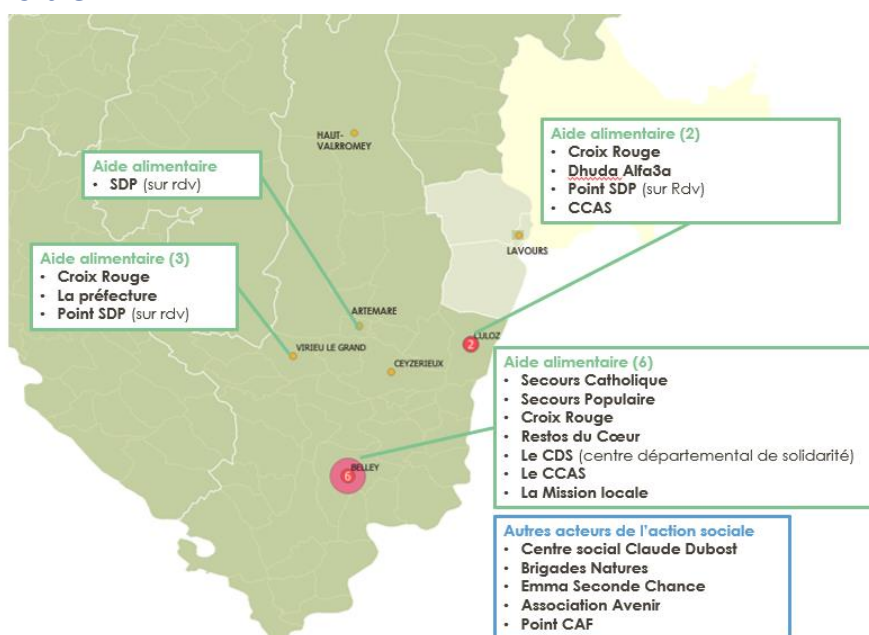
Pour la suite de la démarche, deux « porteurs » sont identifiés : le Projet alimentaire territorial de la CCBS, avec l'appui du CCAS de Belley. Dans cette perspective, le travail sur l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité pourra s'intégrer dans :

- le **volet « justice sociale » du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**,
- mais aussi les **Conventions Territoriales globales (CTG) de la Communauté de communes Bugey Sud et de la commune de Belley**.

2. Des enjeux propres aux territoires ruraux : mobilité, concentration des services, et précarité invisible

Le travail de diagnostic mené en amont et les ateliers ont permis de dresser **une cartographie complète des acteurs proposant un accès à l'alimentation** dans la Communauté de Communes.

Par ailleurs, plusieurs enjeux d'accès à l'alimentation propres aux territoires ruraux ont été mis en avant.



a) Des problématiques de mobilité

Les problématiques de mobilité sont fortes dans la CCBS, avec un **réseau de transport peu dense et des difficultés à se déplacer pour les personnes non véhiculées**, entraînant des difficultés d'accès à l'alimentation.

Néanmoins, il existe encore peu d'aides à la mobilité, hormis les transports à la demande (TAD), principalement destinées aux personnes âgées, mais pouvait l'objet de dérogations à la marge pour des publics en situation de précarité, des salariés en insertion, etc.

b) Une concentration des commerces (notamment de hard discount) sur les grands bourgs

Une part **élevée de la population de la CCBS est dépourvue de commerces alimentaire sur sa commune** (39,4% contre 16,5% dans la région AURA). Ainsi, sur les 75 commerces de la CCBS, 46% sont localisés à Belley (ce qui équivaut à 35 commerces).

Les commerces des petites communes rurales sont très souvent **des petits commerces type Vival, pratiquant des prix plus élevés**. Dans cette perspective, **les quatre hypermarchés de la communauté de communes se répartissent entre Belley (3) et Virieu-le-Grand (1)**. Une concentration similaire se retrouve pour les supermarchés, qui se situent à Belley (3), Culoz, Artemare, Chazey-Bons et Béon.

c) Une aide alimentaire concentrée à Belley, Virieu-le-Grand et Culoz, avec des fréquences d'ouverture très basses et peu de diversité dans l'offre

L'essentiel de **l'offre d'aide alimentaire associative est concentrée à Belley, Culoz et Virieu-le-Grand**. Par ailleurs, les **fréquences des distributions hors Belley sont très basses** (une fois par mois).

Face à ce constat, les **dispositifs itinérants sont un levier pour toucher des communes plus éloignées**. Néanmoins, le **manque d'équipement des associations en camions réfrigérés et chambres froides** empêche la mise en place de dispositifs itinérants.

En l'absence de dispositifs itinérants, les distributions en dehors des 3 communes couvertes sont rares et dépendantes du lieu de résidence des bénévoles des associations. Par exemple, une bénévole du Secours Populaire habite dans la commune d'Artemare et y distribue ponctuellement des colis. Par ailleurs, des pratiques de covoiturage existent pour les distributions d'aide alimentaire, notamment pour la distribution de Secours Populaire de Belley.

d) Des idées reçues qui participent à l'invisibilisation de la précarité alimentaire en milieu rural

Les participants des ateliers ont démenti deux idées reçues :

- **les habitants des territoires ruraux ne sont pas moins en situation de précarité alimentaire par leur proximité avec les agriculteurs et des jardins.**

D'un côté, les habitants des territoires ruraux ne sont pas tous en lien avec des agriculteurs et beaucoup ne possèdent pas de potager. D'un autre côté, si de nombreuses personnes se débrouillent grâce à une culture personnelle qui leur permet de subsister sans aller recourir à l'aide alimentaire, cette forme d'autosuffisance ne garantit pas une alimentation équilibrée ou bonne pour la santé.

- **les habitants des territoires ruraux ne sont pas moins en situation de précarité alimentaire grâce à la solidarité dans les communes.**

Bien que certains agriculteurs soient susceptibles de distribuer leurs surplus à des proches, les participants constatent plutôt un mouvement d'individualisation chez les ménages, avec chacun qui lutte pour sa survie.



L'association La Préfecture : rapprocher l'aide alimentaire des agriculteurs à Virieu-le-Grand

Investie à Virieu-le-Grand, l'association la Préfecture propose des actions culturelles depuis trois ans. Aujourd'hui, l'association mène deux actions relatives à l'alimentation :

1. **Des actions de ramasse de denrées auprès des supermarchés, en partenariat notamment avec le magasin Fresh localisé à Ambérieu.** Les denrées sont récupérées par l'association le lundi matin, stockées au sein des locaux de l'école de Virieu-le-Grand et redistribuées dans la journée aux personnes lors d'un moment convivial. Aujourd'hui, l'association apporte un soutien alimentaire à une quinzaine de foyers, résidant à Virieu-le-Grand ou dans les communes aux alentours.
2. **la mise en place d'une conserverie** en réaction aux problématiques d'approvisionnement mises en lumière par la crise. La conserverie est à destination des agriculteurs et des particuliers. Elle permet aux agriculteurs de transformer leurs produits directement sur place.

Par ailleurs, deux autres projets débuteront en 2022 :

- le **développement d'un volet social aux actions de transformation, avec l'organisation d'ateliers pour les jeunes et les personnes en situation de précarité.** Le projet implique notamment la mise à disposition de locaux de la SnCF en 2022.
- la **mise en place d'un tiers lieu alimentaire sur la commune.** Un travail de diagnostic et d'identification des publics est en cours. Une demande de subvention a été déposée par l'association La Préfecture et le projet sera par la suite porté par une nouvelle association. Les subventions permettront de financer deux postes à mi-temps et des formations.

2. Bases d'un plan d'action

Les deux ateliers ont permis de formuler plusieurs préconisations, reprises aussi dans les préconisations départementales :

- Proposer un **accompagnement d'ingénierie** aux porteurs de projets associatifs (par la Communauté de Communes).
- Mobiliser l'association aindinoise **Tablo vert** – formations pédagogiques autour de l'alimentation – notamment dans le centre social de Belley
- Favoriser une **meilleure communication au sein des petites communes** sur les dispositifs d'aide existants et identifier des personnes ressources à contacter en cas de grande difficulté (notamment sur les petites communes et à destination des personnes âgées)
- Recenser les **tarifications des cantines**, et sensibiliser les petites communes à la tarification sociale. Important aussi de penser des seuils plus adaptés (il faut être très en difficulté pour en bénéficier, il n'existe pas de « seuil intermédiaire »).
- Appuyer les associations à **recruter des bénévoles**
- Mettre en place un **dispositif de co-financement de paniers alimentaires** par la MSA dans la CCBS pour lutter contre la précarité des agriculteurs.

V. Préconisations / Bases pour un plan d'action départemental

Les 25 préconisations ci-dessous ont été élaborées par l'Ansa à partir des résultats du diagnostic, de l'atelier participatif l'Ain pour l'Autre et de la participation aux ateliers de Bourg et de Bugey-Sud. Ces préconisations devront faire l'objet d'un travail plus approfondi par les membres du Collectif l'Ain pour l'Autre, de la DDETS et du Conseil Départemental pour être chiffrées et priorisées.

Les préconisations sont classées dans 8 axes :

- Piloter et mobiliser à échelle départementale,
- Appuyer les coordinations locales
- Soutenir le bénévolat
- Augmenter la qualité et la diversité de l'offre d'aide alimentaire
- Développer une restauration collective plus solidaire
- Promouvoir les actions de nutrition
- Aider à la mobilité
- Adapter les aides pour les publics allophones

AXE 1 – PILOTAGE DEPARTEMENTAL

Le Collectif l'Ain pour l'Autre est une instance qui permet la coopération interinstitutionnelle. Il convient de poursuivre la dynamique en s'appuyant sur des outils communs et en élargissant aux acteurs de l'alimentation et à quelques acteurs locaux « moteurs ».

Préconisation #1 Créer et mettre à jour un tableau de bord partagé avec des indicateurs clés de suivi de la précarité dans le département

Les indicateurs clés et acteurs identifiés : les données bRsa (CAF), les données de la plateforme 30.01 (Conseil départemental), les nuitées hôtelières (Tremplin), le nombre de personnes aidées et nombre d'aide distribuées (les Restaurants du Cœur, la Croix Rouge, le Secours Populaire et la Banque alimentaire), à actualiser tous les ans ou tous les 6 mois pour suivre l'évolution.

Diffusion : le CD/la DDETS pour veiller à la présentation du tableau et de ses évolutions à chaque réunion du Collectif l'Ain pour l'Autre et inclure les conclusions dans le compte-rendu des réunions.

Préconisation #2 Informer les membres du Collectif l'Ain pour l'Autre des appels à projets et différentes démarches en cours via les réunions et une newsletter trimestrielle

Acteurs en charge : la Caf, le Conseil départemental, la DDETS

Démarches identifiées : la mise en œuvre du SDDSAP, les projets issus du PIO (cartographie départementale, développement médiation numérique), les projets issus de la stratégie

pauvreté (ASIP), la signature et mise en œuvre de CTG (conventions territoriales globales), le PDI, la Commission des Aides financières, etc. → recours à Interaction, envoi des AAP en avance avec relance mail

Préconisation #3 S'appuyer sur la cartographie départementale pour mettre en cohérence les différentes démarches d'accès aux droits et à l'alimentation

Acteurs en charge : pilotage CD, membres du PIO

Objectif : identifier les acteurs sociaux, de l'aide alimentaire, de l'éducation financière, de la médiation numérique, les SDP, Maisons France services et tous les équipements sur un même outil → Perspective 2022 pour CD

Préconisation #4 Inviter les chambres consulaires et les agglomérations porteuses de PAT aux réunions du Collectif l'Ain pour l'Autre

AXE 2 –COORDINATIONS LOCALES

La plupart des actions concrètes d'amélioration de l'accès aux droits et à l'alimentation peuvent se tenir au niveau de la commune ou du bassin de vie. En s'appuyant sur l'expérience de Bourg, sur les PAT en cours d'élaboration, sur le diagnostic de l'Ansa et sur l'outil cartographique du département, il est possible d'améliorer l'orientation et de faire émerger des projets locaux adaptés.

Préconisation #5 Poursuivre la mise en place des coordinations en s'appuyant sur l'échelon des intercommunalités, sur le modèle des premières réunions à Bourg-en-Bresse et dans la Communauté de Communes Bugey Sud

Etape 1 : organiser une première réunion entre copilotes pressentis de cette dynamique de coordination.

Objectifs : diffuser et enrichir le premier travail de diagnostic de l'Ansa.

Copilotes identifiés : Agglomération Responsable Politique de la ville, Agglomération responsable du Plan alimentaire territorial (si PAT), Responsable CDS, et directeur.trice des CCAS des centres bourgs.

3 PAT identifiés sur le département : le PAT de la Communauté de Communes du Bassin de Bourg-en-Bresse, le PAT de la Veyle, le PAT en cours de préfiguration de la Communauté de Communes de Bugey Sud

Etape 2 : organiser un temps de rencontres entre copilotes et acteurs locaux en lien avec la lutte contre la précarité alimentaire

Objectifs : compléter un premier état des lieux, élaborer des premières pistes de préconisation.

Acteurs locaux identifiés : copilotes, acteurs de l'aide alimentaire, acteurs locaux de l'hébergement logement, travailleurs sociaux, élus, MSA, CAF

Préconisation #6 Organiser des formations à l'échelle des agglomérations sur l'utilisation et la mise à jour de l'outil de cartographie du département.

Acteurs identifiés : travailleurs sociaux, bénévoles de l'aide alimentaire et du secteur social, personnes concernées.

Echelle : la réunion peut s'organiser dans le cadre du copilotage à l'échelle de l'agglomération.

Préconisation #7 Favoriser l'interconnaissance au niveau local

Organiser des visites sur des sites de production ou distribution alimentaire, des temps d'échange pour favoriser les liens entre secteur associatif, travailleurs sociaux et secteur agricole

Préconisation #8 Développer des outils d'orientation et d'information en commun sur le modèle de Bourg-en Bresse.

Outils identifiés : fiche commune d'orientation de Bourg-en-Bresse, tableaux partagés avec horaires d'ouverture et types de distributions, possibilité d'extraire des listes depuis l'outil cartographique du CD

Préconisation #9 Proposer un appui supplémentaire en ingénierie aux associations

Objectifs : accompagner les acteurs associatifs locaux dans le montage de projets : monter un dossier, rechercher des financements, participer à des appels à projet, trouver des lieux dédiés, etc.

Acteur pressenti : Agence pour la Gestion la Liaison et le Conseil aux Associations (AGLCA) – Centre de ressource pour la vie associative et l'économie sociale et solidaire (liste à compléter)

AXE 3 –BENEVOLAT

Le travail concernant le bénévolat doit s'appuyer sur deux axes : aider les associations à recruter et à maintenir actif et formé leur réseau bénévole, pour pouvoir accompagner au mieux les personnes concernées

Préconisation #10 : Appuyer le recrutement de bénévoles dans le secteur associatif

Etapas identifiées : i) organiser une remontée de besoins en bénévoles (s'appuyer sur France Bénévolat, Réserve civique et Collectif l'Ain pour l'Autre) ii) lancer une campagne de recrutement commune aux associations iii) faciliter le recours aux services civiques

Leviers : services civiques, dispositifs d'orientation des bénéficiaires du Rsa vers le bénévolat (renforcement en cours par le CD pour les BRSA de plus de 2 ans), PASS Région permettant des mobiliser des bénévoles des jeunes en contrepartie du financement du permis de conduire

Acteurs mobilisables : le Collectif l'Ain pour l'Autre, France Bénévolat, Réserve civique

Préconisation #11 Former ou sensibiliser les bénévoles associatifs en matière d'accès aux droits

Leviers : présentations par les agents de départements de l'action menée

Acteurs mobilisables : les travailleurs sociaux de secteur et de la CAF, France bénévolat, l'outil « jeu » développé par le CCAS de Bourg

AXE 4 - QUALITE ET DIVERSIFICATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Un groupe de travail dédié piloté par la BA est en charge de produire des recommandations sur ce sujet, néanmoins de nombreuses pistes sont ressorties du diagnostic pour améliorer la qualité de l'aide alimentaire existante, en agissant sur la qualité des dons, sur les achats et sur le type d'aide alimentaire, aujourd'hui essentiellement axée sur la distribution de colis et les aides financières. Les aides itinérantes, permettant le choix et la diversité nous semblent à privilégier. Ces mesures nécessiteront des appuis financiers à chiffrer.

Préconisation #12 Mener un groupe de travail sur la ramasse et les dons pour améliorer la qualité des dons et éviter le report des biodéchets sur le milieu associatif

Acteurs identifiés : Banque alimentaire, associations d'aide alimentaire, structures de l'agroalimentaire, enseignes de grande distribution.

Préconisation #13 Développer les systèmes itinérants pour ramasser et acheminer davantage de denrées fraîches vers les zones plus isolées

Plusieurs actions identifiées : i) financement de camions frigorifiques ii) financement de chambres froides partagées entre les associations iii) mise à disposition d'entrepôts intermédiaires pour le stockage et livraison

Préconisation #14 Développer l'offre d'épicerie solidaires s'appuyant notamment sur des salariés en insertion

Leviers : subvention ANDES, financements à consolider

Préconisation #15 Développer l'offre de restaurants solidaires dans les grands bourgs

Préconisation #16 Développer les ateliers de transformation des dons alimentaires, en lien avec les producteurs, la Banque alimentaire, les marchés et les associations

Actions identifiées : travaux de congélation, de conserverie

Modèle sur le territoire : atelier de conserverie porté par l'association La Préfecture à Virieu-le-Grand.

Préconisation #17 Subventionner certains produits « manquants » et/ou onéreux

Acteurs concernés par des subventions : la banque alimentaire, les épicerie sociales ou les centrales d'achat des Restau ou du SPF.

Produits ciblés : produits à bon rapport nutrition-prix, produits locaux, fruits et légumes frais, produits d'hygiène fortement demandés et coûteux.

AXE 5 - RESTAURATION COLLECTIVE SOLIDAIRE

La restauration collective est en cours de modification dans ses filières d'approvisionnement. C'est un outil important qui permet de réduire le coût des repas

Préconisation #18 Recenser les communes de moins de 10 000 habitants ne pratiquant pas la tarification sociale

Objectif : promouvoir l'accès à l'alimentation des jeunes en situation de précarité sur l'ensemble des communes du département.

Préconisation #19 Promouvoir le dispositif "Cantine à 1€" et favoriser l'échange entre communes sur la mise en œuvre de cette tarification à 3 niveaux

Levier : relayer le dispositif Etat de remboursement + investiguer la position du CD coté cantines scolaire collège

Préconisation #20 Améliorer l'équipement et les denrées disponibles dans les lieux d'hébergement collectifs

Lieux identifiés : CHRS, foyers de jeunes travailleurs, DHUDA, etc.

Modèle sur le territoire : l'activité de restauration de l'association Tremplin à Bourg-en-Bresse.

AXE 6 – NUTRITION ET CIRCUITS COURTS

Préconisation #21 Multiplier et promouvoir les ateliers Nutrition, Cuisine, Education au goût auprès des jeunes, des centres sociaux, des associations, etc.

Dispositifs mobilisables : Camion-diététicien de la Banque alimentaire, le réseau TabloVert.

Préconisation #22 Former les bénévoles associatifs en matière de nutrition et d'hygiène et sécurité

Acteurs à mobiliser : la DDPP, la nutritionniste de la BA, la Région AURA

Préconisation #23 Encourager les liens entre personnes en situation de précarité alimentaire, associations et agriculteurs, notamment sous la forme d'achats groupés ou d'activités de glanage solidaire.

Acteurs mobilisables : le collectif VRAC intervenant dans plusieurs quartiers Politique de la ville (QPV) en France, service agriculture du Département, MSA, Chambre d'agriculture

AXE 7 - MOBILITE

Préconisation #24 Informer sur les aides existantes à la mobilité et développer les systèmes d'entraide à la mobilité

Aides existantes identifiées : aide sur l'essence (aides énergie), aide au permis (ML, FAJ), le transport à la demande (TAD) dans certaines intercommunalités.

Systèmes d'entraide identifiés : covoiturage solidaire, minibus d'associations pour se diriger vers des lieux d'offre alimentaire (marchés, etc.)

AXE 8 - FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET A L'ALIMENTATION DES PUBLICS ETRANGERS

Préconisation #25 Traduire les supports d'information dans les langues parlées par le public et en FALC

Documents à élaborer : supports d'information traduits et distribués dans les lieux de distribution alimentaire, portant sur l'accès à l'alimentation et l'accès aux droits (exemple : processus de demande d'asile, accès aux Services départementaux de proximité (SDP), au MSAP, etc.)

Modèle existant : le [guide de l'information](#) pour les personnes exilées élaboré par l'association Watizat pour les villes de Paris et Lyon

Expérimentation : traduction en FALC de fiches pour la PMI sur le soin des jeunes enfants → supports à adapter dans les lieux de distribution alimentaire

.

VI. Conclusion

L'analyse de l'accès aux droits des populations précaires à travers la question de l'aide alimentaire nous a permis d'identifier :

- Des territoires où la précarité s'est ancrée ou aggravée (Oyonnax, Bresse Nord, Bourg), et où elle peut concerner de nouveaux publics (étudiants)
- Des territoires de précarité « nouvelle » comme le Pays de Gex, en lien avec la crise covid et la perte de travail pour les frontaliers
- Des enjeux clés pour l'accès aux droits dans l'Ain : dématérialisation, coordination, mobilité, santé, public allophone

Plusieurs projets sont en cours au niveau départemental pour améliorer l'accès aux droits, mais ces divers chantiers menés en parallèle sont généralement connus uniquement d'une partie du secteur. La cartographie des lieux d'accueil sera un des chantiers structurants pour améliorer l'accès aux droits, tout comme la consolidation de la réorganisation des services départementaux, le déploiement de la médiation numérique et de l'accueil social inconditionnel de proximité.

Les difficultés rencontrées dans la collecte de données invitent à réfléchir à une mise en commun, au niveau départemental, de quelques indicateurs non exhaustifs mais suffisants pour rendre compte de l'évolution de la demande, en croisant les données des institutions et des têtes de réseau associatives.

La collaboration entre acteurs, bien installée au niveau départemental, a été mise à l'épreuve par la crise sanitaire qui perdure et peut s'avérer plus difficile au niveau local, soit par la multiplicité des acteurs, soit pour des raisons interpersonnelles, plus souvent pour des difficultés d'organisation liées à la charge de travail des salariés et bénévoles et au fort turn-over du secteur. Au niveau local, la mise en œuvre d'instances de coordination ne va pas de soi.

En s'inspirant des actions mises en œuvre à Bourg et dans la communauté de communes de Bugey Sud, d'autres territoires pourraient mettre en place de telles coordinations, à commencer par la Veyle via son PAT, mais aussi les territoires du Haut Bugey Agglomération et du pays de Gex, ou encore le Nord des 3 B. Les agglomérations n'ayant pas la « compétence alimentation », un appui des CDS et des membres du Collectif l'Ain pour l'autre s'avère indispensable pour créer et maintenir une dynamique locale.

Dans l'Ain, l'aide alimentaire sur le territoire permet un maillage assez fin, même si elle est principalement axée sur la distribution de colis, une modalité qui permet peu d'adapter la qualité ou quantité des dons distribués. Les dispositifs itinérants permettent de compléter l'offre et gagnent à être renforcés dans les lieux moins pourvus. Le soutien à des dispositifs ancrés sur le territoire, permettant l'accès digne à une alimentation de qualité suppose des investissements financiers qui restent à quantifier.

Enfin, nous invitons le Collectif l'Ain pour l'Autre à convier quelques collectivités, la chambre d'agriculture et des personnes concernées pour poursuivre les travaux en cours.

VII. Annexes

1. Liste des 38 membres du Collectif l'Ain pour l'Autre

| Structure | Prénom | Nom |
|----------------------------|----------------|---------------|
| DDCS | Véronique | Lagneau |
| CD | Thierry | Clément |
| CD | Nadège | Pscheniska |
| DDCS | Jean-François | Fougnat |
| DDCS | Samia | Hamitouche |
| ADSEA | Alain | Bouchon |
| ADSEA | Damien | Hilaire |
| ADSEA | Louissette | Lacouture |
| ALFA3A | Olivier | de Vesvrottes |
| ARTAG | Olivier | François |
| ARTAG | Florence | Coustier |
| Banque alimentaire | Gilles | Bollard |
| Le CIDFF | Delphine | Bernard |
| La Cimade | Florie | Johannot |
| Croix-Rouge | Jacques | Aubry |
| EMMAUS | Bernadette | Perraud |
| Fédération Centres sociaux | François | Bernard |
| JRS Welcome | Chantal | Ducos |
| Restos du cœur | Anne-Catherine | Jenn |
| Restos du coeur | Claudine | Rodet |
| Secours catholique | Bénédicte | Duthoit |
| Secours catholique | Olivier | Chauveau |
| Secours populaire | Carole | Vilain |
| Tremplin | Agnès | Bureau |
| Tremplin | Martial | Do |
| UDAF de l'Ain | Catherine | Michon |
| CAF | Hélène | Magnon |

| | | |
|--------------------------------------|------------|-------------------|
| CCAS de Bourg | Karine | Thévenard |
| France bénévolat (Alfa3A) | Clémentine | LACOSTE-BLANCHARD |
| Valhorizon Epicerie solidaire | Lucile | MONOT |
| CPAM | Christine | RAT |
| Banque alimentaire | Didier | Dussart |
| CAF 01 | Geneviève | Guisti |
| Conseil Départemental | Christine | Boulin Bardet |
| Tremplin | Carrot | Nora |
| CD | Florian | Souillart |
| Habitat et Humanisme | Béatrice | Dupont |
| Au Marché Comté | Marion | Violland |

2. Liste des 14 Entretiens menés par l'Ansa

| Structure | Prénom | Nom |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| DDCS | Adélaïde Christine Samia | Fouchard Billemont Hamitouche |
| CD | Nadège Christine | Pscheniska Boulin Bardet |
| DDCS | Jean-François | Fougnet |
| ALFA3A | Olivier | De Vesvrottes |
| Croix-Rouge | Jacques | Aubry |
| Restos du coeur | Claudine | Rodet |
| Secours catholique | Bénédicte Olivier | Duthoit Cheveau |
| Secours populaire | Carole | Vilain |
| Tremplin | Agnès Stéphane | Bureau Alain |
| CAF | Hélène Geneviève | Magnon Guisti |
| CCAS de Bourg | Karine | Thévenard |
| Banque alimentaire | Didier | Dussart |
| Conseil Départemental | Christine | Boulin Bardet |
| CD | Florian | Souillart |

3. Liste des 108 répondants à l'enquête

| Nom de la structure | Nom | Prénom | Votre fonction |
|---|--------------------|-----------------|---|
| CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITE PAYS DE GEX (secteur FERNEY VOLTAIRE + GEX) | PORTHEAULT | RACHEL | RESPONSABLE |
| Secours Catholique Châtillon sur Chalaronne | Pendola | Janine | Co responsable /trésorière |
| Secours catholique équipe de Belley | Suspène | Daniel | coresponsable |
| CCAS DE BOURG EN BRESSE | THEVENARD / ENNAJI | KARINE / CECILE | DIRECTION CCAS |
| CDS PONT DE VAUX | REBOUX | Séverine | responsable CDS PONT DE VAUX |
| Conseil départemental CDS Oyonnax | GOEBEL | Charlotte | Responsable |
| CD01 Montrevel-en-Bresse | LAFAY | Laure | RESPONSABLE CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITE |
| MLJBUGEY PLAINE DE L'AIN | SAILLARD | Frédérique | directrice |
| Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex | MASSON | Bruno | Directeur |
| CDS Belley | MARTY | Beatrice | Responsable du CDS |
| CDS Valserhône | LECZINSKI | Sébastien | Responsable |
| CCAS DE MIONNAY | loubiere | caroline | vice-présidente |
| Résidence Charles de Foucauld | SHABANI | Sema | Responsable de Site |
| Secours Catholique Bourg-en-Bresse | GAUTHERET | Dominique | equipe locale d'accueil écoute |
| Mission locale Bresse Dombes Côtière | Poncin | Pascale | Directrice mission locale |
| Equipe du Secours Catholique de Montrevel-en-Bresse | Saive | Agnès | Référent |
| Conseil Départemental Nantua | GAUTIER | Lucie | REsponsable CDS |
| Centre Départemental de la Solidarité de Miribel | ROUSSET | Pascale | responsable CDS |
| Secours catholique equipe de jassans riottier | chauveau | olivier | Trésorier/ responsable |
| Secours catholique - Equipe de Saint André de Corcy (Ain) | PACKIER | Mireille | Co-responsable |
| Croix Rouge – Rives de Saône | Forestier | Marie Claude | présidente |
| Secours Catholique (présence Fraternelle) Ambérieu | EYMARD DUVERNAY | Pierre | Référent d'équipe |

| | | | |
|--|-------------|-----------------|--|
| Secours Catholique Trevoux | Poguet | Françoise | Chargée de l'accueil / écoute |
| UNITE LOCALE CROIX ROUGE DU VAL DE SAONE | GAUTHIER | GENEVIEVE | PRESIDENTE |
| CROIX ROUGE UL VAL DE SAONE ANTENNE DE REPLONGES | CHAMEROY | JOCELYNE | RESPONSABLE ANTENNE |
| Croix Rouge française - Châtillon sur Chalaronne | Thouny | Francoise | bénévole responsable |
| C.C.A.S SAINT DENIS EN BUGEY | RIQUELME | BEATRICE | Vice-Présidente |
| CHRS ADSEA01 | Lacouture | Louisette | Directrice |
| Croix Rouge UL DES PAYS DE LA VEYLE | DUPUIT-LAIR | MICHELINE | PRESIDENTE |
| Secours Catholique – Miribel | KERGUILLEC | Dominique | CoResponsable |
| SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE - 01120 MONTLUEL | RIBEIRO | JOSE | Reférent de l'antenne |
| Secours Catholique Caritas France - Oyonnax | Guillet | Claudette | Responsable équipe locale |
| UL BASSIN BELLEGARDIEN | ASSABBAR | HAFIDA | SOCIAL |
| CROIX ROUGE MEXIMIEUX | COCHET | Bénédicte | Réception et distribution alimentaire |
| Villars les Dombes | SALEMBIER | Didier | Co référent |
| DHUDA alfa3a | Thomas | Sophie | Directrice adjointe |
| CCAS ATTIGNAT | PARRATON | Veronique | adjoinet aux affaires sociale |
| Le Prado | VASSIEUX | Emeline | CESF |
| Association Marie Espérance | Landais | Danièle | Vice-présidente |
| FEDERATION ADMR 01 | SEVERINE | LEFEBVRE | ASSISTANTE TECHNIQUE |
| UL bresse revermont équipe de St Trivier de Courtes | BOCQUIN | Dominique | responsable d'équipe |
| Famille de BETHANIE | SERDON | LOUISE | PRESIDENTE |
| Secours Catholique. Equipe de Replonges 01750. Délégation de Bourg en Bresse | BORNE | Claude | Responsable |
| IUT Lyon1-Site de Bourg-en-Bresse | GALLAND | SOPHIE | Directrice adjointe de l'IUT Lyon1, Responsable du site de Bourg-en-Bresse |
| SECOURS CATHOLIQUE PONT D'AIN | SCHROEDER | LAURENCE | REFERENTE |
| CROIX ROUGE - UL PORTE DE LA DOMBES | DORAND | Marie-Françoise | Co-responsable alimentaire |

| | | | |
|---|-----------------------------------|-----------------|---|
| As4a | Courroy blanchard | Doriane | Presidente |
| CROIX ROUGE UNITE LOCALE PLAINE DE L'AIN | MARTIN | Jeanne | Présidente - Responsable aide alimentaire |
| Croix-Rouge Unité locale Bresse- Revermont | Perbet- Desmaris | Gilbert | Bénévole |
| Secours populaire Français Comité de Belley | Foessel | Guy | Secrétaire général |
| Secours populaire antenne de Bourg en Bresse | VILAIN | Carole | SECRETAIRE GENERALE |
| L'Ain Mange, L'Hôte Ecoute | BEBON | JEAN- MICHEL | PRESIDENT |
| Comité secours populaire de Bellegarde | ROT | Suzanne | Responsable |
| COTIERE AVENIR | BERLIER | SOPHIE | DIRECTRICE |
| ESPERANCE | Larçon | Evelyne | présidente |
| ADSEA01 HUDA VILLARS LES DOMBES | BOUTEILLE VAN DEN BESSELAER | CAROLE | DIRECTRICE |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | CAMILLERI | VERONIQUE | Responsable du CCAS DE VIRIAT |
| UL Valserine PREVESSIN-MOENS | RANGOD | Liliane | Bénévole distribution alimentaire par fourgon |
| Association BASILIADE | MERIENNE | Aude | Educatrice Spécialisée |
| CROIX ROUGE Unité locale Plaine de l'Ain | Jeanne | MARTIN | Présidente - Responsable aide alimentaire |
| Croix Rouge - Thoissey | Mommer | Sylvie | responsable |
| SECOURS POPULAIRE AMBERIEU EN BUGEY | KECHICHE | LEILA | SECRETAIRE GENERALE |
| Accueil de jour de l'association Tremplin | Alain | Stéphane | Chef de service I Pôles logement & AHI |
| CHRS LE REGAIN | Equipe | Educative | Conseiller Socio Educatif |
| AU MARCHÉ CONTE Epicerie Solidaire | VIOLLAND | MARION | DIRECTRICE |
| Epicerie Solidaire VALHORIZON | MONOT | LUCILE | RESPONSABLE OPERATIONNELLE |
| Croix Rouge – Bourg-en-Bresse | Thouny | Francoise | secrétaire assistante |
| Centre Social le lavoir | Ormazabal | José | directeur |
| EVS LE PLATEAU | POURCHOUX | NATHALIE | RESPONSABLE |

| | | | |
|---|--------------|------------|--|
| CENTRE SOCIOCULTUREL GRANDE REYSSOUZE | ZOUAOUI | FAOUZI | COMPTABLE |
| Centre social Mosaïque | Saez | Julie | Responsable animation adultes familles |
| JRS Welcome | ducos | chantal | coordinatrice |
| Habitat et Humanisme des Pays de l'Ain - Antenne de Valsershône | NICOLLET | Christian | Responsable d'antenne |
| ASDA01 Aide Solidarité envers les demandeurs d'Asile de l'Ain | MAISTRE | Pierre | Président |
| CCAS DE SAINT DENIS LES BOURG | PELUS | STEPHANIE | Responsable population |
| SOS FAMILLES EMMAUS BOURG EN BRESSE | CATY POULAIN | Geneviève | Présidente |
| ROEDIGER MJPM | ROEDIGER | NICOLAS | DIRECTEUR |
| CARRARA CAROLE - MJPM | CARRARA | CAROLE | MJPM |
| Association Addictions France anciennement ANPAA | Lynda | BOUHITEM | Directrice de l'Ain |
| Groupe Solid'AIRE | GUILLEY | Franck | Directeur Général |
| CAF - département | GUISTI | GENEVIEVE | RESPONSABLE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES |
| Résidence sociale Pierre Cormorèche OYONNAX | FEZELOT | Frédéric | Reszponsable de site |
| LIGUE DES DROITS DE L'HOMME Section de BOURG-EN-BRESSE 01 | FROMONT | Bernadette | Responsable commission administrative et juridique |
| FOYER RESIDENCE DU TREVE | FIGUIERE | GILLES | RESPONSABLE DE SITE |
| ATMP DE L'AIN | ARBAULT | CHRISTELLE | DIRECTRICE ADJOINTE |
| Foyer SCHUMAN | RENOU | HELENE | RESPONSABLE DE SITE |
| RESIDENCE JEAN DE PARIS | PEREIRA | MARIA | RESPONSABLE DE SITE |
| SOLIHA Ain | Bonzom | Fanny | Directrice |
| CAF DE L'AIN - SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES - TERRITOIRE BRESSE | BRETIN | NATHALIE | CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE |
| CAF de l'Ain Territoire Bugey | BERT-BOISSOT | Alice | Assistante sociale |
| Résidence Henri Dunant | SHABANI | Sema | Responsable de Site |
| Collectif Jeunes Migrants de l'Ain | BULIN | Laurence | Co-responsable du Collectif |
| résidence sociale Clos Dubost | RAHAOUI | Sabine | Responsable de site |
| RESIDENCE ROBERTE BERGERON | SAVOYE | LEILA | RESPONSABLE DE SITE |

| | | | |
|--------------------------------|-----------|-----------|---|
| Centre Social Pôle Pyramide | IENCO | Loredana | Animatrice coordination accès aux droits |
| Mairie saint Étienne du bois | PRETI | Virginie | Adjointe au maire |
| LUSIE01 | BERTRAND | Caroline | Directrice |
| AINTER'JOB | BARGEL | Pascaline | Directrice |
| UNITÉ LOCALE DE VONNAS | DEROT | PHILIPPE | RESPONSABLE AIDE FINANCIERE ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE |
| CCAS - VILLIEU LOYES MOLLON | JACQUOT | PAULINE | ANIMATRICE SOCIALE |
| mairie Izenave | druet | thiery | maire |
| CCAS de Courmangoux | begard | maryline | secrétaire de mairie |
| Mairie de Bohas-Meyriat-Rignat | Tissot | Nadège | 4ème Adjointe |
| CDS Chatillon | ALLOMBERT | Geneviève | Responsable |
| COMMUNE DE PONCIN | BADIER | AIMEE | ADJOINTE |